



HAL
open science

Les enjeux de santé dans le monde du travail : développement et mise en place des activités physiques et sportives adaptées à destination des salariés d'entreprise sur le territoire de Bretagne

Clément Mézerette

► To cite this version:

Clément Mézerette. Les enjeux de santé dans le monde du travail : développement et mise en place des activités physiques et sportives adaptées à destination des salariés d'entreprise sur le territoire de Bretagne. Sciences du Vivant [q-bio]. 2019. dumas-02281889

HAL Id: dumas-02281889

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02281889>

Submitted on 9 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Université de Rennes II

UFR STAPS

Master 2 mention :
Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S)

Parcours :
Approche Pluridisciplinaire des Pathologies
Chroniques et Motrices (APPCM)

Année universitaire 2018 – 2019

STAGE AU SEIN DU COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE BRETAGNE

LES ENJEUX DE SANTE DANS LE MONDE DU TRAVAIL : DEVELOPPEMENT ET
MISE EN PLACE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ADAPTEES A
DESTINATION DES SALARIES D'ENTREPRISE SUR LE TERRITOIRE DE BRETAGNE

Mémoire présenté par :

Clément MEZERETTE

Sous la direction de :

Mme Geneviève CABAGNO,
Maîtresse de conférences UFR STAPS

Responsable de stage :

Mme Cévena PELLOIN



REMERCIEMENTS

La réalisation de ce stage et ce mémoire ont été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma reconnaissance.

Je voudrais tout d'abord adresser toute ma gratitude à ma tutrice de stage, Mme Cévena Pelloin, qui a appuyé ma candidature, a su me suivre et me conseiller tout au long de ces 9 semaines.

Merci à Mme Jacqueline Palin, présidente du Cros Bretagne ainsi qu'à toute l'équipe du CROS bretagne (élus, salariés & stagiaires) pour leur sympathie et pour m'avoir si bien accueilli dans la structure. Merci également à Mme Caroline Vincent, Directrice du CROS Bretagne et Mr Yannick Morin, président délégué, pour le temps accordé et leurs conseils lors de la conception du questionnaire.

Je désire aussi remercier ma directrice de mémoire, Mme Geneviève Cabagno, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils dans la rédaction de ce mémoire ainsi que Mme Anne-Hélène Olivier, pour ses retours concernant ma revue de littérature.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance envers mes amis et collègues de master qui m'ont apporté leur support moral et intellectuel tout au long de ma démarche.

Et enfin, merci à ma mère, Maryline, de me permettre de continuer mes études, de me conseiller, de me soutenir moralement et de s'être intéressée à mon travail une année de plus.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....
SOMMAIRE
SIGNES, CYCLES ET ABREVIATIONS.....
INTRODUCTION.....	1
REVUE DE LITTERATURE	3
1. Définition des concepts clés	3
2. Enjeux de santé dans le monde du travail	4
2.1. La sédentarité et l'inactivité physique : conséquences sur la santé des employés	5
2.1.1. La sédentarité	5
2.1.2. L'inactivité physique.....	6
2.2. Les troubles musculosquelettiques	8
2.3. Les troubles psycho-sociaux	9
2.4. Les conséquences économiques	10
3. Le concept du sport en entreprise.....	11
3.1. Genèse de la relation entre l'activité sportive, le sport et les entreprises.....	11
3.2. Le sport en entreprise d'aujourd'hui	13
3.2.1. Les acteurs du sport en entreprise et leurs offres	14
3.2.1.1. Les institutions et leurs initiatives en matière de santé	14
3.2.1.2. Le mouvement sportif :	15
3.2.1.3. Les Fédérations Françaises.....	16
3.2.1.4. L'entreprise : auto-promotrice du bien-être salarial	16
3.2.1.5. Les entreprises extérieures & les start-up.....	18
4. Quand enjeux de santé et sport en entreprise se rencontrent	19
4.1. Intérêts identifiés	19
4.1.1. Augmentation du niveau d'AP.....	19
4.1.2. Diminution de la sédentarité	20
4.1.3. Réduction des troubles musculosquelettiques.....	21
4.1.3.1. Exemple d'application : les dentistes	22
4.1.3.2. Exemple d'application : usine aéronautique Safran (Colomiers, France)	22
4.1.4. Amélioration de la santé psychosociale	23
4.1.4.1. Application pratique : les hôpitaux.....	23
4.1.5. Bénéfices économiques.....	24
4.2. Les freins rencontrés au développement des APS en entreprise	24
4.3. Focus sur l'activité physique adaptée au sein des entreprises.....	25
SYNTHESE & OBJECTIFS	27
CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES.....	30
1. Mission 1 : Diagnostic territorial de la Bretagne	30
1.1. Objectif	30
1.2. Stratégie d'échantillonnage	31
1.3. Variables étudiées	31
1.4. Méthode de recueil des données.....	32
1.5. Traitement et analyse des données	32
2. Mission 2 : Enquête auprès des intercommunalités de Bretagne	33

2.1. Objectif.....	33
2.2. Stratégie d'échantillon.....	34
2.3. Conception du questionnaire.....	34
2.3.1. Lettre d'information.....	34
2.3.2. Composition du questionnaire / construction des questions.....	35
2.3.2.1. Les thèmes.....	35
2.3.2.2. Les questions.....	35
2.4. Mode de passation et de réception.....	37
2.4.1. La passation.....	38
2.4.2. La réception.....	39
2.5. Traitement et analyse des résultats.....	39
3. Mission 3 : Intégration des éducateurs APA-S à la plateforme BOM.....	39
3.1. Objectif.....	39
3.2. Méthode.....	39
4. Analyse statistique.....	40
RESULTATS.....	41
1. Diagnostic territorial de Bretagne.....	41
1.1. Bases de données territoriales :.....	42
1.1.1. Les équipements sportifs de Bretagne.....	42
1.1.2. Les établissements sportifs de Bretagne :.....	45
1.1.3. Le travail et les entreprises en Bretagne.....	51
1.2. Utilisations concrètes des bases de données : la CC Chateaugiron communauté.....	53
2. Enquête auprès des EPCI de Bretagne.....	56
3. Intégration des professionnels APA-S.....	57
DISCUSSION.....	58
1. Interprétation des résultats.....	59
2. Fiabilité et validité de la recherche.....	63
3. Biais méthodologiques et difficultés rencontrés :.....	65
CONCLUSION & PERSPECTIVES.....	69
BIBLIOGRAPHIE.....	70
TABLE DE REFERENCE DES FIGURES.....	78
TABLE DE REFERENCE DES TABLEAUX.....	79
ANNEXES.....	80

SIGNES, CYCLES ET ABREVIATIONS

ACC	Amicale des Clubs Corporatifs
AP	Activité physique
APA	Activité Physique Adapté
APAS	Activité Physique Adapté et Santé
APE	Activité Principale Exercée
APS	Activité Physique et Sportive
ARS	Agence Régionale de Santé
ASCAM	Association des Sociétés de Conseil en Accès au Marché
ASCNF	Association Sociale et culturelle des N'kofolas en France
ASM	Association Sportive Michelin
ATSCAF	Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières
BNP.	Banque Nationale de Paris
BTP	Bâtiments et travaux publics
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CE	Comité d'entreprise
CEBR	Centre for Economics and Business Research
CIO	Comité International olympique
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNOSF	Comité National Olympique et Sportif Français
COUR	Club Olympique des Usines Renault
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
DARE	Direction de l'Animation de la Recherche des Etude et de Statistiques
DRDJSCS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EDF	Électricité de France
ENNS	Étude Nationale Nutrition Santé
EPCI	Etablissement établissement public de coopération intercommunale
FFSE	Fédération Française du Sport d'Entreprise
GDF	Gaz de France
IMC	Indice de Masse Corporelle
INPES	Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale

ISCA	International Sport and culture association
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MET	Métabolic Equivalent of Task
MSA	Sécurité Sociale Agricole
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PNNS	Programme National Nutrition Santé
PNSSBE	Plan National Sport Santé Bien-être
Sirene	Système national d'Identification et du Répertoire des Entreprises et de leurs Etablissements
TMS	Troubles musculosquelettiques
UNCC	Union Nationale des Clubs Corporatifs
Fig.	Figure
Tab.	Tableau
nbr	Nombre
p.	Probabilité
r.	Coefficient de corrélation
Km ²	Kilomètre carré
σ	Ecart type (sigma)
\bar{x}	Moyenne
%	Pourcent

INTRODUCTION

Le thème de ce mémoire est le « sport en entreprise ». Un concept large de sens que nous définirons comme « activités physiques et sportives adaptées aux employés d'entreprise » tout en conservant un cadre en lien avec des objectifs de santé et de lutte contre les pathologies chroniques et motrices.

En ce qui concerne les pathologies chroniques, la communauté scientifique est unanime : la pratique régulière d'une activité physique et sportive (APS) est une déterminante de l'état de santé des individus et ce à tout âge de la vie. Plusieurs études montrent une diminution significative et non négligeable des troubles liés à ces pathologies mais également une amélioration de la condition physique et du bien-être psycho-social.

En France, dans notre société moderne, le travail est une activité indispensable et prépondérante dans la vie quotidienne de l'individu et ce quel que soit son niveau de vie. En travaillant, l'homme est acteur de sa vie économique et sociale, il agit afin d'assurer sa survie et, secondairement, son confort matériel et intellectuel. Cependant, ce bien-être et ce confort peuvent considérablement varier en fonction de la structure socio-économique dans laquelle l'individu se développe. Inactivité, sédentarité, troubles psycho-sociaux, troubles physiques, maladies professionnelles, accidents de travail sont tellement présents dans le monde du travail que la santé professionnelle est devenue un enjeu de santé publique majeur. A tel point que l'Organisation Mondiale de la Santé considère le lieu de travail comme établissement prioritaire de la promotion de la santé et du bien-être.

Le plan régional sport santé bien-être de Bretagne est un plan d'action visant à mobiliser l'ensemble des acteurs de la santé et du sport de la région. Ce plan, à l'origine signé conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), a également été signé par plusieurs autres partenaires, dont le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne, qui ont décidé de s'associer à cette démarche. L'objectif général de ce plan régional est simple : développer l'APS à destination du plus grand nombre, y compris les salariés afin de diminuer les pathologies chroniques les plus récurrentes.

Le CROS de Bretagne est une association loi de 1901 dont le siège social se situe à Rennes (35). S'il représente officiellement le mouvement sportif en Bretagne, il relaye également certaines actions du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et

développe de nombreuses missions dont certaines s'inscrivent dans les perspectives du plan régional sport santé bien être de Bretagne.

Ce mémoire s'inscrit dans les enjeux de santé nationaux et internationaux actuels, également dans les objectifs de sport, santé et bien-être de l'ARS et de la DRDJSCS et plus particulièrement dans les missions du CROS Bretagne. En effet, l'objectif est d'apporter des données essentielles au développement d'un outil informatique permettant au CROS Bretagne de développer l'activité physique et la prise en compte du bien-être des salariés au sein des entreprises et ce en Région Bretagne.

La première partie de ce mémoire est une revue de littérature s'intéressant dans un premier temps aux problématiques de santé les plus fréquemment rencontrées dans le monde du travail. Dans un deuxième temps, le concept de « sport en entreprise » sera présenté et notamment l'intérêt de celui-ci pour lutter contre les différents troubles et comportements délétères associés au travail. Une attention particulière sera accordée à la place des Professionnels APA-S au sein des entreprises.

Dans une seconde partie, une synthèse de la revue de littérature ainsi qu'une problématique seront proposées. De cette problématique découleront trois objectifs, correspondant à trois missions de stage au sein du CROS Bretagne : Un diagnostic territorial de la Bretagne, une enquête par questionnaire auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et une intégration des professionnels APA-S à une plateforme de géolocalisation d'APS.

La partie suivante exposera le cadre méthodologique permettant de répondre à nos objectifs et enfin, dans une quatrième et une cinquième partie, les résultats des différents travaux seront exposés et discutés. Une sixième et dernière partie s'attachera à conclure en présentant les différents apports de ce mémoire, que ce soit pour le CROS de Bretagne ou le domaine de l'Activité Physique Adaptée et la Santé (APA-S).

1. Définition des concepts clés

La sédentarité, ou comportement sédentaire, a longuement été sujette à des incohérences en ce qui concerne la terminologie des définitions. Il existe une première définition incluant uniquement la notion d'intensité se traduisant par : tout comportement ou activité éveillée engendrant une dépense énergétique inférieure ou égale à 1,5 MET (Pate *et al.*, 2008). La faiblesse de cette définition est qu'elle n'inclut pas les notions de posture. Or cette notion de position est fondamentale quand on s'intéresse l'origine latine du mot sédentarité : « *sédere* » (traduction « siéger ») (Gibbs *et al.*, 2015).

Une autre définition, plus précise, a été créée en 2012 par un réseau de chercheurs et de praticiens intéressés par l'impact du comportement sédentaire sur la santé. Elle inclut à la fois la notion d'intensité et la notion de position : La sédentarité se caractérise comme « *tout comportement éveillé caractérisé par une dépense énergétique $\leq 1,5$ MET en position assise ou allongée* » (Sedentary Behaviour Research Network, page 540, 2012).

L'inactivité physique, quant à elle, fait apparaître une notion de seuil : Est qualifiée d'inactive, une personne qui n'atteindrait pas les recommandations en vigueur, c'est-à-dire « *au moins 150 minutes d'activité physique aérobie d'intensité modérée pendant la semaine* » ou « *au moins 75 minutes d'activité physique aérobie d'intensité élevée tout au long de la semaine* » (OMS, page 8, 2010 ; Ploeg *et al.*, page 1, 2017). Certaines définitions sont plus précises pour le grand public, elles fixent le seuil d'« *une activité physique aérobie d'intensité modérée (endurance) pendant au moins 30 minutes cinq fois par semaine ou d'une activité physique aérobie d'intensité vigoureuse pendant au moins 20 minutes trois jours chaque semaine* ». Des combinaisons d'activités d'intensité modérée et d'intensité vigoureuse peuvent être réalisées pour répondre à ces recommandations (Haskel *et al.*, page 1423, 2007 ; Ploeg *et al.*, page 1, 2017).

Il est important de bien différencier ces deux premiers concepts (sédentarité et inactivité physique) car ce sont deux facteurs indépendants. Être « inactif physiquement » signifie ne pas faire suffisamment d'activité physique tandis que « sédentaire » signifie rester assis ou couché pendant de longues périodes. Un individu peut faire suffisamment d'activité physique en respectant les recommandations internationale, tout en restant sédentaire s'il passe une grande partie de la journée assis ou allongé (Département de la santé Australienne, 2017)

L'activité physique est définie comme « *tout mouvement corporel produit par les muscles squelettiques entraînant une dépense énergétique* » (Caspersen *et al.*, p126, 1985). Cette définition inclut donc la notion de dépense énergétique qui peut être utilisée pour évaluer l'intensité d'une activité physique donnée. Le taux de dépense énergétique étant directement lié à l'intensité de l'activité physique (Mendes *et al.*, 2018), les *MET* «(ou *metabolic equivalent of task* ou équivalent métabolique de la tâche) sont des unités qui reflètent le coût énergétique ou la dépense énergétique d'une activité physique. Les recommandations conseillent d'utiliser l'équivalent métabolique de la tâche (MET) comme seuil de référence pour les intensités absolues (légère, <3,0 MET; modéré, 3,0–5,9 MET; vigoureux \geq 6,0 MET) (Haskel *et al.*, 2007). Dans ce principe, chaque activité peut être classée en fonction de son équivalent métabolique (cf. Annexe n°1).

Les troubles musculosquelettiques (TMS) sont des affections que touchent l'appareil locomoteur avec de nombreuses structures pouvant être atteintes : tendons, gaines tendineuses, muscles, nerfs, ligaments, capsules articulaires, bourses séreuses et vaisseaux (Santé publique France, 2011). Les lombalgies (douleurs au niveau du bas du dos), les cervicalgies (douleurs au niveau du cou), le syndrome du canal carpien au poignet, le syndrome de la coiffe des rotateurs à l'épaule et celui de l'épicondylite latérale au coude sont les plus fréquemment rencontrés. Les TMS des membres inférieurs peuvent également apparaître même s'ils restent tout de même moins fréquents (hygroma du genou). Ces atteintes se traduisent généralement par des douleurs et une gêne fonctionnelle plus ou moins importantes mais souvent quotidiennes (Santé publique France, 2011).

2. Enjeux de santé dans le monde du travail

Les conditions d'emploi, la profession, la position hiérarchique, l'environnement (chaleur, le bruit, la poussière, les produits chimiques dangereux, la posture, les machines) et le stress psychologique représentent des risques pour la santé sur le lieu de travail. Ils sont à l'origine des maladies professionnelles chroniques ou aggravent d'autres problèmes de santé (OMS, 2017). De nos jours, le monde du travail fait l'objet d'une attention particulière de la part des organismes de santé pour les nombreux risques qu'il représente. Selon un rapport de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) repris par l'inspection générale des affaires sociales (2013), les maladies professionnelles ou liées au travail tuent six fois plus de personnes que les accidents professionnels. A travers la Stratégie Nationale de santé 2018 – 2022 (2017),

le Ministère des solidarités et la santé souhaite que pour les prochaines années, une politique de santé et de qualité de vie au travail soit mise en place et ce pour tous les corps de métier.

2.1. La sédentarité et l'inactivité physique : conséquences sur la santé des employés

Fontaine *et al.*, (2014) constatent que les recherches en physiopathologie de l'inactivité physique et du comportement sédentaire font du lieu de travail moderne un « candidat de choix » pour développer une activité physique d'intensité légère à modérée dans la vie des employés. Une autre étude souligne qu'il s'agit également d'un cadre essentiel pour lutter contre le temps de sédentarité prolongé, facteur de risque indépendant de décès prématuré et de mauvais résultats pour la santé (Thorp *et al.*, 2012).

2.1.1. La sédentarité

Le comportement sédentaire au travail est reconnu comme un facteur de risque important pour la santé (Biswas *et al.*, 2015 ; Thorp *et al.*, 2012 ; Parry *et al.*, 2013). Plus précisément, plusieurs études dont une métaanalyse montrent que les comportements sédentaires et le temps passé sédentaire sont associés à la présence de biomarqueurs de risques cardio-métaboliques. Les risques de développer des maladies cardiovasculaires (Biswas *et al.*, 2015, Thorp *et al.*, 2012), des cancers (sein, côlon, colorectal, endomètre et ovaire épithélial) et du diabète de type 2 (Biswas *et al.*, 2015 ; Loitz *et al.*, 2015) sont augmentés. Plusieurs études montrent également une relation positive entre sédentarité et mortalité toutes causes confondues (Biswas *et al.*, 2015 ; Owen *et al.*, 2010 ; Thorp *et al.*, 2012). Cela a également été montré pour le temps d'écoute de la télévision, la durée totale de temps sédentaire quotidien totale et le temps passé dans les voitures (Owen *et al.*, 2010).

Si l'exposition à des comportements sédentaires augmente, c'est aussi parce que les modes de vie évoluent. En effet, des changements s'opèrent sur le plan environnemental, récréatif (loisirs), au niveau des moyens de transports, des progrès technologiques mais également en ce qui concerne l'augmentation du taux de travailleurs dans les professions sédentaires (Borodulin *et al.*, 2007). De nombreuses preuves existent quant à la sédentarité sur les lieux de travail, cependant il existe des disparités en fonction des pays, des postes occupés et des caractéristiques individuelles.

Dans les pays développés, le mode de travail prédominant est l'informatique. Par conséquent, de nombreuses personnes passent leur journée de travail assises (Mc Crady *et al.*,

2009). Une étude montre que les employés d'université passent en moyenne 75% de leur journée de travail assis, avec quelques pauses occasionnelles et des niveaux relativement faibles d'AP durant les loisirs (Fountain *et al.*, 2014). On trouve des résultats similaires chez les employés Australiens, le 3/4 du temps de travail est passé sédentaire avec une quantité importante d'épisodes prolongés de sédentarité (≥ 20 ou ≥ 30 minutes). Les auteurs montrent également que la proportion de temps de travail sédentaire diffère de manière significative en fonction des environnements de travail : chez les employés des centres d'appels ce temps passé sédentaire est plus important que chez les employés de service clientèle et les employés de bureaux (Thorp *et al.*, 2012). En ce qui concerne le niveau d'éducation, Bauman *et al.* (2011) montrent un temps passé en position assise supérieur chez les sujets qui ont atteint un niveau d'éducation plus élevé. Les chercheurs de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm) font le même constat avec une proportion de temps sédentaire plus élevée chez les personnes dont le nombre d'années d'éducation est supérieur à 13 ans (Inserm, 2014)

2.1.2. L'inactivité physique

Les événements de la vie tels que se marier, avoir des enfants et commencer à travailler sont associés à une baisse des niveaux d'activité physique (AP) surtout chez les jeunes femmes adultes (Brown *et al.*, 2009). L'inactivité physique au travail est un facteur de risque important pour la santé de l'individu. Elle est responsable de 6% à 10% des maladies chroniques (Lee *et al.*, 2012) et ces maladies chroniques sont la première cause de mortalité dans le monde (Boots *et al.*, 2014). Knight *et al.*, (2012) montrent que 15% des maladies chroniques diagnostiquées sont attribuables à l'inactivité physique, entre autres : les cancers (colon, sein, prostate, autres), le diabète sucré (type 2), la dyslipidémie (augmentation du cholestérol total / LDL, diminution du cholestérol HDL), l'hypertension, les carences immunitaires, le syndrome métabolique, les troubles neurologiques (déclin fonctionnel, dépression, démence), l'ostéoporose (chutes, fractures), le surpoids, l'obésité, le stress oxydatif, la sarcopénie .

Si l'inactivité physique est devenue une préoccupation mondiale de santé publique, c'est parce que les populations inactives ont deux fois plus de risques de développer des maladies cardiovasculaires que les populations actives (European Heart Network, 1999). En termes de statistiques, parmi les différentes maladies chroniques, ces maladies cardiovasculaires sont responsables de 17,9 millions de décès par an, suivies des cancers (9,0 millions), des maladies respiratoires (3,9 millions) et du diabète (1,6 million) (OMS, 2018). Parmi les facteurs de mortalité, l'inactivité physique serait à elle seule responsable d'1,6 million de décès par an. A titre comparatif, le tabac cause 7,2 millions de décès par an (OMS, 2018).

Selon le Baromètre santé nutrition (INPES, 2008), dans la semaine, les français âgés de 15 à 75 ans déclarent pratiquer la moitié du temps total d'AP au travail (46,6%), le reste du temps total d'AP est pratiqué pendant les loisirs (25,3%) ou pour se déplacer (28,3%). Pour un temps total d'AP journalier de 2h19 : 18 minutes d'AP sont consacrées aux loisirs, 20 minutes aux déplacements et 1h41 au travail (moyenne) (Beenackers *et al.*, 2012). Pour les personnes classées dans le niveau élevé d'AP, le temps d'AP total est principalement lié à l'AP au travail (68,9 %).

L'enquête « Baromètre santé nutrition » (INPES, 2008) montre que les cadres et professions intermédiaires ont une probabilité plus faible que les ouvriers d'atteindre un niveau élevé AP. Cela pourrait s'expliquer par une activité professionnelle plus sédentaire et une AP principalement réalisée pendant les périodes de loisirs. Ayant des conclusions similaires à celles de l'INPES, les travaux d'un groupe d'experts de l'Inserm (2014) montrent qu'une position socio-économique élevée est souvent associée à une AP de loisir tandis qu'une position socio-économique faible est associée à une AP de travail. Le *German National Health Interview and Examination Survey* de 1998 (Schneider *et al.*, 2005) à montrer que les personnes au niveau d'éducation le plus faible sont plus actives pendant leur temps de travail mais moins actives pendant le temps de loisir par rapport aux personnes de niveau d'éducation plus élevé (Finger *et coll.*, 2012).

Si des disparités de temps passé sédentaire en fonction des postes occupés au sein d'une même entreprise ont déjà démontré, il en va de même pour les intensités d'AP. Par exemple, au sein d'une même structure, les employés de service clientèle font plus d'activité d'intensité légère à modérée que les employés de centre d'appel mais moins d'activités d'intensité modérée à vigoureuse que les employés de bureau. En revanche, les employés de bureau font moins d'activités d'intensité légère que les employés de centre appel (Thorp *et al.*, 2012).

Knight *et al.*, (2012) utilisent le terme de « syndromes de désuétude » pour regrouper tous les syndromes liés à l'inactivité physique. Parmi eux on retrouve le vieillissement prématuré, la dépression ou encore la fragilité cardiovasculaire et musculosquelettique. Cette inactivité, notamment très observée dans les emplois de bureau, peut aussi entraîner des troubles physiques et des pertes fonctionnelles regroupées sous le nom de troubles musculosquelettiques (Vidalain, 2014).

2.2. Les troubles musculosquelettiques (TMS)

En France, Les TMS concernent environ 80% des cas de maladies professionnelles. En 2010, ce sont 40 000 cas qui avaient été pris en charge (Vidalain, 2014). A l'échelle européenne, plus d'un million de personnes souffrent de douleurs musculosquelettiques chroniques. Un chiffre en hausse constante, qui pour l'Etat français engendre un coût direct annuel de 800 millions d'euros.

Les conséquences des TMS pour l'entreprise sont nombreuses : absentéisme, désorganisation du travail, restrictions d'aptitude, dégradation du climat social, etc. (Jorgensen *et al.*, 2013). Ces TMS sont la cause principale de perte de capacité de travail, de congés maladie et de retraites anticipées en Europe (Descatha, 2014) et sont considérés comme un « véritable fardeau pour les sociétés et les individus » (Jorgensen *et al.*, 2013). D'après les estimations de certains médecins, 3,3 % des salariés de 50 à 51 ans doivent cesser leur activité, proportion atteignant les 20,9 % pour les 58-59 ans (Descatha, 2014).

Une étude française de Carton *et al.* (2016) incluant 28 914 personnes, dont 8 998 hommes et 10 218 femmes se déclarant en activité, montre que la prévalence des douleurs persistantes varie en moyenne :

- de 14% (aux coudes) à 35% (au niveau du dos) chez les femmes,
- de 9% (aux coudes) et 24% (au niveau du dos) chez les hommes

La prévalence des douleurs au rachis chez les ouvriers en comparaison aux cadres est respectivement :

- de 35% contre 22% chez les femmes
- de 35% contre 25% chez les hommes

Les prévalences variaient également selon l'exposition aux facteurs biomécaniques, l'âge et le type de contrat de travail (Carton *et al.*, 2016)

Tous les secteurs professionnels sont concernés par les TMS. Généralement liés aux métiers actifs, aux gestes répétitifs ou à la manutention (Vidalain, 2014), les secteurs de l'agroalimentaire, de la métallurgie, de la construction automobile et du BTP concentrent la majorité des cas (Carton *et al.*, 2016 ; Rezende *et al.*, 2014). Le risque est également présent dans les activités comme la bureautique (travail sur écran et position assise) (Carton *et al.*, 2016 ; Rezende *et al.*, 2014) ou les services à la personne (Carton *et al.*, 2016).

En ce qui concerne les métiers où l'inactivité physique est présente, un bulletin épidémiologique de Santé Publique France, prenant en compte une population d'intérêt de 28 914 personnes (1/3 d'inactif), a montré que quel que soit le site douloureux ou le sexe, la présence d'un TMS déclaré était associée à l'inactivité (Carton *et al.*, 2016). Dans plusieurs études de suivi à grande échelle sur la population, l'inactivité physique était associée à une prévalence plus élevée de TMS chroniques (Holth *et al.*, 2008 ; Morken, 2007 ; Hoy *et al.*, 2015).

Stock *et al.*, (2013) montrent que la communauté scientifique est unanime concernant l'origine multifactorielle des TMS au travail. En effet, d'après plusieurs revues systématiques, au-delà des facteurs biomécaniques mais aussi des facteurs individuels et des facteurs organisationnels, les risques et climat psychosociaux du travail contribuent aussi à la genèse de diverses lésions musculosquelettiques chez les travailleurs. Cependant, les auteurs concluent que « *la nature des relations entre les contraintes physiques, les facteurs psychosociaux, la détresse psychologique et les TMS est complexe et encore largement méconnue* » (p2)

2.3. Les troubles psycho-sociaux

L'exposition au stress professionnel peut provoquer des réactions comportementales à court terme (nutrition inappropriée, tabagisme, inactivité physique et consommation d'alcool). Une exposition prolongée à des situations stressantes peut aussi entraîner une excitation chronique (Jarman *et al.*, 2015). Les facteurs de stress liés au travail, à la famille et à la vie augmentent pour la plupart des groupes démographiques et professionnels aux États-Unis. Cette augmentation des facteurs de stress entraîne une dégradation de la santé des travailleurs et des membres de leur famille (Hammer *et al.*, 2015).

Les cadres, professions intellectuelles, professions intermédiaires ainsi que (dans une moindre mesure) les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont plus exposés aux exigences de travail, aux variations émotionnelles et aux conflits de valeurs mais sont moins exposés au manque d'autonomie et de marge de manœuvre contrairement à des employés. Les ouvriers sont significativement moins exposés que les employés aux risques psycho-sociaux de façon général, mais ils restent plus sujets aux peurs pendant leur travail et au manque de liberté pour exercer. Enfin, comparativement aux employés les agriculteurs sont surexposés à toutes

les dimensions à l'exception de l'insécurité économique et l'exigence émotionnelle (Fontaine *et al.*, 2016).

2.4. Les conséquences économiques

Ding *et al.*, (2017) montrent que les troubles et pathologie présentes dans le monde du travail ont des conséquences significatives en matière de coût de santé selon une revue de littérature à portée mondiale. On y retrouve :

- Des coûts directs (dépense de santé) : coût pour chaque région / pays, le coût total des coûts pour le système de santé de chaque maladie (hospitalisations, consultations médicales, consommation de médicaments, dépenses d'imagerie...) (CEBR & ISCA, 2015 ; Ding *et al.*, 2017)
- Des coûts indirects (perte de productivité) : coûts économiques indirects résultant de la douleur et de la souffrance et des vies perdues à cause de troubles provoquant une perte de productivité lorsqu'un individu quitte son travail, de façon temporaire ou définitive (Ding *et al.*, 2017 ; CEBR et ISCA, 2015) ; 13 études montrent une perte de productivité de la main d'œuvre (due à la mortalité prématurée, aux blessures, aux maladies) directement liée à l'inactivité physique (Ding *et al.*, 2017)

En prenant l'exemple des conséquences de l'inactivité au travail, selon un rapport de 2015 du *Centre for Economics and Business Research* (CEBR) et de l'*International Sport and Culture Association* (ISCA), les coûts de santé pour l'Europe liés à l'inactivité physique représenteraient 9 milliards d'euros /an pour les coûts directs et 70 milliards /an pour les coûts indirects. Des pays intégrés dans l'analyse, la France est en 4ème position avec un coût direct de l'inactivité physique estimé à 1,2 milliard d'euros /an (918 millions de part attribuable au diabète de type 2 contre 129 millions pour les maladies coronariennes, 100 millions pour les cancers du sein et 69 millions pour les cancers colorectaux) et un coût indirect de 4,3 milliard d'euros /an (1,2 milliard pour les maladies coronariennes, également 1,2 pour les cancers colorectaux et enfin un milliard pour les cancers du sein et 725 millions pour les diabètes de type 2).

3. Le concept du sport en entreprise

3.1. Genèse de la relation entre l'activité sportive, le sport et les entreprises

Julien Pierre est maître de conférences à la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg et auteur de l'ouvrage « Le sport en entreprise : Enjeux de société » paru en 2015. Il s'est attaché à réunir les preuves et les processus qui ont contribué à modéliser le sport en entreprise du 19^{ème} au 21^{ème} siècle. La plupart des informations et auteurs mentionnés dans cette partie proviennent de son travail.

« Le fabricant doit à ses ouvriers autre chose que le salaire, il est de son devoir de s'occuper de leur condition physique et morale » et ce « du berceau jusqu'à la tombe »

Propos de Jean Dollfus lors de la fondation de la Société industrielle de Mulhouse en 1826.

Fridenson (1989), montre que le sport en entreprise s'est d'abord imposé comme l'ingrédient des relations familiales, paternaliste, entre employeurs et employés. Par exemple, Jean-Baptiste André Godin (1817-1888), un industriel français notable, accorde une importance toute particulière aux conditions de travail de ses ouvriers et met à leur disposition des services, des structures/infrastructures sportives et ce au sein d'un véritable « palais social » (différents bâtiments dédiés au bien-être). Nous sommes pourtant au 19^{ème} siècle et les structures sportives à destination des ouvriers se développent dans le secteur industriel Français.

Aux 19^{ème} et 20^{ème} siècle, le sport a tenu un rôle essentiel dans une stratégie d'intégration, de contrôle et de discipline des masses ouvrières (Chartier, Vigarello, 1982). En effet, dans cette logique paternaliste, l'arrivée du sport dans le monde du travail consiste à fidéliser, divertir et encadrer les initiatives des travailleurs. Les patrons (comme Citroën et Peugeot) veulent renvoyer une image d'entreprise dynamique, performante et vont faire adhérer les travailleurs aux valeurs de la firme (Vial et Ruffin, 1998 ; Schweitzer, 1982).

Dès le 19^{ème} siècle, sport et entreprise s'inscrivent dans des logiques convergentes : *« Sport et gymnastique s'enracinent dans une même représentation du corps et se fondent sur la même nécessité d'une appréciation chiffrée de l'effort musculaire, analogue à celle du geste industriel rationalisé »* (Chartier, Vigarello, 1982). Le sport ouvrier français naît officiellement le 1er janvier 1909 avec la création de la FSAS (Fédération sportive athlétique socialiste) (Arnaud, 1994). Dans l'industrie automobile française, on va passer de 400 ouvriers en 1896 à

36 000 en 1913. Cette évolution va faire émerger l'Association Sportive Michelin (ASM) à Clermont-Ferrand en 1911 et la maison Renault créera le Club Olympique des Usines Renault (COUR) en 1917 (Fridenson, 1979).

Aux prémices de la première guerre mondiale, les patrons multiplient les initiatives sociales et sportives (Fridenson, 1989). L'année 1936 marque un tournant dans l'histoire sociale et la popularisation du temps libre (cortège de lois sociales, la semaine de 40 heures, les quinze jours de congés payés, l'augmentation des salaires). L'accroissement du temps libre semble constituer une condition sine qua non de la constitution du loisir et de la démocratisation du sport en France.

À la Libération, la création des comités d'entreprise (CE) donne indéniablement une nouvelle impulsion à la pratique sportive. La gestion du sport en entreprise revient aux syndicats et cette nouveauté va creuser la ligne de fracture opposant syndicats aux représentants du patronat. Le sport au-delà de la paternité de son organisation, va devenir une figure au cœur d'enjeux politiques. La Confédération générale du travail (CGT) voit dans le sport un bon levier pour soustraire les activités sociales des griffes du patronat (Davoust et Martinache, 2013). Ces organisations vont jouer un rôle clé dans le processus d'évolution de la pratique sportive sur le lieu de travail. L'ordonnance du 28 août 1945 stipule qu'il est important de prévoir six heures d'éducation physique par semaine, dont une moitié sur le temps de travail et fait du sport un « élément capital du redressement de la Nation » (Amar, 1987). En 1946, se crée le corps d'assistants départementaux dont la mission est de susciter la création de centre d'activité physique (Centre d'entreprise, centre interentreprise ou centre d'apprentis) (Piard, 1989).

Avec la création de l'Amicale des Clubs Corporatifs (ACC) le 27 mai 1952, on voit apparaître une véritable institution ayant pour mission de fédérer les associations, d'organiser et de promouvoir les pratiques sportives des entreprises et ce de manière globale et à l'échelle nationale (Gasparini, 2000 ; Honta, 2002). Quelques années plus tard, l'ACC devient l'Union Nationale des Clubs Corporatifs (UNCC). Nous sommes en 1968 et l'intérêt des clubs corporatifs est de profiter de cette adhésion fédérale pour bénéficier de subventions puisqu'un accord a été passé entre l'UNCC et le CNOSF (Comité national olympique et sportif français).

En 1996 naît, en remplacement de l'UNCC, l'Union fédérale du sport d'entreprise (UFSE). La référence corporative est alors définitivement évincée. Le 29 mars 2003, la Fédération française du sport d'entreprise (FFSE) voit le jour en ayant pour mission de favoriser

la pratique sportive au sein des associations créées par des entreprises industrielles, commerciales, administrative ou encore au sein des associations de professions libérales.

En 50 ans, la tertiarisation croissante de la société, l'évolution de la composition socioprofessionnelle, la diminution des travailleurs manuels au profit des travailleurs intellectuels, la libéralisation des mœurs, la recherche d'une autonomie financière, l'évolution de leur niveau de formation, la forte féminisation des emplois du tertiaire, les cadres arrivant en masse dans les entreprises et bien d'autres facteurs vont contribuer à faire évoluer les pratiques et les représentations du sport en entreprise.

A l'époque ce sont les hommes et en particulier les cadres qui trouvent dans le sport le terrain d'expression d'une certaine éthique méritocratique et des valeurs de leur engagement quotidien au travail (Pociello, 1999). Ce développement et cette structuration sociale des cadres vont redistribuer les cartes du management des salariés dans les entreprises modernes. Le sport va avoir un rôle essentiel dans ces nouveaux usages du management. En effet, les cadres croient et comprennent le potentiel mobilisateur du sport. Ils sont proposés de manière épisodique sous la forme de stages extrêmes ou « stage outdoor » (Fourré, 1999).

Le sport devient instrumentalisé comme un outil de performances sociales et économiques. Les sports d'aventure, qui correspondent dans les années 1980 à l'image même de la réussite entrepreneuriale (dont l'escalade a longtemps constitué l'exemple emblématique), sont la manifestation de ce nouveau visage du sport en entreprise.

3.2. Le sport en entreprise d'aujourd'hui

Si le marché du sport en entreprise balbutiait dans les années 1980, il s'est depuis structuré et a progressé significativement depuis les années 2000. Un constat datant de 2015 indique que le sport en entreprise est en vogue et que la pratique dans la sphère professionnelle est en pleine explosion et ce même si le nombre de salariés pratiquant assidument de l'AP sur leur lieu de travail est encore faible. Les enquêtes démographiques en France depuis le début des années 2000 parlent d'un taux de sportivité en croissance mais d'une pratique sportive en entreprise d'un peu plus de 15% (Pierre, 2015).

On assiste à la mise en place d'un véritable marché, porté par une couverture médiatique importante relayée par différents médias d'informations (presse, magazines économiques,

émissions thématiques sur les faits de société) et de nombreux acteurs du mouvement sportif (des formateurs, des partenaires sociaux et même des mutuelles). Les collectivités et entreprises, dans un souci croissant d'économie, de bien-être et de santé au travail, s'emploient à mettre le corps de leurs employés/salariés en mouvement. En effet, la santé et le bien-être dans notre société et particulièrement au travail font figure de tremplin au développement du sport en entreprise et deviennent des arguments moteurs (Guilleux, 2016).

3.2.1. Les acteurs du sport en entreprise et leurs offres

3.2.1.1. Les institutions et leurs initiatives en matière de santé

Dans un rapport de 2008, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) conclue que le lieu de travail est reconnu mondialement comme « lieu approprié à la promotion de la santé » que ce soit par l'alimentation ou par l'activité physique. Par ailleurs, l'OMS a adopté le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 qui vise une réduction de 10% du manque d'exercice physique d'ici à 2025. Cette « stratégie cruciale » consiste à inciter les gens à bouger pour réduire le risque de développer des complications. Afin de réduire les risques pour la population de développer une pathologie, l'OMS recommande de pratiquer au moins 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou au moins 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue par semaine. Pour des bénéfices supplémentaires, un adulte doit atteindre 300 minutes par semaine ou pratiquer 150 minutes par semaine d'activité d'endurance d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue. Des exercices de renforcement musculaire faisant intervenir les principaux groupes musculaires devraient être pratiqués au moins deux jours par semaine (OMS, 2010).

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS) est depuis 2001 une action phare du ministère chargé de la santé. Ce programme se base sur deux piliers de la santé que sont la nutrition et l'AP. En termes d'actions concrètes, le PNNS met notamment en place une « charte établissements actifs du PNNS » (cf. Annexe n°2) permettant à l'entreprise de s'inscrire dans une démarche de développement du bien être salarial en proposant des actions à leur portée et à destination des employés d'entreprise.

La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 et le Plan National de Santé Publique inscrivent le Plan National Sport Santé Bien-Etre (PNSSBE) dans leurs orientations (Ministère des Sports, 2018). Dans une communication en conseil des ministres du 10 octobre 2012, le ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative ainsi que la ministre des affaires sociales et de la santé ont présenté les objectifs du plan Sport, Santé et Bien-être. Parmi les objectifs à plusieurs niveaux d'actions mentionnés, l'un d'eux concerne le « *développement de la pratique d'activités physiques et sportives au sein des entreprises (...)* » (ministère chargé des sport, 2018).

En région Bretagne par exemple, de ce PNSSBE découle le Plan Régional Sport Santé Bien-Etre (PRSSBE) 2018-2022 de Bretagne, un document de référence pour le développement du sport santé en région coorganisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) de Bretagne. Par ailleurs ce document a été signé par de nombreux autres acteurs dont le mouvement sportif avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne, le Campus Sport Bretagne, le Stade Rennais athlétisme, la Profession Sport Loisir de Bretagne. La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) de Bretagne, le département des Côtes d'Armor, la Mutualité Française, le CHU de Rennes, l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) et enfin les villes de Brest et de Rennes sont également des partenaires (ARS, 2018).

3.2.1.2. Le mouvement sportif :

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) représente le CIO en France. Le CNOSF - (titre IV, chapitre 1er du code du sport) est une association reconnue d'utilité publique, regroupant l'ensemble des fédérations sportives. Celui-ci est en coexistence et en collaboration avec le ministère en charge des sports, l'un représentant le mouvement sportif au niveau national et l'autre représentant l'état. Dans le prolongement des politiques publiques en matière de sport, le CNOSF prend également part au développement du sport en entreprise.

« Avec la promotion croissante du sport/santé, la prescription du sport sur ordonnance et la recherche permanente du bien-être au quotidien, le sport est devenu un enjeu de société, il était logique qu'il le soit aussi pour les entreprises. »

Denis Masseglia, président du CNOSF, 2017

Constitués sous la forme d'associations loi 1901, les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS) représentent le CNOSF et le mouvement sportif au niveau régional. A l'échelon départemental, le CNOSF est représenté par les Comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS). S'ils œuvrent conjointement, les CROS et les CDOS sont des associations distinctes et indépendantes. Quant au Comité Territorial Olympique Sportif (CTOS), il représente le CNOFS au niveau territorial.

Les CROS, CDOS et CTOS « constituent des structures déconcentrées du CNOSF et représentent ces derniers dans leur ressort territorial. A ce titre, ils ont notamment pour mission de décliner, en tenant compte des spécificités locales, les orientations et les actions initiées par le CNOSF » (CNOFS, 2018).

3.2.1.3. Les Fédérations Françaises

En France, ce sont 30 fédérations différentes qui proposent une offre à visée « sport » ou « activité physique » à destination des entreprises (cf. Annexe 3).

Toutes fédérations confondues, l'offre est diverse et variée avec par exemple des évènements et rendez-vous pour pratiquer en ville ou en pleine nature et des stages ou voyages sportifs. Certaines ont créé des réseaux de coachs santé intervenant directement dans l'entreprise pour proposer du renforcement postural, de la relaxation, des échauffements et également des intervenants « bonne pratique » ou « post retraite », etc. Par exemple, le 24 Novembre 2017, la Fédération Française de Sport en Entreprise de Bretagne a organisé un tournoi au Bowling du centre Alma de Rennes. Six entreprises ont participé à ce tournoi, représentées par 7 équipes en compétition : EDF/GDF, l'ASCAM (Crédit Agricole), la Sécurité Sociale, l'ATSCAF, la MSA et la BNP.

3.2.1.4. L'entreprise : auto-promotrice du bien-être salarial

Une enquête monographique de Pierre *et al.*, (2010) a été menée auprès de huit entreprises dont les sièges sociaux se situent en France (Apple, 3M, Caisse d'Épargne, Crédit Immobilier de France, Lilly France, Nestlé France, Steelcase International, Würth France). L'enquête montre que certaines entreprises prennent elles-mêmes l'initiative de proposer des actions sportives à leurs employés. Chacune de ces entreprises utilise le sport dans le cadre de

sa politique à des fins uniques ou multiples. La nature de ces offres toutes entreprises confondues peuvent être globalement regroupées (cf. tableau 1) et montre la place et la forme de l'activité physique et sportive dans le milieu de l'entreprise.

Tab. 1. Modalités d'usage du sport par les entreprises

Compétitions ou rencontres sportives intra-entreprises	entre les services dans un cadre institutionnalisé (association sportive d'entreprise) ou informel
	entre salariés engagés individuellement /collectivement dans les championnats corporatifs / civils
Pratiques sportives de loisirs dans l'enceinte de l'entreprise (fitness, tennis, sports co., etc.)	l'entreprise possède ses propres équipements sportifs
	par le biais de partenariats avec des structures sportives (salles de remise en forme, complexes multisports, piscines...)
Stage "outdoor": Séminaires de formation et de motivation sur des thématiques de conduite de projet, de management des équipes ayant recours aux situations sportives vécues	
Intervention de coachs professionnels (anciens héros sportifs), experts en management et en management d'équipe qui usent des métaphores sportives pour la cohésion des équipes de travail	
Recrutement de salariés au profil sportif, voire de sportifs de haut niveau dans le cadre d'une politique d'entreprise privilégiant une culture sportive	
Sponsoring sportif (communication en termes d'image) et mobilisation des salariés associés aux opérations de relations publiques organisées avec les partenaires sportifs de l'entreprise	

Source : « Le sport en entreprise au service des pratiques managériales », Pierre et al. (2010)

L'étude a sélectionné un échantillon d'entreprises (entreprises de services, entreprises industrielles) faisant apparaître une diversité de secteurs / d'activité économique. Quand on s'intéresse aux offres proposées au cours de l'année, on s'aperçoit de l'éventail de possibilités sportives organisé par les différentes entreprise (tableau 2).

Tab. 2 : Actions des entreprises en matière de sport

Entreprises	Actions en lien avec l'APS
Apple	- événement sportif - centre de remise en forme Apple Forme
3M	- 80 événements par an: événement et voyages sportifs communs à plusieurs sections sportives (marathon de New York, trekking au Maroc, multisport au Canada...) - activités de l'association sportive de l'entreprise

Caisse d'Épargne	<ul style="list-style-type: none"> - sponsoring sportif : partenariats course sur route, équipe cycliste professionnelle, coupe de France de football - activités sportives compétitives ou de loisir soutenues par le comité d'entreprise au sein des directions régionales
Crédit Immobilier de France (CIF)	<ul style="list-style-type: none"> - événement annuel « defimmo » : compétition multi-activités sportives par équipe
Lilly France	<ul style="list-style-type: none"> - formation du personnel: mises en situation de résolution de problèmes à caractère sportif - conférences de personnalités sportives: thème du management d'équipe, de la cohésion - activités sportives dans le cadre de l'association sportive de l'entreprise
Nestlé France	<ul style="list-style-type: none"> - salle de musculation et de fitness réservée au personnel - activités sportives de l'association (ASCNF) avec le soutien du Comité d'entreprise : 8 sections sportives (tennis, natation, voile, équitation, jogging, golf, football, danse)
Steelcase International	<ul style="list-style-type: none"> - sponsoring sportif : partenariat avec un club de football professionnel (2003-2005) - participation annuelle de la section running au marathon de Berlin ; participation sportive à visée caritative: syndrome de Rett, de polyhandicaps mentaux et physiques (soutient au association) - activités sportives de l'association soutenues par le comité d'entreprise : course à pied et tennis
Würth France	<ul style="list-style-type: none"> - sponsoring sportif : partenariat avec un club de football professionnel - conférences de personnalités sportives: thème de la performance / compétition - stages de motivation à caractère sportif du personnel d'encadrement et de la force de vente

Source : « Le sport en entreprise au service des pratiques managériales », Pierre et al. (2010)

3.2.1.5. Les entreprises extérieures & les start-up

De jeunes start-up prônant le renforcement de l'esprit d'équipe, la socialisation, l'amélioration des conditions de travail et la productivité voient le jour. « Gymlib », « Yofitness » « Fysiki » ou encore « Bonk Bok » (Le tremplin, 2018) en ont fait leurs fonds de commerce en surfant sur l'aire du numérique, avec pour certaines une « gamisation » et une organisation du sport en entreprise de façon « connectée » (plateforme, application d'activités adaptées). Les prestations réalisées par ces acteurs ciblent les salariés en proposant différents

services, essentiellement récréatifs et ludiques, sur la base de l'activité physique (Pierre *et al.*, 2010).

Par exemple, « Kiplin », une startup Nantaise, a développé une application mobile avec une dimension ludique du sport dans un concept permettant d'allier activité physique et activité professionnelle. Mesurant l'AP au cours de la journée, cette application permet une compétition interne au sein des entreprises avec des challenges et des défis lancés entre collègues. L'objectif est donc une pratique d'AP plus importante, notamment par un changement des habitudes de vie (se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture). Une pratique motivée par l'esprit d'équipe et l'esprit de compétition (en essayant de battre ses collègues en termes de niveau d'AP, que ce soit individuellement ou par équipe).

4. Quand enjeux de santé et sport en entreprise se rencontrent

« Le monde du travail devrait être considéré comme le lieu privilégié pour faire de la prévention et ainsi aborder la santé autrement que par le soin »

Docteur Brigitte Biarreau, 32^e Congrès National de médecine et Santé au Travail, 2012

4.1. Intérêts identifiés

4.1.1. Augmentation du niveau d'AP

L'inactivité physique est un indicateur puissant de l'état de santé et de la mortalité. Face à ce constat, les employeurs ont tout intérêt d'optimiser leurs programmes de bien-être pour promouvoir l'AP afin de minimiser les coûts de la santé et améliorer la santé de leurs employés (Birdee *et al.*, 2013 ; Conn *et al.*, 2009).

Dans une métaanalyse récente de Jirathananuwat et Pongpirul (2017), les auteurs se sont attachés à décrire les facteurs de promotion de l'AP sur le lieu de travail. Il en ressort que parmi les 3772 articles candidats à l'analyse, 29 articles soumis à évaluation de qualité (métaanalyses et revue de littératures) ont été choisis. Plusieurs stratégies se sont révélées efficaces et ont augmenté significativement le niveau d'AP du personnel : la composante de diffusion d'information, la fixation d'objectif, le retour d'information sur les performances, les documents imprimés fournis sur le lieu de travail, les bilans de santé, l'utilisation de podomètre favorisant la prise de conscience de soi, la réglementation d'établissement et enfin le développement environnemental.

Une revue de littérature de 2013 a analysé 58 études : 6 études utilisant des interventions sous forme d'AP, 13 utilisant des interventions de conseil/soutien et 39 utilisant des messages ou des interventions de promotion. Sur ces 58 études, 32 ont montré une amélioration significative du niveau d'AP par rapport à un groupe contrôle dont les 6 études utilisant l'AP. Une majorité des études avec un mode d'intervention en AP ont utilisé de la marche, des exercices de type aérobie, de la musculation, des étirements le tout sur des intensités moyennes à élevées (Malik *et al.*, 2013).

L'activité physique (AP) et l'exercice sont désormais considérés comme des interventions principales pour la prévention primaire et secondaire des maladies chroniques (Alves *et al.*, 2016 ; Nunan *et al.*, 2013). Selon Knight *et al.*, (2012) « *l'activité physique entraîne clairement une amélioration de la condition physique, de la capacité d'exercice et de la réduction des risques associés à une grande variété de maladies pathologiques et de troubles cliniques, entraînant une baisse des taux de morbidité, de la mortalité toutes causes confondues, ainsi qu'une augmentation de l'espérance de vie* ».

4.1.2. Diminution de la sédentarité

Trois types d'interventions sur le lieu de travail ont été identifiées comme permettant de réduire les temps sédentaires pendant les heures de travail. Le premier type d'intervention est dit de « travail de bureau actif », elle est destinée à introduire une AP légère tout en travaillant (bureau réglable, tapis roulant et ergomètre stationnaire intégré au poste de travail). Le deuxième type d'intervention intitulée « activité physique traditionnelle », vise promouvoir l'AP légère pendant les pauses et lors des trajets avant et après le travail. Enfin, le troisième type d'intervention, « ergonomie de bureau » est axée sur la configuration du poste de travail avec une assise active (tabouret avec un système de rotules sous l'assise nécessitant l'action coordonnée des muscles pour se stabiliser en position assise). Dans l'ensemble, ces interventions ont entraîné une réduction significative du temps de sédentarité et une augmentation simultanée de l'activité d'intensité légère pendant les heures de travail (Parry *et al.*, 2013).

Une revue systématique montre que des interventions dans divers contextes qui ciblent exclusivement le comportement sédentaire, entraînent une réduction importante et cliniquement significative du comportement sédentaire, alors que les interventions visant conjointement le

comportement sédentaire et l'AP ont produit des résultats moins cohérents et des réductions moins rapides du comportement sédentaire (Prince *et al.*, 2014).

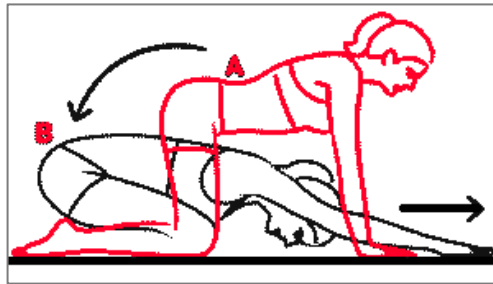
Selon une revue de littérature canadienne de Loitz *et al.*, (2015), plusieurs actions se révèlent bénéfiques pour diminuer la sédentarité au travail. On retrouve plusieurs stratégies concernant des changements environnementaux ainsi que des orientations motivationnelles qui soutiennent l'AP ou dissuadent les comportements sédentaires. Elles permettent notamment de créer un environnement de bureau prenant en charge les pauses actives, facilitent l'accès à l'AP sur le lieu de travail, permettent de fournir aux employés des conseils individuels / de groupe et de surveiller leur l'AP à l'aide de dispositifs.

On retrouve des actions concrètes comme : Introduire des bureaux assis-debout, des postes de travail sur tapis roulant ou cycloergomètre ; des salle d'exercices, des supports à vélos dans un espace sécurisé ; prôner l'utilisation des escaliers et réaliser des réunions de marche ; Inciter toutes les heures à se lever ou à marcher et encourager les pauses actives ; établir des objectifs individuels ou en groupe ; organiser la consultation sur place d'un expert en santé et bien-être ; mettre en place des objectifs quotidiens de 10 000 pas, des défis avec podomètre, des défis « escalier » ; tenir des journaux de bord d'AP quotidienne et de comportement sédentaire ou encore utiliser un moniteur d'activités physiques et de comportements sédentaires.

4.1.3. Réduction des troubles musculosquelettiques

Une revue de littérature montre comme principal résultat une relation positive entre effets d'exercices réguliers et diminution des douleurs aux épaules, aux poignets et à la colonne vertébrale (INRS, 2004). Sur les dix études analysées dans cette revue, toutes ont montré des améliorations significatives dans la réduction de la douleur du trapèze, aux épaules, aux poignets, à la colonne cervicale, à la colonne dorsale et à la colonne lombaire (cf. figure 1). En ce qui concerne les protocoles de force musculaire, ils varient tous en fonction de l'intensité mais tous répondent aux recommandations de *l'American College of Sports Medicine*. Malgré ces variations, une diminution de la douleur ressentie a été observée pour toutes les intensités d'entraînement étudiées. Des exercices non spécifiques pour le soulagement de la douleur tels que vélo (ergocycle), appareils type « Kayak » pliométrique (rameur), pilates et de relaxation, ainsi que des exercices d'étirement ont également favorisé la diminution de la douleur (Rodrigues *et al.*, 2014).

Fig. 1. Exercice d'étirement dorsaux-lombaires pour soulager les tensions musculaires et les maux de dos dus à une sur-sollicitation.



Source : *Entrainement sportif.fr*

4.1.3.1. Exemple d'application : les dentistes

Deux études se sont intéressées à la prévalence de la douleur et la forte invalidité chez les dentistes. Elles montrent qu'il est primordial que l'éducation au bien-être musculosquelettique commence à l'école et devrait être intégrée aux programmes de formation. En effet, la prestation de soins dentaires est extrêmement exigeante pour le corps du dentiste. L'exercice physique s'est avéré une intervention préventive efficace pour les douleurs au dos (36,3 à 60,1%), au cou (19,8 à 85%), aux épaules et également aux mains et aux poignets (60 à 69,5%) (Kumar *et al.*, 2014). Les études concluent que l'exercice est bénéfique voire indispensable pour le personnel dentaire dans la prévention et le traitement des troubles musculosquelettiques, du stress et de la douleur causée par les TMS. Les dentistes ayant une meilleure endurance des muscles du dos et de la ceinture scapulaire ont tendance à avoir moins de douleurs au cou, au dos et aux épaules (Kumar *et al.*, 2014)

4.1.3.2. Exemple d'application : usine aéronautique Safran (Colomiers, France)

Selon les propos de Jérôme Rebière-Desveaux, le responsable des ressources humaines de l'usine, une partie des employés a une activité professionnelle extrêmement physique, avec des situations où le risque de TMS est élevé. Chez les peintres par exemple, le port du pistolet à peinture et de la combinaison, les mouvements effectués, le tout à température élevée, font des conditions de travail des conditions extrêmes.

L'objectif de l'entreprise est multiple : apporter plus de confort dans l'activité professionnelle, améliorer le sentiment de bien-être au travail, réduire les troubles musculosquelettiques et lutter contre les arrêts de travail qui en résultent.

Pour répondre à ces objectifs, différents types de séances sportives ont été proposés et une équipe sportive et médicale a été mise en place afin d'assurer un suivi spécifique :

- En début de matinée, les employés commencent par un réveil des groupes musculaires les plus sollicités ainsi que des exercices de proprioception en prévention des entorses.
- En fin de journée, les employés terminent par une séance sportive de renforcement musculaire (circuits cardio-training) et d'étirement individualisé permettant un relâchement musculaire localisé en fonction des douleurs de chacun.

« Au bout de quelques mois, les résultats sont significatifs et très encourageants. En effet, les collaborateurs font le constat d'un sentiment de mieux-être au travail, d'une meilleure communication et d'une meilleure cohésion d'équipe. En quelques mois, le nombre d'arrêts de travail a diminué de 40 % » (Ministère des sports, 2015)

4.1.4. Amélioration de la santé psychosociale

L'activité physique influe positivement sur la santé mentale en réduisant le stress ou l'anxiété. La participation à des activités sur les lieux de travail qui ciblent les risques liés à la santé permet de réduire le stress au travail pour l'employé. La recherche méta-analytique confirme ce lien entre participation à des programmes d'AP, diminution du stress et amélioration de la santé mentale (Jarman *et al.*, 2015). Dans une autre étude, les employés physiquement actifs ont déclaré avoir moins de difficulté à faire face au stress ainsi qu'être plus heureux sur leur lieu de travail (Birdee *et al.*, 2013).

4.1.4.1. Application pratique : les hôpitaux

Jacobsen *et al.*, (2017) se sont intéressés à 200 personnels de santé travaillant dans des hôpitaux de 18 départements. Ils ont montré que pratiquer de l'AP au travail induit d'avantage de bénéfices psychosociaux que de pratiquer chez soi. Ils observent une plus grande adhérence à la formation ainsi qu'une amélioration plus importante de la vitalité, une réduction du stress ainsi que de la douleur. Les auteurs concluent qu'une intervention en groupe sur le lieu de travail visant à soulager la douleur induit également des avantages physiologiques et psychosociaux (Jakobsen *et al.*, 2017).

4.1.5. Bénéfices économiques

Une étude de 6 mois menée par Goodwill-Management (2016) à la demande du CNOSF et du Mouvement des entreprises de France (Medef) a analysé plus de 150 études scientifiques portant sur le sujet du sport en entreprise et réalisé une enquête auprès de 200 entreprises. 3 modèles de calculs ont été créés (salarié, entreprise et société civile) et il en ressort que :

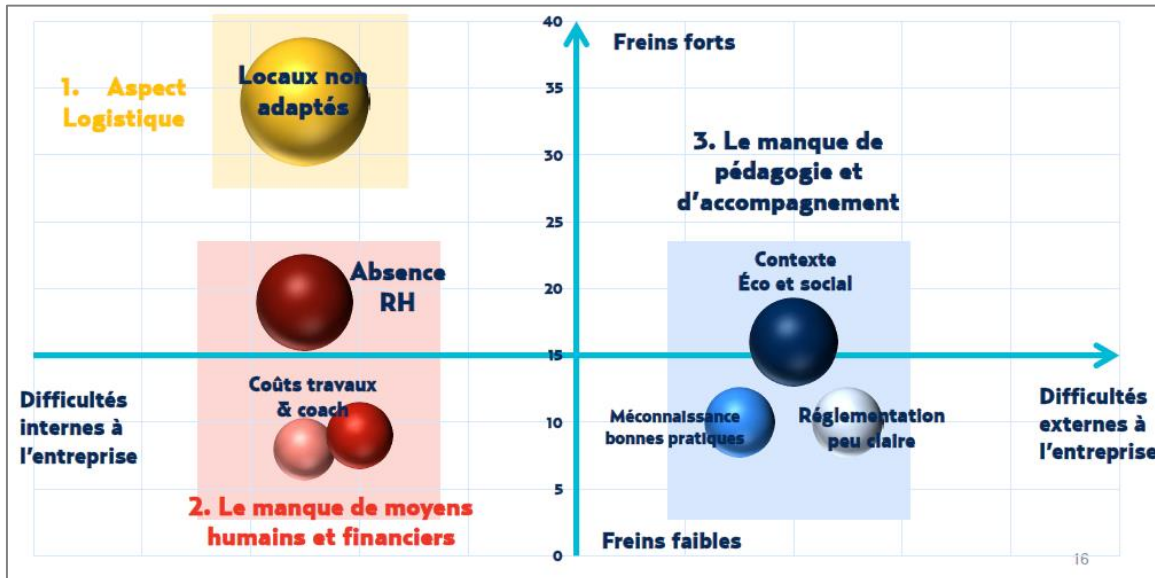
- Le salarié réaliserait entre 5 et 7% d'économie sur ses dépenses de santé annuelles, soit 30 à 40 € par an sur son budget santé. Au sein de l'entreprise sa productivité s'améliorerait de 6% à 9 %. De plus, il gagnerait 3 ans d'espérance de vie et retarderait son âge de début de la dépendance de 6 ans.
- L'entreprise améliorerait sa rentabilité nette de 1% à 14 % et la productivité par salarié de 6% à 9%.
- La société civile dépenserait 7 à 9% en moins et économiserait 308 à 348€ d'économie en plus en matière de santé

4.2. Les freins rencontrés au développement des APS en entreprise

Une étude récente (Union Sport et Cycle, 2017) visant à comprendre la cause du faible taux d'engagement des entreprises françaises dans la mise en œuvre d'activités physiques et sportives a été réalisée conjointement par le MEDEF, le CNOSF, le Ministère des Sport et l'Union sport et cycle. L'enquête a été réalisée par internet avec un échantillon de 265 entreprises françaises.

Il en ressort que pour 34% des entreprises, ce sont les locaux inadaptés qui freinent la mise en place de l'AP dans l'entreprise. L'absence de ressources humaines est la cause principale pour 19% des entreprises sondées et enfin le contexte économique et social a été abordé pour 16% d'entre elles. Parmi les différents facteurs limitants, il est intéressant d'observer que la méconnaissance des bonnes pratiques, les coûts et la réglementation ne sont pas les freins les plus répandus (cf. figure 2).

Fig. 2. Autres freins à la mise en place d'AP au sein des entreprises



Source : Union Sport et Cycle, 2017

Il ressort de cette étude un grand manque d'informations à destination des entreprises, la plupart ne savent pas vers qui se tourner pour développer l'APS au sein de leur structure (70%). 16% se tournerait davantage vers le mouvement sportif, 12% vers une organisation professionnelle et 2% vers une société offrant une offre sportive.

Les raisons pour lesquelles des salariés ne souhaitent pas s'impliquer dans les activités sportives sur le lieu de travail ont été identifiées dans plusieurs études. On retrouve des « contraintes matérielles, temporelles inhérentes à l'organisation du travail, freins psychologiques relatifs à la promiscuité avec les collègues et la hiérarchie, volonté de ne pas fragiliser la césure entre le temps professionnel et le temps de loisir, etc. » (Pierre, 2009 et 2015 ; Pierre et Pichot, 2011).

4.3. Focus sur l'activité physique adaptée (APA) au sein des entreprises

La plupart des individus ayant une activité professionnelle et le lieu de travail étant devenu un lieu essentiel de promotion de la santé, les professeurs et ingénieurs en Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S) ont leur place au sein des entreprises et ce en prévention primaire, secondaire ou tertiaire. De plus, la part de la population française active présentant une pathologie chronique ou motrice a besoin d'une prise en charge et d'un suivi plus spécifique, plus médical et c'est tout l'intérêt d'une présence de professionnel APA sur le lieu de travail.

La loi travail impose à tout employeur occupant au moins 20 salariés, d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de son effectif salarié. Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont énumérés à l'article L5212-13 du Code du Travail. D'après une enquête sur l'emploi de 2015, 43 % des personnes reconnues handicapées sont actives en France et 35 % étant en emploi (population active occupée) (tableau 3). Quand les personnes reconnues handicapées travaillent, elles occupent plus souvent un emploi d'ouvrier non qualifié et moins souvent de cadre. Elles travaillent plus souvent à temps partiel et sont plus souvent en situation de sous-emploi (DARES, 2017).

Tab. 3. Taux d'emploi, de chômage et d'activité des personnes handicapées en 2015

	Population bénéficiant d'une reconnaissance administrative	Population en situation de handicap	Ensemble de la population
Taux d'activité *	43%	53%	72%
Taux d'emploi **	35%	45%	64%
Taux de chômage ***	19%	15%	10%
Total (milliers)	2 665	5 702	40 558

Source : "Travailleurs handicapés : quel accès à l'emploi en 2015 ?" ,DARES Analyse, p2 (Mai 2017)

En France, la prévalence de l'obésité a été estimée en 2012 à 15%, soit près de 6,9 millions de personnes. L'Étude Nationale Nutrition Santé (ENNS) utilisant des données anthropométriques mesurées dans 73 Centres d'examen de santé de la Sécurité sociale en 2006, indiquait une prévalence de l'obésité de 16,1% chez les hommes et de 17,6% chez les femmes de 18-74 ans (Matta *et al.*, 2016). Une étude américaine montre que plusieurs études ont mesuré l'impact de l'obésité sur les dépenses de santé des employeurs. Les chercheurs ont démontré l'association de l'IMC avec l'absentéisme et le présentéisme, ainsi que les coûts liés aux indemnités de travail, aux blessures et aux maladies (Yarborough *et al.*, 2018).

De plus en plus d'employeurs adoptent une approche de gestion de la santé de la population en matière de santé que ce soit pour les employés ou leur famille. De nombreuses entreprises ont fait le choix d'introduire des avantages et des programmes visant directement à aider les employés à adopter un style de vie sain, certains s'adressant également aux conjoints et aux enfants. Cette volonté des employeurs de prendre en charge ce problème de santé personnel continue de croître à mesure que le lien entre les coûts et l'obésité est éclairci (Heinen *et al.*, 2009).

SYNTHESE & OBJECTIFS

Synthèse : La revue de littérature a permis de mettre en avant les raisons pour lesquelles le monde du travail est actuellement la cible privilégiée des politiques de santé publique. En effet, si travailler est depuis longtemps une activité quotidienne prépondérante et indispensable pour la majeure partie de la population, c'est aussi une activité propice au développement de comportements délétères (inactivité physique, sédentarité) pour la santé et donc une activité sujette au développement de pathologies chroniques et motrices. Si l'inactivité physique et le comportement sédentaire contribuent au fardeau mondial des maladies chroniques (Obésité, Maladie cardiovasculaire, diabète de type 2, Cancer etc.) pour certains auteurs le problème est sous-estimé avec une mise en avant des stratégies de traitement plutôt que des stratégies de prévention (Gonzales *et al.*, 2017). Pouvant être liés à l'inactivité physique, la sédentarité ou encore une sursollicitation physique ou psychologique, les TMS constituent 80 % des maladies professionnelles avec des conséquences nombreuses que ce soit pour l'employé (douleurs, inaptitude au travail, congés maladies, retraite anticipée, etc...) ou pour l'employeur (absentéisme, réorganisation du travail nécessaire, conséquences économique). Le stress professionnel est également présent dans notre société moderne, les situations stressantes provoquent des troubles psycho-sociaux pouvant s'accompagner d'une dégradation du climat social et de la santé de l'individu.

Il est maintenant bien admis que l'activité physique a de nombreuses vertus pour la santé et la qualité de vie des employés (Grande *et al.*, 2014). Que ce soit en préventif ou en curatif, les recommandations de pratiques physiques et sportives ne cessent de se développer. En effet, l'APS prévient, soigne, soulage, guérit et de solides preuves montrent que les personnes actives, ayant une pratique régulière, sont en meilleure santé que les personnes inactives. Malgré cela, la plupart des adultes ne font pas suffisamment d'AP pour obtenir des bénéfices significatifs sur leur santé. Etant donné que les adultes employés passent les deux tiers de leur journée sur le lieu de travail, proposer des programmes d'activités physiques au travail s'avère une stratégie efficace pour accroître l'activité physique, diminuer la sédentarité et également prévenir le risque de développer une maladie chronique (Conn *et al.*, 2009). Cet engouement pour l'AP se répand dans les entreprises. La santé et le bien-être du salarié deviennent des préoccupations pour les employeurs. Que ce soit pour des questions économiques, sanitaires ou sociales, de nombreux acteurs (public et privé) du sport, de l'activité physique et de la santé les accompagnent dans la mise en place ou le développement du sport en entreprise.

Problématique : Malheureusement, en France comme ailleurs, bien qu'il se développe de plus en plus, le sport en entreprise reste encore peu répandu (manque de communication, d'accompagnement, de locaux, appréhension des employeurs, coût, etc.). Un paradoxe, quand on s'intéresse aux bénéfices économiques, de santé et de bien-être des structures qui ont choisi le sport en entreprise comme support de bien-être salarial.

Objectifs : S'inscrivant dans l'un des objectifs du plan régional sport santé bien-être de Bretagne de développer l'APS à destination des salariés de la région, le Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne a placé le « sport en entreprise » au cœur de ses enjeux. Il a notamment récemment mis en place une plateforme innovante appelée « Bret on mouv' » (BOT). Le principe de fonctionnement de cette plateforme est relativement simple : une géolocalisation des APS sur la Région Bretagne est proposée par le CROS Bretagne et ce partenariat avec les clubs et associations sportives du territoire. Le comité d'entreprise ou le chef d'entreprise souhaitant développer l'activité physique à destination de ses employés va adhérer à cette plateforme. Il aura ensuite toute la liberté de choisir l'APS qui l'intéresse, les modalités qui lui conviennent le mieux, et se mettre automatiquement en contact avec le club ou l'association sportive qui propose cette APS.

Aussi, et parce que les bénéfices et intérêts du sport en entreprises chez les employés ont bien été démontrés dans la littérature scientifique, en tant que stagiaire APA-S au sein du CROS Bretagne, mon objectif est de prendre part au développement de l'activité physique et sportive adaptée aux employés d'entreprise et ceux dans une finalité de santé / bien-être. Pour ce faire, le sport en entreprise étant encore très peu développé sur le territoire, la meilleure stratégie durable est de faciliter son accès en développant la mise en relation des entreprises avec des associations/clubs proposant de l'APS et donc en développant cette plateforme de géolocalisation Bret on Mouv' (BOT).

Pour ce faire, le CROS Bretagne a besoin de données détaillées et à jour sur le territoire en créant un observatoire territorial. Plus précisément, il lui faut obtenir des données statistiques précises sur les pratiques physiques et sportives des habitants Bretons, sur les établissements, les entreprises et les équipements disponibles et ayant un lien avec l'APS ainsi que des données sur les entreprises bénéficiant d'APS ou encore des données sur les politiques sportives de chaque territoire.

Cette phase de diagnostic du territoire est indispensable pour connaître au mieux les spécificités des territoires de Bretagne. Elle permettra, dans un second temps, de développer un plan d'action spécifique destiné à rapprocher activités physiques et entreprise mais ce plan d'action ne peut être construit sans une connaissance précise du territoire et donc sans données territoriales.

Trois objectifs, correspondant à trois missions, ont donc été créés afin de combler ce manque d'informations :

- 1^{ère} mission : Création d'un observatoire des entreprises et des APS sur le territoire de la Bretagne : Cette première partie consiste à dresser un portrait diagnostique de la région Bretagne quant à la pratique sportive sur le territoire. Il s'agit de faire un état des lieux des chiffres, des données et des pratiques en Bretagne concernant la pratique des APS sous toutes leurs formes et du sport en entreprise.
- 2^{ème} mission : Enquête auprès des collectivités territoriales de Bretagne : Dans un deuxième temps, à travers un questionnaire, nous nous intéresserons à l'appétence des collectivités territoriales en matière de sport santé et bien-être en entreprise afin d'accompagner au mieux ces collectivités dans leurs politiques de développement des APS mais également s'en servir comme support de rapprochement entre entreprises et clubs/associations sportives.
- 3^{ème} Mission : Intégrer des éducateurs APS au sport en entreprise : Utiliser la cartographie et la liste des professionnels APA-S sur site ARS Bretagne (éducateur APA affilié ou non à la chartre sport santé bien-être) et les intégrer à la plateforme BOM afin de renforcer l'offre d'APA en entreprise.

CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

A terme, l'enjeu de santé commun aux trois objectifs (trois missions) est le développement durable de l'offre d'APS pour les employés d'entreprises (cf. synthèse et objectifs). En revanche, les trois missions étant de nature très différente, la méthodologie utilisée pour répondre aux objectifs va également être différente. Cette partie est donc divisée en trois grands chapitres et chacun d'eux s'attachera à décrire la méthode utilisée, les instruments de recherche, les variables étudiées ainsi que le déroulement de la collecte des données et enfin le plan d'analyse des données

1. Mission 1 : Diagnostic territorial de la Bretagne

Dans ce premier volet, la méthode utilisée se base sur une méthode de recherche quantitative descriptive avec une manipulation de données statistiques préexistantes (Labaree, 2019). Cette recherche quantitative vise à rassembler des bases de données numériques, à trier leurs contenus, faire ressortir les données correspondantes à nos variables d'intérêts et présenter les résultats de façon claire et précise. La méthodologie de la mission 1 réalisée au sein du CROS Bretagne suit un cadre méthodologique particulier présenté de la façon suivante (Debout, 2012) :

- 1. Objectifs de la mission
- 2. Stratégie d'échantillonnage
- 3. Variables étudiées
- 4. Méthode de recueil des données
- 5. L'analyse des données
- 6. Présentation des résultats

1.1. Objectif

Obtenir des données territoriales sur la région Bretagne concernant les pratiques, les entreprises et les établissements sportif. Ces données sont nécessaires au développement d'un outils numérique (Bret on Mouv'), permettant lui-même le développement du sport en entreprise, et donc le développement d'une offre d'activités physiques adaptées aux employés.

Objectifs opérationnels :

Créer une base de données qui soit fiable, facilement exploitable avec un niveau de à échelle intercommunale et fournissant des informations sur :

- ⇒ Les établissements sportifs
- ⇒ Les équipements sportifs
- ⇒ Les entreprises et le travail sur le territoire

1.2. Stratégie d'échantillonnage

Les données exploitées concerneront la Région Bretagne. Au vue d'une utilisation et d'une interprétation, ces données devront avoir un niveau de précision communale ou intercommunale. Les données récupérées peuvent provenir sur un corpus de données existantes (Bachelet, 2012). Ayant une contrainte de temps et peu de ressources pour constituer une base de données, les bases données existantes restent une bonne option (Johnston, 2013). Ici, dans un souci de fiabilité, nous nous baserons sur des bases de données et des statistiques officielles ou produites par des instituts de sondages expert (Aubert-Lotarski, 2007).

1.3. Variables étudiées

Toutes les variables étudiées sont classées par thème. Ce sont essentiellement des variables quantitatives et continues.

- Thème : Les entreprises et le travail
 - Nombre d'entreprises
 - Nom des entreprises
 - Lieu entreprise
 - Nombre d'employés
- Thème : Les équipements supports d'APS
 - Nombre d'équipement
 - Nom équipement
 - Lieu équipement
- Thème : Les établissements sportifs :
 - Nombre d'établissement avec une activité liée à l'APS
 - Nom des établissements
 - Lieu des établissements
 - Adresse des établissements

1.4. Méthode de recueil des données

Les données brutes sont téléchargées sous format Excel (Saunders, 2012). Chaque base de données brutes obtenues est nommée, puis rangée et enregistrée dans un des trois dossiers informatiques correspondant un des trois thèmes définis ci-avant (cf. 1.3 Variable étudiées).

Les sites internet ressources sont des sites statistiques ou des sites d'institut de sondage certifiés. L'utilisation de données secondaires sont une « assurance qualité » que si elles proviennent de source sûre (Aubert-Lotarski, 2007). Aussi nous veillerons à ce que les bases de données soient valides (Bachelet, 2012), c'est-à-dire représentatives de la population étudiée, avec un échantillon de grande taille ($n > 1000$), et les dates de recueil des données indiquée soit sur le site internet, soit sur le document contenant la base de données.

1.5. Traitement et analyse des données

Les données brutes obtenues lors de la phase de recueil feront l'objet d'un « nettoyage », c'est-à-dire une catégorisation et un traitement en préparation d'une future interprétation (Marzin-Janvier, 2019). Les données brutes seront sélectionnées de façon appropriée, en fonction des objectifs et donc en fonction des variables sélectionnées en amont (Saunders, 2012). Elles seront ensuite traitées en utilisant des statistiques descriptives. Cette procédure nous permet de d'organiser et de présenter les données en fonction des variables retenues ; La finalité étant de donner du sens à nos données brutes au regard des objectifs de recherche (Debout, 2012).

Les résultats du traitement des données seront présentés de deux façons :

- Dans une perspective d'amélioration de Bret on Mouv' (BOT) les bases de données seront soigneusement présentées et des menus déroulants seront créés. De cette façon, si l'on souhaite avoir une information précise pour une EPCI donnée ou encore une commune, il suffira d'utiliser les menus déroulants pour afficher l'information souhaitée.
- Un traitement de l'ensemble des données sera réalisé de façon à les présenter de la manière la plus claire et synthétique possible. En fonction du type de variable étudiée, les résultats correspondants seront présentés sous forme de graphique ou sous forme de tableau construit grâce au logiciel Excel. Nous veillerons ce que les tableaux/graphiques ne présentent pas trop de variable et que les sources, les axes et

les unités de mesure soient renseignées pour chaque graphique/tableau. Chaque graphique et tableau comporteront une explication portant sur le type d'informations que l'on peut en tirer et dans chaque tableau sera mis en évidence les données numériques d'intérêts. Ce traitement sous forme de graphique va permettre de comparer des localités bretonnes et faire ressortir les particularités du territoire.

2. Mission 2 : Enquête auprès des intercommunalités de Bretagne

« Tout le monde peut rédiger une liste de questions et la photocopier, mais la production de données utiles et généralisables à partir de questionnaires nécessite une planification minutieuse et une conception imaginative. »

P. Boynton et T. Greenhalgh, University College London, 2004

L'enjeu d'une enquête est de refléter fidèlement la réalité de ce que l'on souhaite mesurer. La qualité de l'enquête va donc dépendre de :

- ↳ la participation, l'intérêt qu'ont les répondants pour l'enquête
- ↳ la compréhension des questions et des objectifs par les enquêtés
- ↳ l'exhaustivité et la fiabilité des réponses

Ces trois notions sont regroupées sous le nom de « compliance » (Maisonneuve et Fournier, 2012) ou d'« observance » (Lamouroux *et al.*, 2005) : Capacité à adhérer à une enquête par questionnaire. Pour maximiser cette compliance, et donc indirectement les résultats et la qualité de l'enquête, plusieurs points méthodologiques doivent être abordés. Nous diviserons donc cette méthodologie en 4 parties (Burns *et al.*, 2008) :

- Objectifs
- Stratégie d'échantillonnage,
- Conception du questionnaire
- Mode de passation et de réception

2.1. Objectif

Dans ce deuxième travail, on s'intéresse aux pratiques en place sur chaque territoire. L'objectif est de dresser un portrait de chaque communauté de communes/d'agglomérations de Bretagne en récoltant des informations politiques sur le développement du sport santé bien-être, du travail et des pratiques sur leur territoire. Plus précisément, le CROS Bretagne s'emploie à

poser un « diagnostic » en évaluant la sensibilité, l'appétence et l'intérêt de chaque intercommunalité pour le sport santé bien être sur leur territoire. Les résultats bruts, nominaux et ordinaux, porteront essentiellement sur les politiques sportives menées par la communauté de communes et le développement du sport en entreprises sur le territoire.

Ce 2^{ème} travail s'inscrit dans la continuité de la première mission en apportant des données davantage qualitatives à un 1^{er} travail qui se veut essentiellement quantitatif.

2.2. Stratégie d'échantillon

Nous ciblerons les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ou plus précisément les communautés de communes ou communauté d'agglomération. Ces collectivités territoriales de proximité sont choisies pour la précision des informations qu'elles sont en mesure de nous apporter et ce à l'échelle inter-communale.

Le plan d'échantillonnage suit un modèle non-probabiliste, au vu des objectifs, il n'est pas souhaitable de mettre en place l'étude sur la base d'un échantillon aléatoire. De plus, l'échantillonnage est réalisé par choix raisonné, la sélection de l'échantillon est délibérée et les répondants sont ciblés (Burns *et al.*, 2008).

En ce qui concerne le répondant, son nom, son prénom, sa fonction et ses coordonnées seront demandés dans le questionnaire mais ces informations personnelles resteront internes au CROS Bretagne et ne seront pas publiées. Plus précisément, la personne qui répond au questionnaire est considérée comme anonyme lors de l'exploitation, le traitement des données et la rédaction de document d'analyse/synthèse des résultats. Cette enquête respectant les obligations de la CNIL, nous partirons du principe que c'est la communauté de communes qui répond au questionnaire et non un élu ou un salarié en particulier.

2.3. Conception du questionnaire

2.3.1. Lettre d'information

D'après Maisonneuve et Fournier, (2012), une lettre d'information doit être jointe au questionnaire. Cette lettre permet de présenter le contexte et l'objectif de l'enquête, elle doit contenir les coordonnées de l'enquêteur, et une mention du nombre de questions à traiter et des précisions sur l'anonymat des réponses doit être inscrite. Plusieurs études ont montré que les

questionnaires accompagnés d'une lettre d'information ont un taux de réponse plus important. On observe un effet majoré quand la lettre est personnalisée, quand une estimation du temps requis pour remplir le questionnaire est indiqué et enfin quand l'expéditeur affirme que la participation du répondant est un élément essentiel à la réussite de l'enquête (Burns *et al.*, 2008 ; Edwards *et al.*, 2002).

2.3.2. Composition du questionnaire / construction des questions

2.3.2.1. Les thèmes

L'organisation générale du questionnaire correspond a une série de thèmes, à l'intérieur desquelles s'organisent une séries de questions. L'enquêteur doit veiller à une articulation, une disposition et un déroulement logiques entre ces thèmes. Cela permet aux répondants de se repérer plus facilement lors de la lecture du questionnaire et à l'enquêteur d'exploiter au mieux ces données (Burns *et al.*, 2008).

2.3.2.2. Les questions

« Lors de la réalisation du diagnostic de Bromont, les auteurs ont été à même de constater la difficulté de construire un questionnaire simple, complet et convivial. En effet, en optant pour un questionnaire ambitieux et rigoureusement détaillé, on s'est privé de l'apport de certaines parties prenantes qui, découragées par un document apparemment complexe, ne se sont pas donnés la peine de le remplir. [...] Encore une fois, on doit viser un équilibre entre l'exhaustivité et la simplicité »

Alexandre Provost, Mars 2011

Certaines règles présentes dans la littérature scientifique devront être respectées pour tenter d'augmenter la compliance :

Règles de fond :

- Une seule construction par question (pas de question double) (1 idée = 1 question) (Burns *et al.*, 2008)
- Nombre limité de questions et si possible accompagnés d'explications (Provost,2011)
- Questions de moins de 20 mots, faciles à comprendre et à interpréter (Stone, 1993)
- Aucun jugement, préjugé ou formulation négative (Stone, 1993)

- Aucune question orientée (Burns *et al.*, 2008)
- Eviter les termes absolus (« toujours », « aucun » ou « jamais »)
- Eviter les abréviations, termes techniques ou terminologies complexes
- Respecter la langue usuelle du destinataire
- Chaque racine de question devrait inclure une demande claire pour une ou plusieurs réponses et indiquer la notation souhaitée (Burns *et al.*, 2008)

Règles de forme :

- Les questions doivent être numérotées et organisées (Burns *et al.*, 2008)
- Poser d'abord des questions simples ou des questions démographiques peut aider les répondants à remplir le questionnaire (Burns *et al.*, 2008)
- L'utilisation de caractères gras, d'ombrage et de lignes larges peut aider à attirer l'attention des répondants et à améliorer leur attrait visuel. (Edwards *et al.*, 2002 ; McColl *et al.*, 2002)
- La disposition spatiale, la couleur, la luminosité et la cohérence dans la présentation visuelle des questionnaires ont un effet démontré sur l'attention du répondant (Boynton et Greenlagh, 2004 ; Burns *et al.*, 2008 ; Edwards *et al.*, 2002 ; McColl *et al.*, 2002)
- Le libellé de la question et l'ordre des catégories de réponses influencent le taux de réponse (McColl *et al.*, 2002)

En ce qui concerne le style de question, deux styles reviennent le plus souvent dans la littérature scientifique :

Questions fermées :

Elles permettent aux chercheurs de produire rapidement des données avec des questions à réponses limitées et définies par le chercheur/enquêteur. En revanche, la richesse de la réponse est mise de côté et ce style de question peut être source de frustration pour le répondant (le chercheur contraint le répondant en ne prenant pas en compte toutes les réponses possibles) (Boynton et Greenhalgh, 2004).

Questions ouvertes :

Parfois, laisser un espace libre permettant une annotation textuelle, après certains éléments, sections ou en fin de questionnaire, permet véritablement d'enrichir des données

purement quantitatives. D'après Burns *et al.*, (2008), laisser un espace « autre » ou demander « tout autres commentaires » permet de préciser le format de réponse fermée et augmenter le taux de réponse à un questionnaire auto-administrés. Si des espaces textuels libres sont insérés dans le questionnaire, des exemples de réponse sont parfois nécessaires pour renseigner le répondant sur la manière de compléter la question/le questionnaire que ce soit pour des questions ouvertes ou des questions fermées (Boynton et Greenhalgh, 2004 ; O'Cathain et Thomas, 2004).

Par ailleurs, ces questions riches en données qualitatives demandent à être planifiées à l'avance par rapport à la manière dont ces données seront analysées. (Connor Desai et Reimers, 2018 ; Boynton et Greenhalgh, 2004). De plus, l'utilisation de ce style de question doit se faire de manière raisonnée, elles peuvent décourager les participants de par le temps de réponse ou la formulation écrite nécessaire, ce qui pourrait accroître le taux d'abandon (Connor Desai et Reimers, 2018).

Enfin, l'enquêteur inexpérimenté doit se méfier de ce style de question. Il peut être confronté à un dilemme d'analyse ou de non analyse, en effet, les réponses peuvent manquer de clarté, de précision et la saisie et l'analyse de ces données demanderont certaines ressources supplémentaires (O'Cathain et Thomas, 2004).

2.4. Mode de passation et de réception

Avant la passation définitive du questionnaire, un test pilote réalisé auprès de deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les répondants seront invités à examiner le questionnaire en fonction de plusieurs critères : La facilité de compréhension, l'identification de questions non pertinentes, redondantes ou mal formulées et enfin le temps de réponse au questionnaire devra être noté. Les informations récoltées permettront d'améliorer le questionnaire et d'accroître la compliance du questionnaire (Burns *et al.*, 2008).

Grace à ce test pilote, la fidélité sera vérifiée (pour augmenter la validité du questionnaire) : nous vérifierons que le questionnaire mesure ce qu'il prétend mesurer, autrement dit que le répondant comprenne la question comme nous souhaitons qu'il la comprenne et que les réponses apportées sont bien celle que nous pourrions attendre (Burns *et al.*, 2008).

La fiabilité sera également vérifiée. Même si nous attendons des réponses différentes en fonction des intercommunalités, ces différences doivent provenir des caractéristiques des intercommunalité et non d'incohérences dans la façon de comprendre les questions. (Ou d'incohérences dans la façon de comprendre les réponses de la part des enquêteurs) (Boynton et Greenlagh, 2004 ; Burns *et al.*, 2008).

2.4.1. La passation

Plusieurs modes de passation sont possibles :

- ☑ Le questionnaire en vis-à-vis : la question est lue à voix haute par l'enquêteur ou une tierce personne et les réponses sont données à voix haute par l'enquêté (Ripon, 2011),
- ☑ Le questionnaire auto-administré : Les questions sont lues par l'enquêté et les réponses sont retranscrites également par l'enquêté. Il existe trois modes de distribution : en ligne (Connor Desai et Reimers, 2018), par envoi postal (Edwards *et al.*, 2018), par envoi électronique (Fischbacher *et al.*, 2000)

Dans cette enquête, le questionnaire est autoadministré pour plusieurs raisons : le nombre de structures à enquêter est importante et celles-ci sont réparties sur tout le territoire. De plus, les réponses à fournir sont des réponses qui peuvent, en fonction du répondant, nécessiter une certaine recherche d'informations de la part des services enquêtés. Leur laisser un temps pour répondre aux questions semble donc judicieux.

La forme de passation autoadministrée choisie dépend généralement de la quantité/type d'information que l'on souhaite, de la taille de l'échantillon cible, de la durée de l'enquête, des contraintes financières de la structure et des propriétés du test. Selon une revue de littérature de Burns *et al.*, (2008), plusieurs études montrent que l'administration par voie postale donne un taux de réponse supérieur à l'envoi par courrier électronique. En revanche, il y a un coût et un temps d'enquête moins importants par voie électronique. Par simplicité, les questionnaires seront envoyés par voie électronique.

« *Les participants sont plus susceptibles de répondre avec un préavis (par lettre, courrier électronique ou appel téléphonique avant l'envoi d'un questionnaire)* » (Edwards, 2010).

Aussi, des contacts ont déjà été pris entre le CROS Bretagne et les communautés de communes ciblées. De plus, ces structures étant souvent sollicitées, une lettre d'information

suffira amplement à informer les enquêtés du bien fondé et de l'importance de ce questionnaire sans leur laisser le sentiment d'être sur-sollicité.

En cas de non-réponse au questionnaire, des rappels seront effectués. Plusieurs auteurs montrent que ces rappels ont une influence puissante et positive sur les taux de réponse (Fischbacher *et al.*, 2000 ; Nakash *et al.*, 2006). Les rappels effectués seront téléphoniques car ils ont un impact plus important sur le taux de réponse que les rappels postaux. Généralement, trois rappels sont effectués avec un taux de réponse plus important après un premier rappel (Schleyer *et al.*, 2000).

2.4.2. La réception

Une date de retour attendu est indiquée dans la lettre d'information. (Maisonneuve et Fournier, 2012). Les réponses aux questionnaires seront sauvegardées et stockées dans un tableur Excel.

2.5. Traitement et analyse des résultats

Dans un premier temps, les réponses brutes obtenues seront retranscrites et classées dans un tableur Excel. Le traitement des réponses sera réalisé non plus par question mais par variable (ouvertes ou fermées), en ce qui concerne les variables ouvertes et donc textuel, un recodage sera réalisé de façon à catégoriser les réponses (Ripon, 2011).

En ce qui concerne l'analyse des résultats, un document descriptif synthèse sera réalisé par communauté de commune et servira de support pour les futures rencontres entre le CROS de Bretagne et les élus de communauté de commune.

3. Mission 3 : Intégration des éducateurs APA-S à la plateforme BOM

3.1. Objectif

Faire intégrer les professionnels APA-S à la plateforme de géolocalisation Bret on Mouv' (BOM). Cela permettra de développer l'offre APS sur la région Bretagne et proposer une offre d'activité physique adaptée à tous les publics de salariés.

3.2. Méthode

Aucune méthodologie concernant cette mission n'est disponible dans la littérature scientifique. Néanmoins, dans un premier temps il s'agit de réaliser un listing des éducateurs APA-S, par territoire utilisant la liste des professionnelle APA disponible sur le site internet de l'ARS Bretagne. Dans un deuxième temps il s'agit de prendre contact avec chacun d'eux pour les intégrer à la plateforme BOM

4. Analyse statistique

En fonction des variables, les résultats pourront être exprimés en somme, moyenne (\bar{x}) et écart-type (σ) et seront calculés avec le logiciel Excel. Les moyennes et écart-types seront présenté de la forme : $\bar{x} = \text{moyenne} \pm \text{écart-type}$

Si des corrélations sont effectuées entre les variables, les valeurs seront calculées avec le coefficient de corrélation (r) de Pearson. Le coefficient de corrélation accepté est de $r \geq 0.70$ (cf. tableau 4) et le niveau de confiance accepté est de 95%, soit un seuil de signification fixé à 5% ($p \leq 0.05$).

Tab. 4. Règle d'interprétation de la taille d'un coefficient de corrélation

Taille de la corrélation	Interprétation
0.90 à 1.00 (-.90 à -.100)	Très forte corrélation positive (négative)
0.70 à 0.90 (-.70 à -.90)	Corrélation positive élevée (négative)
0.50 à 0.70 (-.50 à -.70)	Corrélation positive modérée (négative)
0.30 à 0.50 (-.30 à -.50)	Corrélation positive faible (négative)
0 à 0.30 (.00 à -.30)	Corrélation négligeable (négative)

Source : « Guide d'utilisation appropriée du coefficient de corrélation en recherche médicale » MM Mukaka (2012)

RESULTATS

1. Diagnostic territorial de Bretagne

Les résultats présentés ci-après proviennent en majeure partie de base de données libres d'accès. Au total, ce sont plus de 340 000 données (issues des bases de données brutes) qui ont été triées. Ces bases de données traitées ainsi que leurs synthèses sous forme de graphique ont été transmises au CROS Bretagne.

Le 1^{er} chapitre « 1.1 base de données territoriale » présente les résultats de trois bases de données déclinées en trois parties qui concernent l'ensemble des EPCI de Bretagne

- Une 1^{ème} partie présente les résultats liés aux équipements sportifs présents sur le territoire de l'EPCI, les deux bases de données constituées renseignent notamment sur les possibilités potentielles de pratique qu'offre chaque territoire.
- Une 2^{ème} partie est consacrée aux établissements ayant une activité principale (exercée) en rapport avec l'APS, cette base de données permet de connaître, par territoire, les établissements ayant la possibilité de proposer des APS aux entreprises.
- Une 3^{ème} partie concerne une base de données qui a pour objectif de recenser les entreprises active présentes sur le territoire.

Il est important de préciser que les graphiques exposés dans le cadre de ce mémoire ne constituent pas, en soit, le diagnostic territorial. En revanche, ce sont les bases de données et leur contenu qui offrent des informations particulièrement précises sur chaque territoire. Pour illustrer ces propos, une présentation du territoire d'une EPCI sera réalisée dans un deuxième chapitre « 1.2. Utilisation concrète des bases de données : la CC Chateaugiron communauté »,

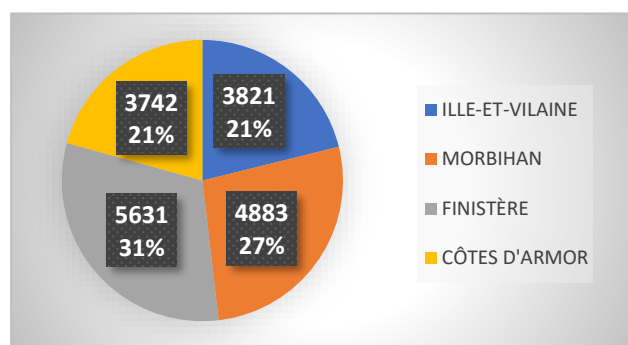
1.1. Bases de données territoriales :

1.1.1. Les équipements sportifs de Bretagne

Ce recensement des équipements sportifs¹ a été réalisé par le ministère chargé des sports, sur toute la France, et pour l'année 2017. Deux bases de données différentes ont été extraites : la première est un recensement « quantitatif » du nombre d'équipements, classés selon 31 types d'équipements sportifs ou de loisirs (cf. figure 4) et décomptés à l'échelle communale (cf. Annexe n°4) La deuxième est une base de données « qualitative » qui détaille chaque équipement sportif en fournissant le nom et le type d'équipement ainsi que le nom donné à l'installation (cf. Annexe n°5).

Après nettoyage et harmonisation des données, ce sont au total 18077 équipements sportifs et de loisirs qui ont été recensés sur toute la Bretagne. Répartis au sein des quatre départements bretons ($\bar{x} = 4519,2 \pm 905.5$), le Finistère a la plus grande part avec 31 % des équipements ($n = 5631$) suivi du Morbihan à 27 % ($n= 4883$) et enfin de l'Ille-et-Vilaine ($n=3821$) et des Côtes d'Armor ($n=3742$) qui ont chacun une part représentant 21% des équipements sportifs de la région (cf. figure 3).

Fig. 3. Répartition (nbr et %) des équipements sportifs au sein des quatre départements bretons



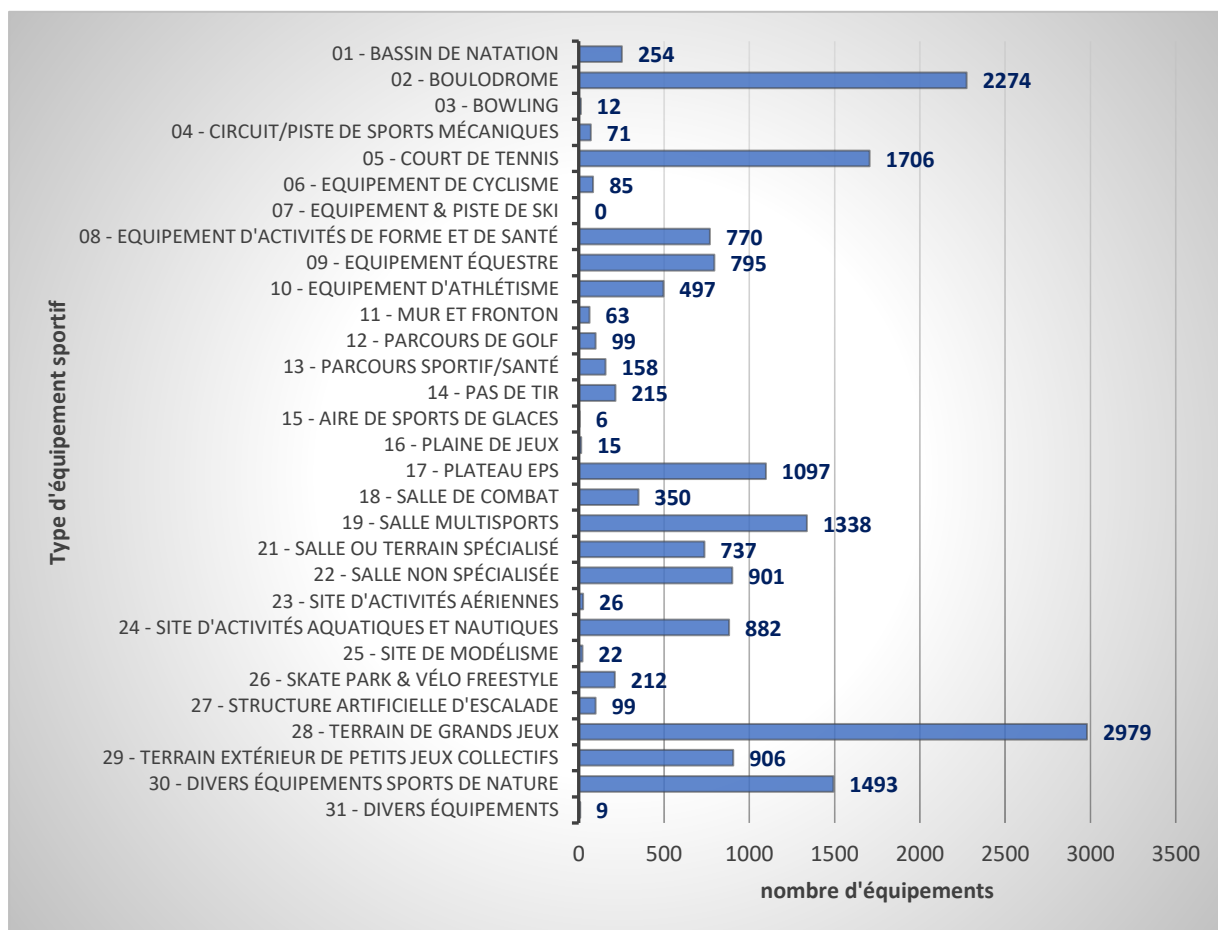
Sources : Base de donnée de Data.gouv., « Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques - », fiches équipements T4, 2017 (10/01/2017)

Si on s'intéresse au type d'équipements sportifs et de loisirs présent en Bretagne, on observe une grande variabilité dans la répartition du nombre d'équipement au sein des 31 catégories ($\bar{x} = 602 \pm 744$).

¹ Ne sont pas pris en compte : « les « petits équipements » de loisirs ou le mobilier à vocation purement ludique ; les buts ou paniers isolés de sports collectifs ; les équipements à usage exclusivement familial ou localisés dans les bars et restaurants (s'ils ne font pas l'objet d'une pratique associative effective) »

Il semble que les terrains de grands jeux (n°28) soient les équipements les plus présents avec 2979 équipements de ce type recensés en Bretagne. Les Boulodromes (n°2) sont le deuxième type d'équipement ayant le plus grand effectif (n = 2274) suivi des courts de tennis (n°5) (n= 1706) et des équipements sports de nature (n°30) (n = 1493). Les équipements appartenant à la catégorie « équipements et piste de ski » (n°7) sont les seuls types d'équipements qui n'existent pas en Bretagne (n = 0) (cf. figure 4).

Fig. 4. Répartition (nbr) des équipements sportifs de Bretagne en fonction du type d'équipement

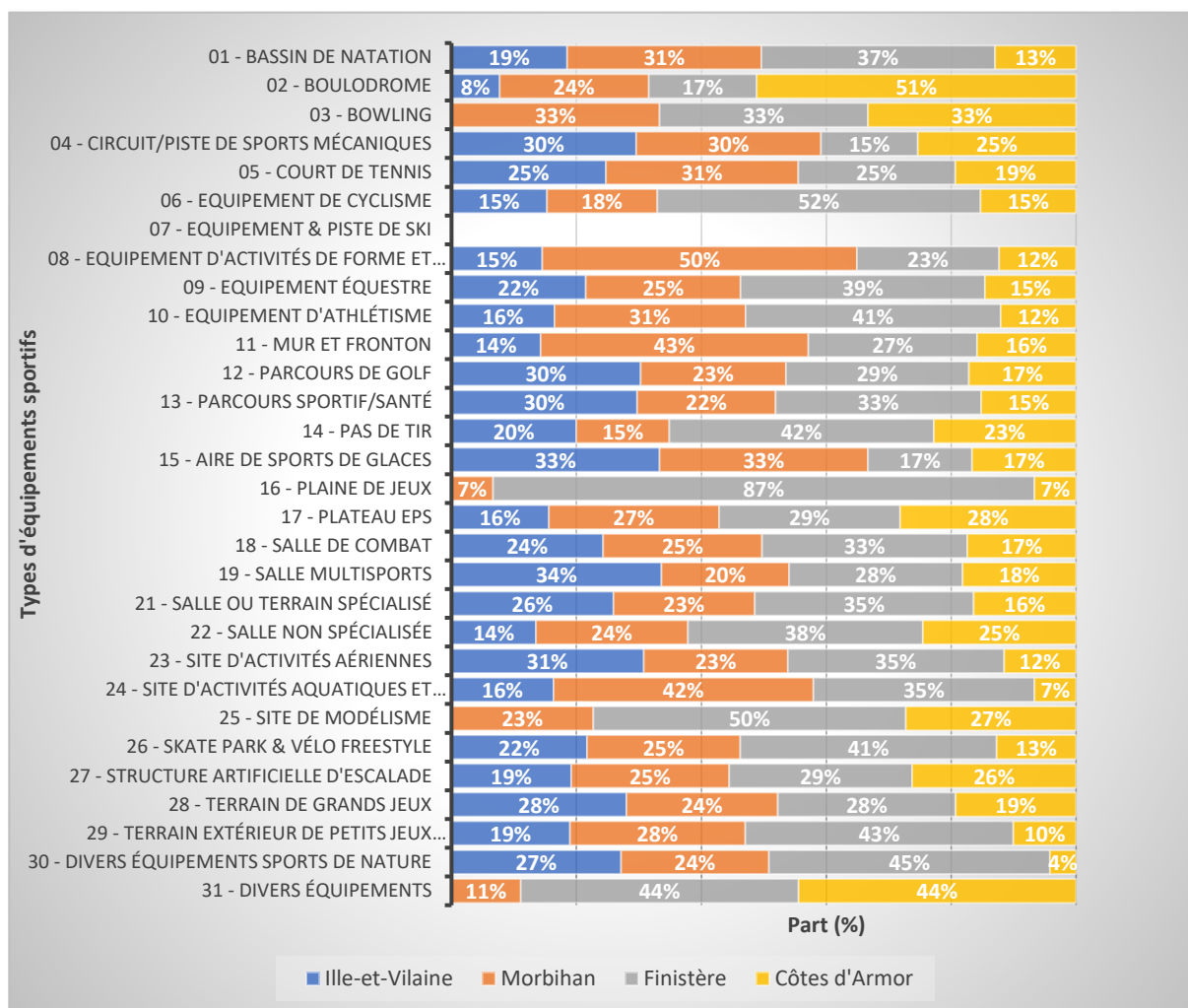


Sources : Base de donnée de Data.gouv., « Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques », fiches équipements T4, 2017 (10/01/2017)

D'une façon générale, en fonction des types d'équipements sportifs, la répartition des équipements varie selon le département dans lequel on se situe (cf. figure 5).

Par exemple, l'Ille-et-Vilaine est le seul département qui ne possède aucun équipement de type « Site de modélisme » (n°25) ou encore de type « Plaine de jeux » (n°16) et « Divers équipements » (n°31). À contrario, les Côtes d'Armor ont le monopole sur les équipements de type « boulo-drome » (n°2) avec 51% du total situés dans le département, soit 1163 équipements sur le total des 2274 équipements de ce type recensés en Bretagne.

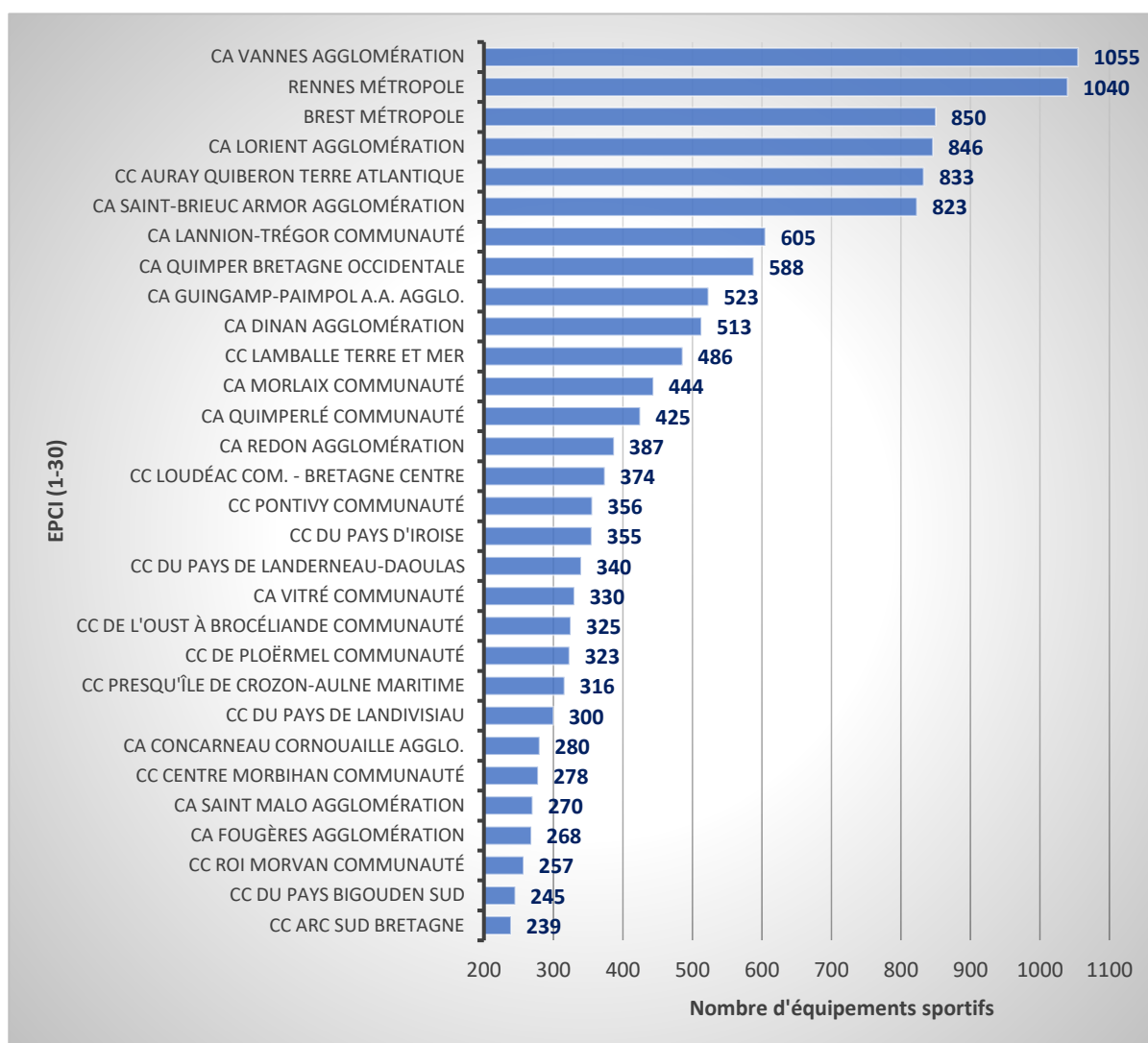
Fig. 5. Répartition (%) des équipements sportifs de Bretagne en fonction du type d'équipement sportif et du département de localisation



Sources : Base de donnée de Data.gouv., « Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques -», fiches équipements T4, 2017 (10/01/2017)

Le classement (Baseline = 200) du nombre d'équipements sportifs et de loisirs par EPCI ($\bar{x} = 306.3 \pm 247.9$) (cf. figure 6) montre que la CA Vannes Agglomération est l'EPCI qui a le plus d'équipements ($n = 1055$) parmi les 59 EPCI pris en compte. Elle est suivie de près par Rennes Métropole qui a seulement 15 équipements sportifs en moins ($n = 1040$). Brest Métropole, la CA Lorient Agglomération, la CC Auray Quiberon Terre Atlantique, la CA Saint-Brieuc Armor Agglomération sont respectivement à la 3ème, 4ème, 5ème et 6ème position avec un recensement allant de 800 à 850 équipements. L'EPCI ayant le moins d'équipements sportifs est la CC Douarnenez Communauté ($n = 37$).

Fig. 6. Répartition du nombre d'équipements support d'APS en fonction des 30 premières EPCI de localisation



Sources : Base de données de Data.gouv., « Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique », fiches équipements T4, 2017 (10/01/2017)

1.1.2. Les établissements sportifs de Bretagne :

Le codes APE (Activité Principale Exercée) est un code qui caractérise l'activité principale d'une entreprise ou d'un établissement (cf. Annexe n°6). Il est attribué par l'Insee à l'entreprise ou l'établissement lorsque l'un d'eux s'inscrit au Système national d'Identification et du Répertoire des Entreprises et de leurs Etablissements (SIRENE). Ce code APE est à la base des classements des entreprises par secteur d'activités, il fournit donc un renseignement fondamental pour la statistique d'entreprise.

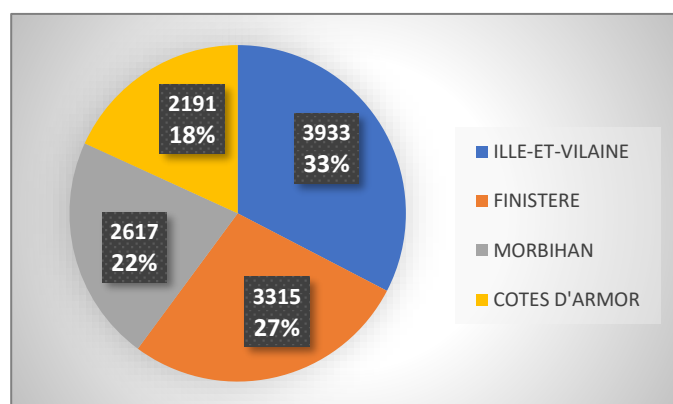
Quatre codes ont été identifiés comme appartenant au secteur de l'activité physique et sportive (cf. Annexe 6) :

- 85.51Z : Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (Ensei.loisir)
- 93.12Z : Activités de clubs de sports (acti.club)
- 93.13Z : Activités des centres de culture physique (acti.cult.phy)
- 93.19Z : Autres activités liées au sport (acti.autre)

Ces 4 codes ont été utilisés pour créer une base de données des établissements ayant pour activité principale une activité liée à l'APS (cf. Annexe n°7) et ce à partir de cette base de données SIRENE.

Au total, ce sont 12 056 établissements bretons ayant une activité principale liée à l'APS qui ont été recensés au 21/02/2019. Le département de l'Ille-et-Vilaine en accueille 33 % (n = 3933), soit 1/3, suivi du Finistère avec pour 27% d'établissements et enfin du Morbihan et des Côtes d'Armor avec respectivement 27% (n = 3315) et 22% (n = 2617) d'établissements sur leur territoire ($\bar{x} = 3\,014 \pm 768,1$) (cf. figure 7).

Fig. 7. Répartition des établissements ayant pour activité principale l'APS par département de la région Bretagne



Source : Base de données Sirene, par l'INSEE, rubrique « diffusion open data », extraite 21/02/2019

Quel que soit le département, la répartition du nombre d'établissements par secteur d'activité (code APE) suit une même tendance (cf. figure 8 ; figure 9).

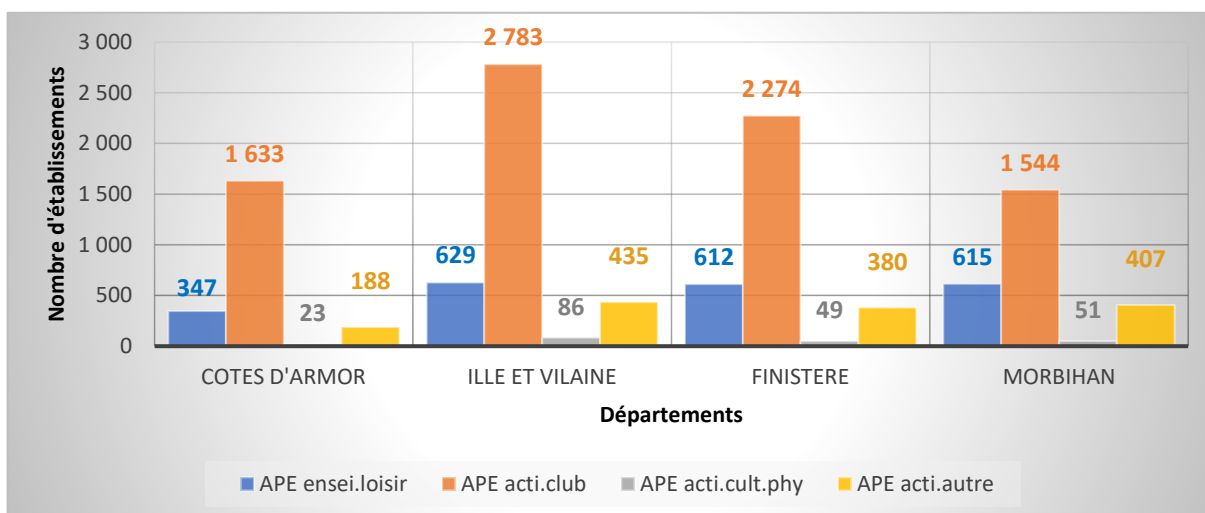
En effet, les quatre départements contiennent un nombre d'établissements ayant une APE 93.12Z « activité club de sport » (acti.club) allant de 1544 à 2783 établissements ($\bar{x} = 2059 \pm 582$), soit 59% à 74,5% des établissements du département concerné.

Le nombre établissements, dont l'APE est 85.51Z « enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs » (Ensei.loisir), est de 347 à 629 établissements ce qui représente 15,8% à 23,5% des établissements en fonction du départements ($\bar{x} = 551 \pm 136$).

En ce qui concerne les établissements ayant une APE 93.19Z (acti.autre) « autres activités liées au sport », leur nombre varie de 188 à 435 établissements en fonction des départements soit 8,6% à 15% des établissements liés au sport du département ($\bar{x} = 353 \pm 111,9$).

Enfin, les établissements avec une APE 93.13Z « activités des centres de culture physique » (acti.cult.phy) sont très peu nombreux avec seulement 23 à 86 établissements ($\bar{x} = 52 \pm 25$), soit 1% à 2,2% du total par département (cf. figure 8 ; figure 9).

Fig. 8. Répartition (nbr) des établissements de Bretagne en fonction de leur code APE et du département de localisation



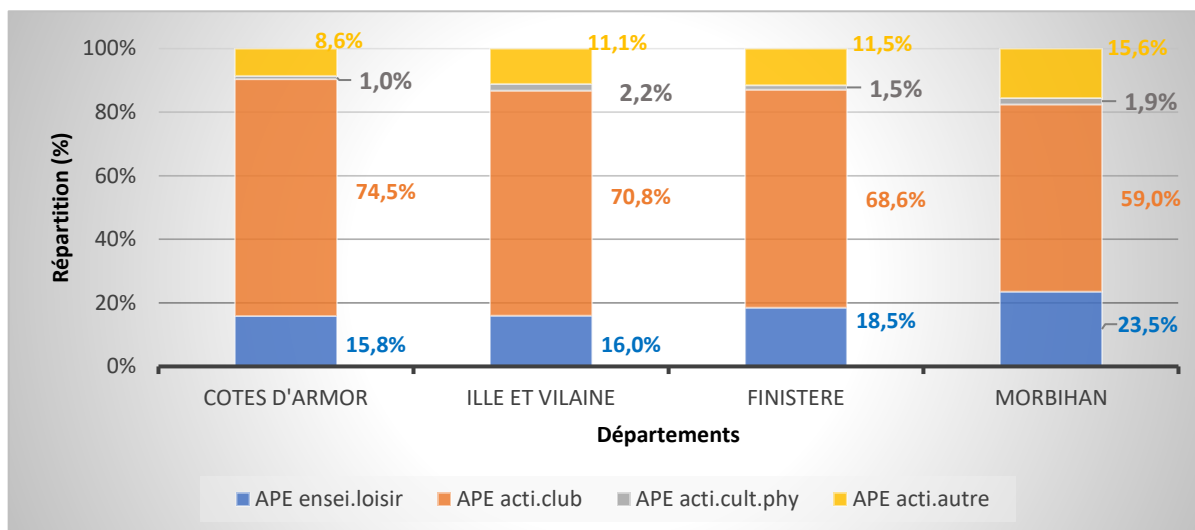
Source : Base de données Sirene, par l'INSEE, rubrique « diffusion open data », extraite 21/02/2019

Proportionnellement, en ce qui concerne la répartition des établissements présents dans ces quatre secteurs d'activités sur le total du nombre d'établissement de chaque département, le Morbihan a une part plus importante d'établissements 85.51Z et 93.19Z avec respectivement 23,5% établissements (contre 15,8% dans les Côtes d'Armor, 16% dans l'Ille-et-Vilaine et 18,5% dans le Finistère d'établissements) et 15,6% établissements (contre 8,6% dans les Côtes d'Armor, 11,1 dans l'Ille-et-Vilaine et 11,5 dans le Morbihan).

L'Ille-et-Vilaine a un taux plus important d'établissement 85.51Z en comparaison aux autres départements avec 2,2 % d'établissements (Côtes d'Armor : 1% ; Finistère : 1,5% ; Morbihan : 1,9%).

Enfin les Côtes d'Armor possèdent une part plus importante d'établissements en APE 93.12Z avec 74,5% d'établissements (Ille et-Vilaine : 70,8% ; Finistère : 68,6% ; Morbihan : 59,0%) (cf. figure 9).

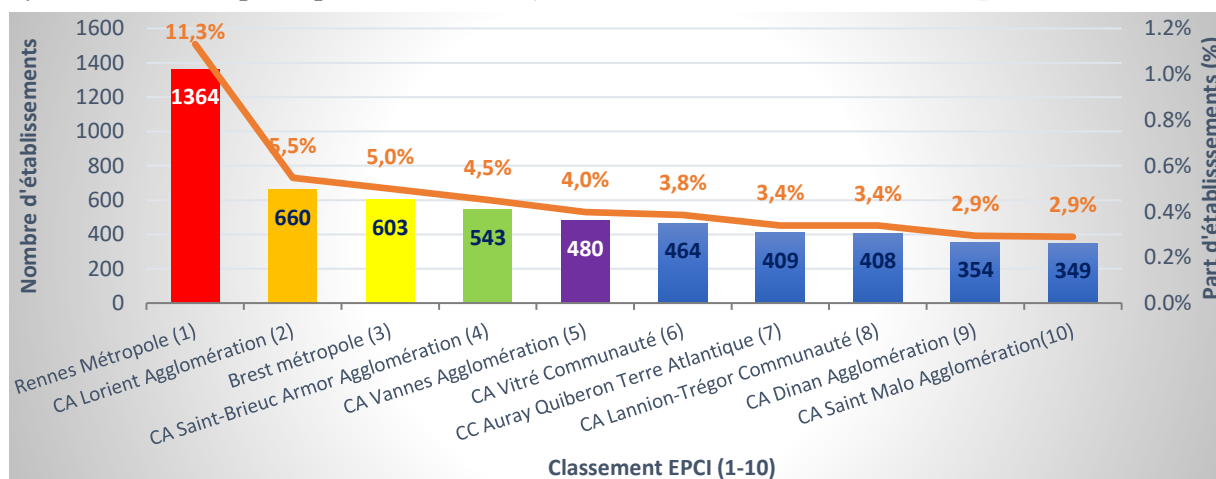
Fig. 9. Répartition (%) des établissements de Bretagne en fonction de leur code APE et du département de localisation



Source : Base de données Sirene, par l'INSEE, rubrique « diffusion open data », extraite 21/02/2019

Parmi les 12 056 établissements de Bretagne répartis dans 59 EPCI ($\bar{x} = 202 \pm 210,7$), 1 364 appartiennent à l'EPCI Rennes Métropole ce qui représente 11,3% des établissements de Bretagne. Rennes Métropole est suivie de la CA Lorient agglomération (660 établissements) et de Brets Métropole (603 établissements) (cf. figure 10). En ce qui concerne le reste du classement (cf. Annexe n°8), 46 EPCI possèdent chacun moins de 2% du nombre d'établissements total et 25 d'entre elles en possèdent moins de 1%.

Fig. 10. Classement des 10 premières EPCI de Bretagne en fonction du nombre d'établissements ayant une activité principale liée à l'APS (APE ensei.loisir, acti.club, acti.cult.phy et acti.autre).

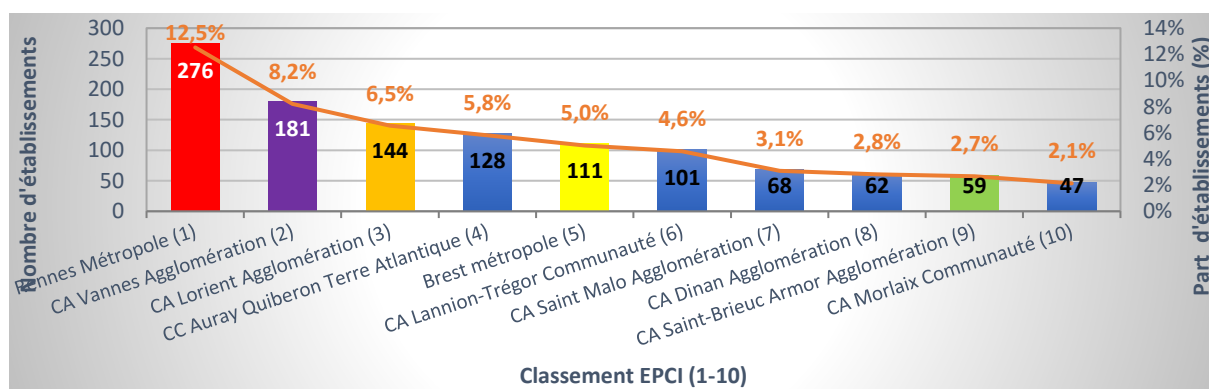


Source : Base de données Sirene, par l'INSEE, rubrique « diffusion open data », extraite 21/02/2019

En s'intéressant à la répartition des établissements dans chaque EPCI en fonction de leur code APE (cf. figure 11 , figure 12, figure 13, figure 14), on s'aperçoit que le classement des EPCI en fonction du nombre d'établissements total (cf. figure 10) n'est plus le même et que la positions au classement des différents EPCI changent en fonction du code APE des établissement présents sur leur territoire (à l'exception de l'EPCI Rennes Métropole (rouge) dont la première position reste inchangée dans chaque classements)

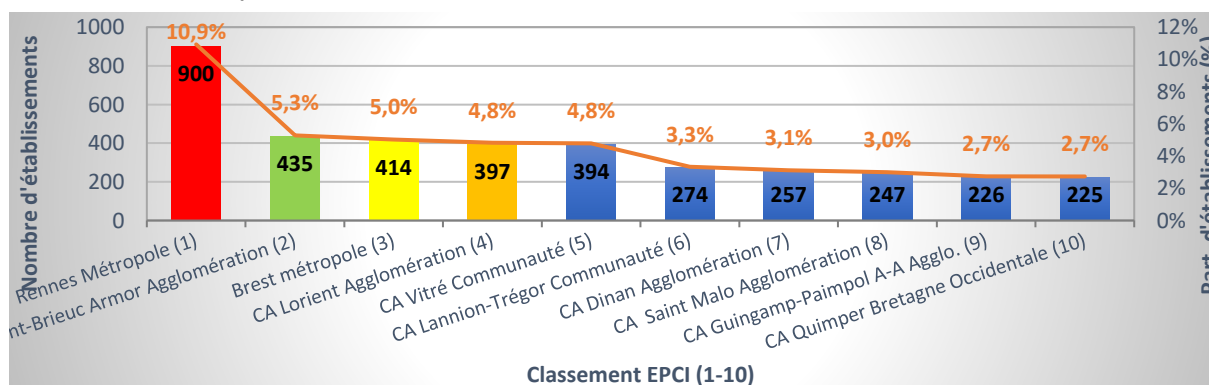
Par exemple, la CA Lorient Agglomération (orange), qui était en 2ème position au classement général (derrière Rennes Métropole), passe en 3ème position au classement par code APE « Ensei.loisir » et « acti.cult.phy » et en 4ème position au classement par code APE « acti.club » (cf. figure 11 ; cf. figure 12 ; cf. figure 13). Ces changements de position au classement sont également présents pour Brest Métropole (jaune), la CA Saint Briec Armor Agglomération (vert), la CA Vannes Agglomération (violet) et les autres EPCI (bleu) présentes dans les classements.

Fig. 11. Classement des 10 premières EPCI de Bretagne en fonction de leur nombre d'établissements ayant une APE « ensei.loisir »



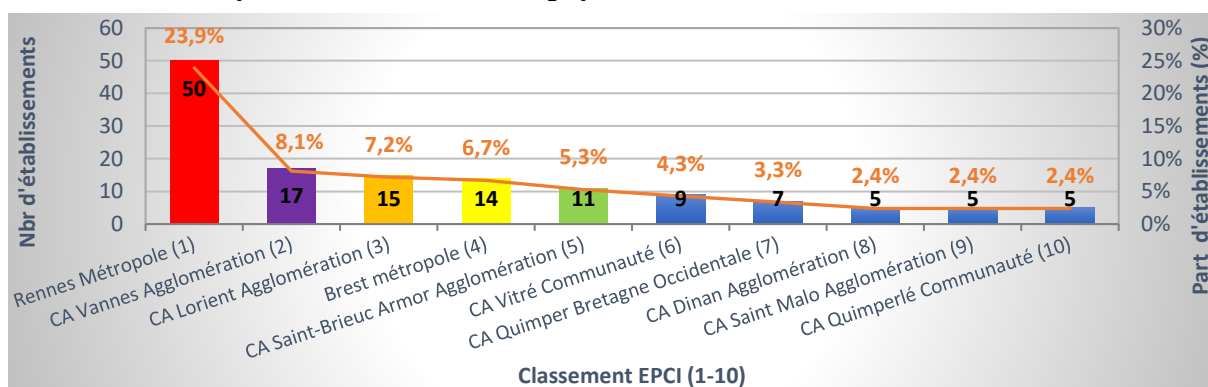
Source : Base de données Sirene, par l'INSEE, rubrique « diffusion open data », extraite 21/02/2019

Fig. 12. Classement des 10 premières EPCI de Bretagne en fonction de leur nombre d'établissements ayant une APE « acti.club »



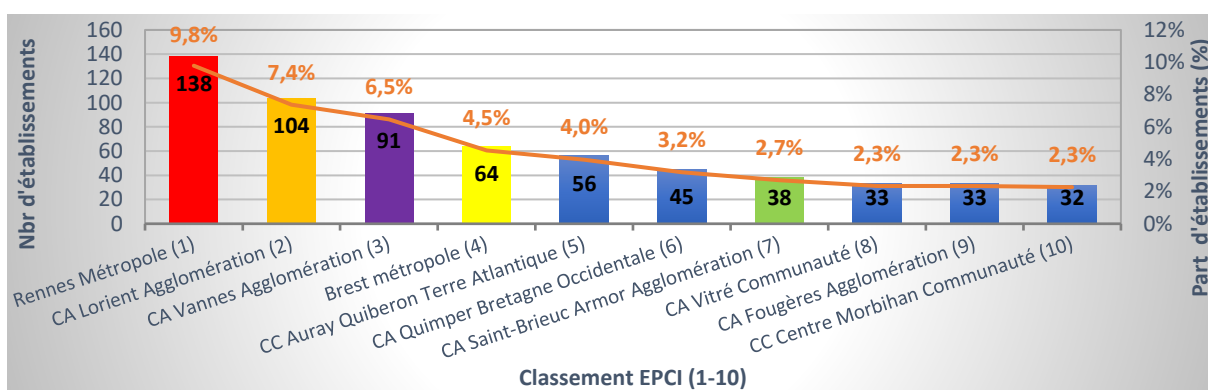
Source : Base de données Sirene, par l'INSEE, rubrique « diffusion open data », extraite 21/02/2019

Fig. 13. Classement des 10 premières EPCI de Bretagne en fonction de leur nombre d'établissements ayant une APE « acti.cult.phy »



Source : Base de données Sirene, par l'INSEE, rubrique « diffusion open data », extraite 21/02/2019

Fig. 14. Classement des 10 premières EPCI de Bretagne en fonction de leur nombre d'établissements ayant une APE « acti.autre »

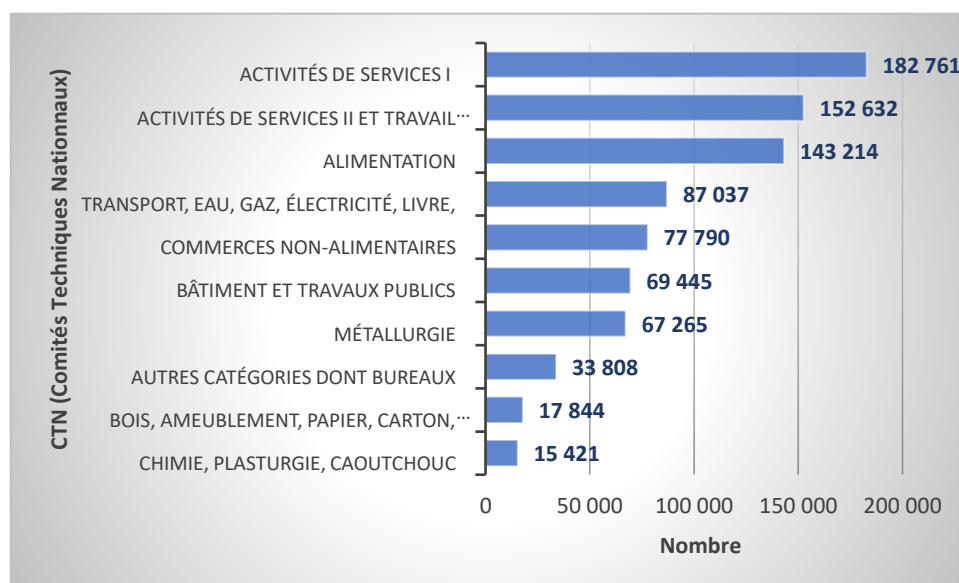


Source : Base de données Sirene, par l'INSEE, rubrique « diffusion open data », extraite 21/02/2019

1.1.3. Le travail et les entreprises en Bretagne

Depuis 2014, le nombre de salariés augmente en Bretagne. En 2016, le nombre de salariés toutes branches d'activités confondues s'élevait à 847 217 salariés. En ce qui concerne la répartition de ce nombre de salariés au sein des 10 CTN ($\bar{x} = 84\ 722 \pm 57\ 834$), les CTN « Activité de service I (primaire) », « Activité de service II (secondaire) » et « travail temporaire » et l'« alimentation » sont ceux qui contiennent le plus de salariés avec respectivement 182 761, 152 632 et 143 214 individus d'après les données 2016. La branche de la « chimie, plasturgie, caoutchouc » est la plus faible avec seulement 15 421 salariés affiliés au régime général sur toute la Bretagne (cf. figure 15).

Fig. 15. Nombre de salariés bretons affiliés au régime général par Comités Techniques Nationaux (CTN)²

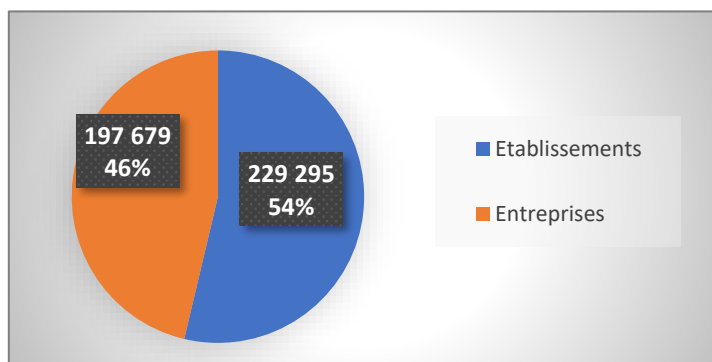


Source : Carsat Bretagne, mai 2016

Selon les dernières données disponibles, le territoire de Bretagne contient 197 679 entreprises et 229 295 établissements (cf. figure 16). La répartition par secteurs d'activités et par départements montre que la part d'entreprises et d'établissements appartenant au secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration est plus importante dans les départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes d'Armor. En revanche en Ille-et-Vilaine, une majeure partie des entreprises et établissements appartient au secteur des services aux entreprises (Insee, 2017).

² Les Comités Techniques Nationaux (CTN) sont des branches (ou groupe de branche) d'activité. Ils vont centraliser les statistiques concernant leurs activités et leurs productions respectives.

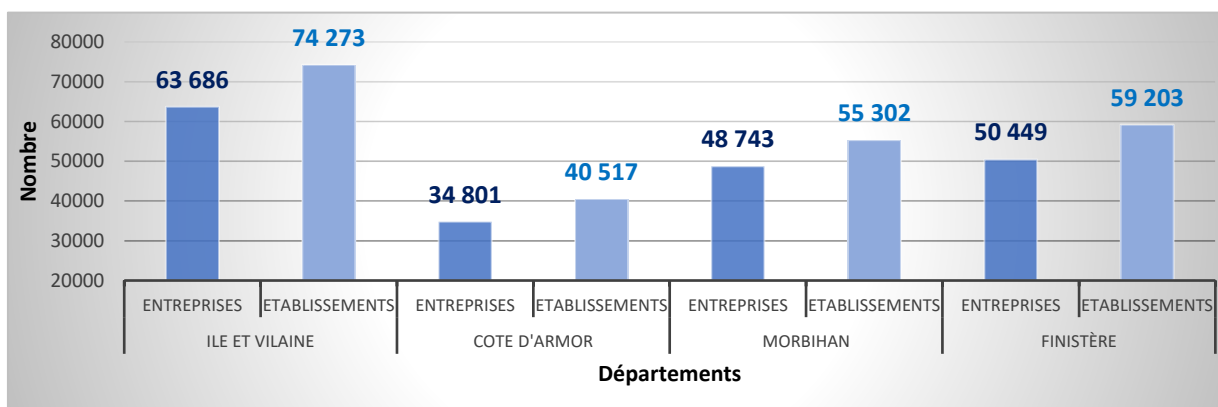
Fig. 16. Nombre d'entreprises et d'établissements en Bretagne (2017)



Source : Insee, Chiffres détaillés, démographie entreprise en 2017 : "dossier complet - département d'Ille-et-Vilaine (35) » « dossier complet – département Côtes d'Armor (22)» ; Dossier complet – département Morbihan (56) ; Dossier complet – Département Finistère (29) ; Décembre 2018

L'Ille-et-Vilaine compte le plus d'entreprises avec plus de 63 000 entreprises recensées en 2017 contre 50 449 entreprises pour le Finistère, 48 743 pour le Morbihan et enfin 34 801 pour les Côtes d'Armor. En ce qui concerne le nombre d'établissements, l'ordre de classement est le même avec en tête l'Ille-et-Vilaine ayant plus de 74 000 établissements implantés sur son territoire suivi du Finistère et du Morbihan avec respectivement 59 203 et 55 302 établissements et enfin les Côtes d'Armor avec 40 517 établissements en 2017 (cf. figure 17).

Fig. 17. Nombre d'entreprises et d'établissements dans les départements de Bretagne (2017)



Source : Insee, Chiffres détaillés, démographie entreprise en 2017 : "dossier complet - département d'Ille-et-Vilaine (35) » « dossier complet – département Côtes d'Armor (22)» ; « Dossier complet – département Morbihan (56) » ; Dossier complet – Département Finistère (29) ; Décembre 2018

1.2. Utilisations concrètes des bases de données : la CC Chateaugiron communauté

Les résultats suivants sont des résultats que l'on peut obtenir pour chaque EPCI de Bretagne à partir des bases de données qui ont été construites à partir des bases de données brutes.

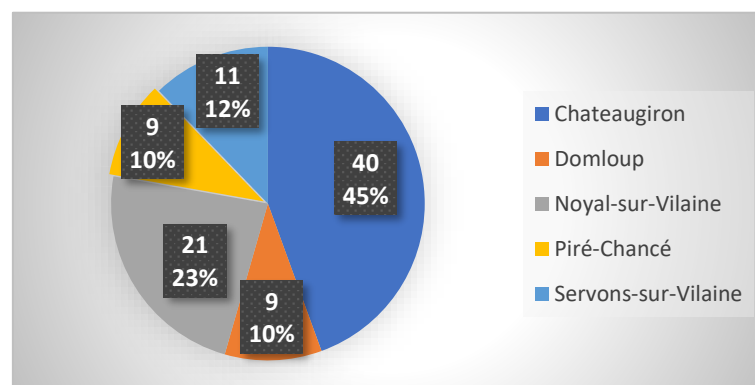
Information générale : La communauté de commune du Pays de Châteaugiron regroupe 5 communes sur les 344 d'Ille-et-Vilaine ($\bar{x} = 19 \pm 12$), soit 1,5% des communes du département. Ces 5 communes sont :

- Chateaugiron (siège),
- Domloup,
- Noyal-sur-Vilaine,
- Piré-chancé,
- Servon-sur-Vilaine,

Parmi les EPCI du département, la CC de Chateaugiron communauté accueille 25 537 habitants (2016) ($\bar{x} = 59\,740 \pm 97\,481$), soit 2,4% de la population d'Ille et-Vilaine. Son territoire s'étend sur 129,6 km² ($\bar{x} = 416 \pm 238$), soit 1,7% du territoire d'Ille et Vilaine.

En ce qui concerne les équipements sportifs : On comptabilise 90 équipements permettant la pratique d'APS répartis dans les communes de l'EPCI (cf. figure 18)

Fig. 18. Répartition (nbr et %) des équipements au seins des 5 communes de l'EPCI Chateaugiron Communauté



Sources : Base de données de Data.gouv., « Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique », fiches équipements T4, 2017 (10/01/2017)

Chaque commune possède ces particularités en termes d'équipement sportif. Néanmoins, certains équipements sont systématiquement présents dans chaque commune comme les Dojos, les salles multisports et les terrains de football.

Les équipements les plus présents dans chaque commune sont des terrains de football, à l'exception de Noyal sur Vilaine qui possède 5 sentiers de Randonnée (contre 3 terrains de football (cf. tableau 5).

Tab. 5. Nombre et type d'équipements en fonction des communes de l'EPCI³

		Communes				
		Chateau.	Domloup	Noyal-sur-Vilaine	Piré-Chancé	Servons-sur-Vi.
Equipements EPCI	Base canoe- kayak					X
	Bassin de natation	X				
	Boulodrome	X ₉				X
	Court de tennis	X	X	X ₃		
	Dojo	X	X	X	X	X
	Parcours Sport santé	X	X			
	Piste Athlétisme			X		
	Plateau EPS	X ₂				
	Salle de gymnastique		X	X		
	Salle de musculation				X	
	Salle fitness/cours co.				X	
	Salle multisport	X ₄	X	X ₃	X	X ₂
	Salle tennis de table	X		X		
	Sentier Randonnée			X ₅		X
	Site de pêche	X				
	Skate Park	X				
	Terrain de basketball	X ₆	X ₂	X		X
Terrain de football	X ₉	X ₂	X ₃	X ₃	X ₃	
Terrain de soccer				X ₂		

Sources : Base de données de Data.gouv., « Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique », fiches équipements T4, 2017 (10/01/2017)

Les classements du nombre d'équipements par type ainsi que le détail du nom et des types d'équipements et le détail des noms des installations sont disponibles dans les deux bases de données (cf. Annexe n°4 ; Annexe n°5)

³ « X » = présence de l'équipement

« X_x » = présence de l'équipement (X) et nombre d'équipements identiques (x)

En ce qui concerne les établissements : Ce sont 92 établissements en lien avec l'APS qui sont installés sur le territoire de l'EPCI, 55 d'entre eux sont des associations. Sur ces 92 établissements, 70 ont un code APE 93.12Z : Activités de clubs de sports (acti.club) soit 76% des établissements. Chateaugiron est la commune ayant le plus d'établissements (n = 35), suivi de Noyal-sur-Vilaine (= 29), de Servon-sur-Vilaine (n= 15). Piré-Chancé et Domloup ont le moins d'établissements liés à l'APS avec respectivement 6 et 7 établissements (cf. tableau 6).

Tab. 6. Nombre d'établissements par code APE et par communes appartenant à l'EPCI Chateaugiron Communauté

	APE ensei.loisir	APE acti.club	APE acti.cult.phy	APE acti.autre	TOTAL
Chateaugiron	2	28	2	3	35
Domloup	1	4	0	1	6
Noyal-sur-Vilaine	2	24	0	3	29
Piré-Chancé	1	4	0	2	7
Servon-sur-Vilaine	4	10	1	0	15
TOTAL	10	70	3	9	92

Source : Base de données Sirene, par l'INSEE, rubrique « diffusion open data », extraite 21/02/2019

Les noms des établissements et des entreprises ainsi que leurs adresses de localisation et le nom des propriétaires sont disponibles dans la base de données (cf. Annexe n°7)

2. Enquête auprès des EPCI de Bretagne

Le questionnaire (cf. Annexe n°9) a été distribué à une seule EPCI (phase de test) : la communauté de communes de Chateaugiron Communauté. Le responsable du service sport de cette dernière a accepté d'être la première EPCI à répondre afin de tester la fiabilité du questionnaire. Les réponses apportées aux questions posées ont été transposées dans le tableau ci- après (cf. tableau 7).

Tab. 7. Réponses de l'EPCI Châteaugiron Communauté au questionnaire sport/santé

THEMES	QUESTIONS	REPONSES
Informations générales	Nom du Président(e) EPCI :	M. Dominique DENIEUL
	Nombre de communes regroupées :	5
	Informations sur le répondant au questionnaire :	
	NOM	LOI***
	Prénom	Laurent
	Fonction	Responsable service SPORT
	n° téléphone	06691500**
	E.mail	l.loi***@pcc.bzh
I - Politique en matière d'activités physiques et sportives (APS) sur votre territoire	1) Votre EPCI exerce-t-elle la compétence sportive ?	Non
	2) Si oui, quels sont ses champs d'intervention ?	
	2.a) Compétence en FONCTIONNEMENT :	
	Champs d'intervention :	
	[Mouvement sportif et associatif]	Aucun soutien
	[Evènementiels/Manif. sportives]	Soutien technique
	[Animations sportives]	Aucun soutien
	[Aide à l'emploi]	Soutien financier
	[Gestion d'équipements]	Aucun soutien
	[Sport de Haut niveau]	Aucun soutien
	[Sport scolaire]	Aucun soutien
	[Sport de Nature]	Aucun soutien
	[Sport santé bien-être]	Aucun soutien
	[Handisport/Sport adapté]	Aucun soutien
	Autres champs d'intervention en fonctionnement ?	Oui
	2b) Compétence en INVESTISSEMENT	
	Champs d'intervention :	
	[Réalisation d'équipements d'intérêt communautaire]	Oui
	[Réalisation d'équipements locaux]	Non
[Rénovation d'équipements locaux]	Oui	
[Matériels mouvement sportif]	Non	
[Infrastructures sports de nature]	Non	
Autres champs d'intervention en investissement ?	Non	

	3) Avez-vous en projet le développement de nouveaux champs d'intervention ?	Non
	4) Si oui, quel(s) champ(s) d'intervention privilégieriez-vous ? (Plusieurs choix possibles)	
II - Politique en matière de sport santé	5) Si vous avez comme champs d'intervention le sport-santé, précisez le(s) action(s) développée(s)? (Intitulé, public(s) visé(s), etc.)	
	6) Avez-vous en projet une autre action sport-santé ?	Non
III - Le sport en entreprise	7) Que représente le « sport en entreprise » pour vous ? (Plusieurs réponses possibles)	Intervention d'un coach hors établissement Accès à un équipement extérieur Pratique libre sur le temps du midi
	8) Souhaitez-vous des informations sur son développement en Bretagne ?	Oui
	9) Développez-vous un projet sport/santé à destination des entreprises ?	Non
	10) Avez-vous le projet de développer le sport/santé à destination des entreprises ?	Non
	11) Connaissez-vous une ou des entreprise(s) proposant des APS à leurs employés ?	Oui
	12) Avez-vous accompagné une ou plusieurs d'entre elles dans leur action ?	Non
	13) Des chefs d'entreprise ont-ils déjà fait appel à vous à ce sujet ?	Non
	14) Voudriez-vous développer le sport/santé à destination des entreprises ?	Oui
IV - Le sport santé pour les agents de votre EPCI	15) Développez-vous le sport santé pour les agents de votre EPCI ?	Oui
	Si oui, souhaiteriez-vous être accompagné dans ce projet ?	Non
V - Votre EPCI et le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne	16) Connaissez-vous le CROS Bretagne ?	Oui
	17) Connaissez-vous	Oui
	18) Seriez-vous intéressé par une matinée d'échanges « APS en entreprise » ?	Non
	19) Seriez-vous prêt à intégrer Bret on Mouv' au sein de votre EPCI pour le bien-être de vos salariés ?	Oui

3. Intégration des professionnels APA-S

Les résultats concernant cette troisième mission sont inexistantes en raison de contraintes temporelles.

DISCUSSION

Cette recherche était divisée en 3 objectifs : obtenir des données territoriales sur la région Bretagne concernant les entreprises, le travail, les équipements et les établissements en lien avec l'APS ; Obtenir des données qualitatives concernant les politiques sportives et l'intérêt de chaque EPCI pour le développement du sport en entreprise sur son territoire et enfin, intégrer des professionnels APA-S à la plateforme BOM pour diversifier l'offre APS. Le but commun de ces objectifs est la connaissance précise des particularités de chaque territoire et ce à une échelle intercommunale. Les données permettent non seulement d'améliorer la plateforme de géolocalisation pour rapprocher les entreprises et les APS mais également de mesurer l'attrait de chaque territoire pour le sport, la santé et le bien-être. L'enjeu est le développement du sport en entreprise en Bretagne et donc faire bénéficier les salariés des bienfaits de l'activité sur le lieu de travail.

Idéalement, à l'issue de ces neuf semaines de recherche, trois bases de données sur l'ensemble du territoire de Bretagne, 59 réponses aux questionnaires distribués aux EPCI de la Région et une liste des professionnels APAS affiliés à la plateforme BOM auraient dû être obtenues. Malheureusement, pour des raisons temporelles et techniques, seules deux bases de données complètes et une seule réponse au questionnaire ont été obtenues. En ce qui concerne l'intégration des professionnels APA-S à BOM, aucune démarche n'a été entreprise. Plus précisément, pour la première mission de conception de base de données, seulement 2 des 3 thèmes initiaux (cf. : 1.3 variables étudiées) ont été entièrement traités. Le traitement des données brutes concernant sur les « équipements support d'APS » et les « établissements sportifs » a demandé plus de temps que prévu au détriment de la recherche de données concernant les « entreprises et le travail ». Si le questionnaire a été construit et validé, malheureusement il n'a pas encore été distribué à toutes les EPCI de Bretagne et les résultats obtenus sont uniquement ceux de la phase « pilote » ayant pour objectif de tester et valider le questionnaire. Néanmoins, malgré un nombre de résultats insuffisants, il est tout de même possible de les discuter au regard des objectifs fixés.

1. Interprétation des résultats

L'organisation et la création de bases de données, à différentes échelles et sur toute la région Bretagne, permettent de connaître plus précisément chaque territoire mais également de les comparer entre eux. En ce qui concerne les équipements support d'APS (cf.1.1.1. Les équipements sportifs de Bretagne) on se rend compte que chaque département, chaque EPCI et même chaque commune appartenant aux EPCI ont leurs particularités. En effet, le nombre et le type d'équipement ne sont pas les mêmes en fonction de l'EPCI prise en compte et il en va de même pour le nombre et le type d'établissements ayant une activité principale exercée (APE) en lien avec l'APS (cf. 1.1.2. *Les établissements sportifs de Bretagne*).

Les valeurs des variables du nombre d'habitants, du nombre d'équipements supports d'APS, du nombre de communes, du nombre d'établissements par code APE liée à l'APS et de la superficie (toutes obtenues par commune et classées par EPCI) peuvent être corrélées entre elles au moyen d'une matrice de corrélation (cf. tableau 8).

L'EPCI Rennes Métropole a des valeurs très distantes des autres observations et rend la distribution fortement asymétrique. Après vérification, il n'y a aucune erreur d'échantillonnage ou de calcul associés aux valeurs des variables. Néanmoins, même si Rennes Métropole fait partie des EPCI de Bretagne, nous avons considéré ses valeurs comme « données aberrantes » et les avons retirées de l'analyse. Cela permet d'avoir une homogénéité plus importante et donc des corrélations qui reflètent davantage la réalité. Rennes Métropole n'est donc pas prise en compte dans la matrice de corrélation qui concerne donc 58 EPCI sur les 59 de Bretagne.

Premièrement, on observe des corrélations positives et significatives entre, d'une part, les établissements avec une APE « ensei.loisir », « acti.club », « acti.cult.phy » et « acti.autre » et, d'autre part, le total d'établissements (tout code APE confondues) (cf. tableau 8). Cette relation linéaire est logique (une augmentation du nombre dans un sous-total, faisant augmenter le nombre total). On a également des corrélations positives entre chaque catégorie d'APE. Par EPCI, si l'une des valeurs de la variable *A* augmente, la valeur de la variable *B* augmente également. On peut en conclure que les écarts entre les catégories APE seront systématiquement du même ordre quel que soit l'EPCI pris en compte.

Deuxièmement, une corrélation quasiment parfaite et également significative est observée entre la grandeur du territoire de l'EPCI et le nombre d'établissements quelle que soit la catégorie prise en compte. Ensuite, deux corrélations élevées sont présentes entre, d'une part,

le nombre total d'équipements support d'APS et d'autre part, le nombre d'établissements quelle que soit la catégorie ou encore la superficie de l'EPCI. Enfin, le nombre d'habitants semble parfaitement corrélé avec le nombre de communes de l'EPCI, en revanche, toutes autres corrélations avec la variable du nombre d'habitants et celle du nombre de communes peuvent être considérées comme significativement négligeables (cf. tableau 8).

Tab. 8. Matrice de corrélation (r) des variables étudiées pour chaque EPCI et signification (p) associée

Matrice de corrélation

		Nbr habitants	Superficie	APE ensei.loisir	APE acti.club	APE Acti.cult	APE Acti.autre	Total Établi.	Équipe. APS
Nbr com.	<i>r.</i>	1 ***	0.4318 ***	0.389 **	0.53 ***	0.32 *	0.385 **	0.497 ***	0.545 ***
	<i>p.</i>	<.0001	0.0006	0.0024	<.0001	0.01	0.0026	<.0001	<.0001
Nbr habitants	<i>r.</i>	—	0.4318 ***	0.389 **	0.53 ***	0.32 *	0.385 **	0.497 ***	0.545 ***
	<i>p.</i>	—	0.0006	0.0024	<.0001	0.01	0.0026	<.0001	<.0001
Superficie	<i>r.</i>	—	—	0.92 ***	0.944 ***	0.96 ***	0.931 ***	0.977 ***	0.838 ***
	<i>p.</i>	—	—	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001
APE ensei.loisir	<i>r.</i>	—	—	—	0.829 ***	0.89 ***	0.935 ***	0.915 ***	0.85 ***
	<i>p.</i>	—	—	—	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001
APE acti.club	<i>r.</i>	—	—	—	—	0.89 ***	0.853 ***	0.983 ***	0.793 ***
	<i>p.</i>	—	—	—	—	<.0001	<.0001	<.0001	<.0001
APE acti.club.phy	<i>r.</i>	—	—	—	—	—	0.886 ***	0.932 ***	0.722 ***
	<i>p.</i>	—	—	—	—	—	<.0001	<.0001	<.0001
APE acti.autre	<i>r.</i>	—	—	—	—	—	—	0.924 ***	0.86 ***
	<i>p.</i>	—	—	—	—	—	—	<.0001	<.0001
Total établi.	<i>r.</i>	—	—	—	—	—	—	—	0.843 ***
	<i>p.</i>	—	—	—	—	—	—	—	<.0001

Note. * p < .05, ** p < .01, *** p < .001

Il est intéressant de noter que quand Rennes Métropole est pris en compte dans la matrice, la variable du nombre d'habitants n'est plus corrélée au nombre de communes ($p = 0,1$) mais le devient avec le nombre d'établissements quelle que soit la catégorie APE (sauf APE acti.autre) et avec le nombre total d'établissements.

Pour ce qui est de l'interprétation, que ce soit des corrélations positives significativement élevées ou encore des corrélations positives significativement négligeables, on ne peut qu'émettre des hypothèses concernant le lien de causalité. Par exemple, des corrélations significativement négligeables sont observées entre nombres d'habitants et nombre d'équipements sportifs. Le lien de causalité pourrait résider dans le fait que se sont aux élus des communes et intercommunalités à qui revient le choix de développer ou non l'accès à l'APS, ce n'est en aucun cas une obligation. Cela peut revenir à penser que la présence ou l'absence

d'équipements dans la commune ne dépend que de la politique sportive des élus, et non du nombre d'habitants ou du nombre de communes.

Plus précisément, si on s'intéresse à l'EPCI Châteaugiron Communauté (cf. 1.2 Utilisations concrètes des bases de données (...)), les résultats obtenus sont nombreux et permettent de renforcer l'analyse territoriale. En effet, il est possible de resituer l'EPCI au niveau régional, au niveau départemental et de la comparer à toutes les autres EPCI ou aux EPCI voisines (en termes de superficie, de population, de nombre de communes, d'établissements et d'équipements). De plus, au sein des cinq communes, la répartition des équipements (cf. tableau 5) et des établissements (cf. tableau 6) est différente et la nature des équipements implantés dans chaque commune l'est également. Grâce à ces bases de données et aux menus déroulants intégrés (permettant de trier les informations recherchées), nous avons un aperçu des APS (libres ou encadrées) qu'il est possible de pratiquer sur le territoire de l'EPCI (cf. Annexe n°6) mais également des établissements susceptibles d'organiser ces pratiques (cf. Annexe n°8)

Le questionnaire complète les informations qui ont été obtenues par les bases de données. Prenons la réponse de la CC de Châteaugiron pour illustrer nos propos (cf. tableau 8) :

Le thème n° 1 nous renseigne sur la compétence de l'EPCI, cette partie est importante pour les potentiels futurs projets qu'auront le CROS Bretagne et l'EPCI. Ici, la CC ne possède pas de compétence sportive, cela est commun à beaucoup d'EPCI car décider de prendre la compétence sport peut représenter des obligations et des coûts importants. Le plus souvent ce sont les villes ou les communes qui prennent cette compétence. Néanmoins, l'EPCI souligne qu'elle apporte son soutien technique lors d'évènements sportifs et son soutien financier pour la création et l'entretien d'équipement sportif ou lorsqu'il faut recruter un professionnel des APS. Ce qui montre bien que l'EPCI, si elle ne possède pas la compétence, n'est pas fermée aux projets d'APS sur son territoire.

Le thème n° 3 cible le sport en entreprise : parmi 12 choix de représentations possibles, les représentations choisies par le répondant sont : l'intervention d'un coach hors établissement, l'accès des salariés à des équipements extérieurs et une pratique libre sur le temps du midi. Le représentant du service sport de l'EPCI est par ailleurs intéressé par des informations sur le développement du sport en entreprise sur la région. En ce qui concerne les relations entre l'EPCI et les entreprises, l'EPCI ne développe pas, et n'a actuellement pas le projet de développer le sport/santé au sein des entreprises de son territoire. En revanche, le répondant connaît des

entreprises faisant bénéficier d'APS à leur employé et souhaite développer le sport/santé pour les entreprises du territoire. Les informations apportées par ce thème sont des informations de 1^{er} choix pour le CROS Bretagne dans sa mission de développement du sport en entreprise pour les employés. Les entreprises que connaît le répondant au questionnaire sont des entreprises « ressources » pour le CROS. Elles ont pris l'initiative de proposer de l'AP à leurs employés et renvoient une image novatrice aux entreprises voisines mais elles pourraient également être intéressées par la géolocalisation d'APS et de clubs que propose Bret on mouv' et ainsi développer leur pratique. De plus, le fait que le répondant souhaite développer le sport santé à destination des entreprises du territoire, fait de cette EPCI une EPCI cible, c'est-à-dire un organisme avec lequel le CROS Bretagne pourra s'associer dans des projets de communication et de développement.

Les réponses au thème n° 4 montrent qu'au sein de sa propre structure, l'EPCI fait déjà bénéficier ses propres employés d'une action sport-santé mais ne souhaite pas être accompagné dans son développement. Aussi, le CROS Bretagne ne prendra donc pas part au développement du sport en entreprise dans l'EPCI. Le répondant connaît le CROS Bretagne, la plateforme de géolocalisation d'APS « Bret on Mouv' » et serait prêt à l'intégrer dans son EPCI. Il n'est pas intéressé par une matinée d'échange entre le CROS Bretagne et des employés, chef d'entreprise, élus et professionnels de l'APS (matinée à laquelle il a déjà assisté).

D'une façon générale, en plus des informations obtenues avec les bases de données, en parcourant les différents thèmes du questionnaire nous pouvons nous faire une idée de l'appétence qu'a l'EPCI en ce qui concerne le sport-santé. En croisant données quantitatives et données qualitatives, il est possible d'en faire ressortir les forces et faiblesses de chaque EPCI concernant le sport-santé. On peut en retirer des informations clés pour Bret on Mouv' (localisation d'entreprises, d'établissements et d'associations à la connaissance des EPCI et faisant déjà bénéficier leurs employés d'un accès à la pratique) mais également développer des projets avec l'EPCI (attrait, projet, compétences de l'EPCI en matière de sport).

2. Fiabilité et validité de la recherche

Les bases de données sur les équipements sportifs sont des bases de données brutes téléchargées sur la « plateforme ouverte des données publiques française » du ministère chargé des sports (data.gouv.fr). Les bases de données constituées proviennent donc d'une source fiable et certifiée. Par ailleurs, ce recensement des équipements sportifs (RES) est suivi par un comité de pilotage national composé de nombreux acteurs du territoire⁴ et il s'étend aux équipements publics ou privés, gratuits ou payants, dont l'objectif est la pratique d'une activité physique et/ou sportive. Les données sont récentes puisqu'elle date du 10 janvier 2018.

Dans l'objectif de cette recherche et ceux du CROS Bretagne, deux bases de données ont été créées :

- L'une correspond aux nombres d'équipements sportifs, par commune française et par type d'équipement. Elle ne fournit aucune information précise sur l'équipement mais permet d'obtenir facilement des données quantitatives par commune. Cette base de données permet de se faire une idée générale du nombre et du type d'équipements que possède chaque commune (cf. Annexe n°4)
- L'autre répertorie chaque équipement, par commune française, en incluant à chaque ligne le nom de l'équipement, le type d'équipement ainsi que le nom donné à l'installation. Ces données permettent d'avoir des informations plus précises que la première base de données, elle renseigne notamment sur les activités physiques et sportives qu'il est possible de pratiquer sur le territoire qu'elles soient encadrées ou non (cf. annexe n°5)

Les données sur les établissements proviennent du répertoire de données « Sirene », un service de diffusion développé par l'Insee. L'Insee est une direction générale du ministère de l'Économie et des Finances, cette direction est implantée dans l'ensemble du territoire français. De plus, de nombreux organismes déclarent les immatriculations, radiations et modifications au répertoire concernant les entreprises. Le répertoire Sirene assure que les données sont

⁴ Ministère chargé des sports ; Association des Maires de France ; Association des Communautés de France ; Association des Régions de France ; Association des Départements de France ; Association Nationale des Elus en charge du Sport ; Fédération des Acteurs des équipements de Sports et de Loisirs, Association Nationale des Directeurs et Intervenants ; Installations et des Services des Sports ; le Comité National Olympique et Sportif Français ; Centre National pour le Développement du Sport.

certifiées et mise à jour quotidiennement à raison de 10 000 modifications par jour en France. Les données brutes sont donc de qualité et très récentes.

Lors de la conception des bases de données, un nettoyage a été effectué en ne gardant que les établissements présents en région Bretagne et ayant une APE en rapport avec l'APS. Toutes les informations considérées comme inutiles par rapport à l'objectif fixé ont été supprimées (date de création de l'établissement, année effective, n° Nic, etc.). Le classement des données s'est ensuite effectué en fonction de l'EPCI grâce à l'adresse de l'établissement (Annexe n° 7). Les bases créées ont été organisées, en code couleur et en insérant des menus déroulants pour pouvoir cibler l'information recherchée. Ce qui est intéressant dans cette façon de présenter la base de données, c'est qu'on peut très rapidement aller chercher l'information souhaitée.

En ce qui concerne le questionnaire, celui-ci n'a pas été construit sur la base d'un questionnaire validé scientifiquement et présent dans la littérature scientifique. Néanmoins, les études sur les méthodes de conception d'un questionnaire sont nombreuses et si certaines règles de forme n'ont pas pu toutes être appliquées (cf. 3. Biais méthodologiques et difficultés rencontrées), nous avons respecté les règles de fond que ce soient dans la conception du questionnaire (cf. 2.3.2.2. Les questions) ou l'écriture de la lettre d'informations (cf. 2.3.1. Lettre d'informations)

Dans la méthodologie de conception du questionnaire précédemment décrite, le mode de passation que nous avons choisi pour des raisons pratiques et économiques était une passation auto-administrée par envoi électronique. Finalement, le questionnaire sera toujours auto-administré mais en ligne en utilisant le logiciel « Google Forms ». L'avantage est que ce mode de transmission permet une extraction des réponses directement sous forme de tableur Excel, ce qui facilite l'extraction des réponses des 59 EPCI mais aussi leur traitement. De plus, le répondant au questionnaire n'a pas besoin de télécharger le questionnaire, le remplir, puis le renvoyer. Ses réponses sont automatiquement enregistrées et envoyées.

Tester le questionnaire auprès d'une EPCI s'est révélé indispensable, nous avons pu prendre contact avec le répondant pour avoir un retour sur quelques aspects de fond (cf. 3. Biais méthodologiques et difficultés rencontrés). Selon ses dires, il faut environ 10 minutes pour répondre à l'ensemble des questions ce qui est plus court que les 15 minutes que nous avons estimé dans la lettre d'information. Le répondant n'a eu aucune remarque quant au contenu du

questionnaire qu'il a jugé « rapide » et « clair ». Cette notion de rapidité et clarté est importante si nous souhaitons avoir un taux de réponse des 58 autres EPCI de 100%. Autre point, ce test a permis de mettre en avant des erreurs de conception de notre part et de les modifier. Envoyer ce questionnaire sans le tester préalablement aurait pu être catastrophique dans le traitement et l'interprétation des résultats.

Les bases de données et le questionnaire sont des sources d'informations importantes comme nous l'avons montré. Néanmoins, des biais dans leur conception et l'absence de plusieurs éléments fond partis des nombreux points négatifs de cette recherche.

3. Biais méthodologiques et difficultés rencontrés

En ce qui concerne les bases de données, d'un point de vue global, une des difficultés majeures rencontrées, ce sont les remaniements communaux et intercommunaux qui ont eu lieu ces deux dernières années. Certaines communes et EPCI ont changé de nom, avec des communes entrantes et sortantes d'une EPCI à l'autre. Ainsi, chaque donnée appartenant à une commune qui n'existe plus devait faire l'objet d'une recherche secondaire pour connaître le devenir de la commune ou celui de l'EPCI. Pour les communes et EPCI concerné par le remaniement, cette recherche secondaire a demandé un temps supplémentaire non négligeable mais nécessaire pour pouvoir exploiter les données en respectant les dispositions territoriales actuelles.

Concernant les équipements support d'APS, certains équipements ne sont pas pris en compte alors qu'ils pourraient être utilisés en ce qui concerne le sport en entreprise. Par exemple, dans la littérature scientifique précédemment exposée, nous avons parlé d'un tournoi de bowling organisé par la Fédération Française de Sport en Entreprise (FFSE) de Bretagne au centre ALMA de Rennes opposant plusieurs entreprises (cf. 3.2.1.3. Les fédérations Françaises). Le bowling est un équipement support d'APS, mais dans ce cas précis, il n'est pas recensé dans les fiches RES (Recensement des équipements Sportif) du ministère car celui-ci est situé dans un bar et ne fait pas l'objet d'une pratique associative mais plutôt familiale. Or, il aurait pu être intéressant que ce bowling apparaisse dans les bases de données car c'est un équipement sportif qui peut intéresser des entreprises.

Les bases de données concernant les établissements avec une APE liée à l'activité physique ou sportive présentent également des points faibles. Par commune, nous souhaitons le nom de l'établissement, l'activité exercée, l'adresse de l'établissement, le nom et les coordonnées du propriétaire. Il s'avère que pour des questions de confidentialité aucune coordonnée des propriétaires d'établissements ou d'entreprises n'est communiquée dans les fichiers de l'Insee. De plus, dans certaines lignes de données des informations sont manquantes, notamment le nom de l'établissement et le nom du propriétaire. Pour une ligne de données dans le tableur Excel, si le nom du propriétaire ou le nom de l'établissement n'apparaît pas, cela constitue une donnée incomplète et donc difficilement utilisable. De plus dans le cadre du développement de Bret on mouv' des coordonnées (mail ou n° de téléphone) auraient pu être les bienvenues pour des communications ou de futures rencontres entre le CROS et les entreprises.

En ce qui concerne les codes APE, nous avons pu voir qu'ils permettent de classer les établissements d'entreprises ou d'associations selon l'activité principale exercée (APE). Les codes APE 85.51Z, 93.12Z, 93.13Z et 93.19Z sont tous liés à l'activité physique et sportive, néanmoins ils ne permettent pas de connaître l'intitulé exacte de l'activité exercée par l'établissement. Par exemple pour un établissement ayant un code APE 85.51Z et ayant pour nom l'« association chêne houx hêtre », on sait juste qu'elle exerce une activité principale « d'enseignement de disciplines sportives et d'activité de loisirs ». En revanche, on ne sait pas si l'activité concerne un sport (gymnastique, football, etc), l'activité physique (yoga, marche nordique) ou encore une activité de loisir (jeux de cartes, échecs). Or, comme nous ciblons l'APS en entreprise, une activité sédentaire ne peut pas être prise en compte.

Un grand manque de données concerne le thème des entreprises et des salariés. À notre connaissance, les bases de données disponibles et libres d'accès n'avaient pas un niveau de détail assez important pour être pris en compte. De plus par manque de temps, si des données brutes avaient été disponibles, leur traitement aurait été incomplet. Des données sur le nombre de salariés et le nombre d'entreprises par EPCI auraient pu être intéressantes dans cette analyse, car le CROS Bretagne cible bien évidemment les entreprises dans ces missions.

En ce qui concerne le questionnaire (cf. Annexe n° 9), l'analyse des réponses de l'EPCI Châteaugiron Communauté (cf. tableau 9) révèle des incompréhensions de notre part et des défauts de conception dans le questionnaire. Le premier envoi étant une phase de test, nous avons volontairement contacté le répondant afin d'avoir des justifications sur les réponses

apportées et la façon dont les questions ont été perçues. Trois types d'erreurs seront à corriger avant l'envoi du questionnaire aux 58 autres EPCI de Bretagne :

1. Les réponses apportées aux questions n°1 (« Votre EPCI exerce-t-elle la compétence sportive ? ») et n°2 (« Si oui, quels sont ses champs d'intervention ? ») ne sont pas les réponses que nous attendions lorsque le questionnaire a été construit. Ici, le répondant a coché la réponse « non » à la question n°1 et à quand même répondu à la question n°2. Or, la façon dont sont posées les questions supposait qu'il faille avoir la compétence sport pour pouvoir intervenir dans l'un des champs liés à l'APS. C'est une erreur de conception due à un manque de connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales de notre part car en aucun cas il faut posséder la compétence sport pour intervenir dans les différents champs proposés, cette intervention ne dépend que de la volonté et des moyens de l'EPCI.
2. À la fin de la question n°2a (« Autres champs d'intervention en fonctionnement ») le répondant a coché « oui », mais nous ne savons pas de quels autres champs il s'agit. De même pour la question n°11 (« Connaissez-vous une ou des entreprise(s) proposant des APS à leurs employés ? »), le répondant a coché « oui », mais nous ne savons pas quelles entreprises sont concernées.

Ici, nous n'avions pas laissé d'espace, libre avec une demande de précision.

3. Une redondance apparaît dans trois questions :

- 9) Développez-vous un projet sport/santé à destination des entreprises ?
- 10) Avez-vous le projet de développer le sport/santé à destination des entreprises ?
- 14) Voudriez-vous développer le sport/santé à destination des entreprises ?

Dans la conception du questionnaire, nous voulions savoir si l'EPCI développe actuellement un projet (9), si elle compte le faire prochainement (10) et si elle aimerait participer au développement (14) de sport/ santé à destination des entreprises. La compréhension de ces trois questions peut prêter à confusion. Nous avons préféré supprimer la question 10.

En ce qui concerne le mode de passation, même Forms présente plusieurs avantages (cf. 3. Points forts de la recherche), il s'avère que l'outil d'enquête est très limité en ce qui concerne la mise en forme du questionnaire. En effet, le côté esthétique du questionnaire a largement été mis de côté car nous ne pouvons pas varier les couleurs ou encore les styles de titre ou de texte.

Ce non-respect de certaines règles de forme (cf. 2.3.2.2. Les questions) peut avoir un impact négatif sur le taux de réponse au questionnaire.

De plus, malgré une exploration importante de la littérature scientifique, aucun questionnaire validé concernant l'APS et les EPCI n'a été trouvé. Nous nous sommes inspirés de questionnaire préexistant se rapprochant au maximum de nos objectifs ainsi que des méthodes de conception des études disponibles dans la littérature scientifique, mais ce questionnaire n'est pas validé scientifiquement.

La dernière difficulté identifiée était la gestion du temps pour mener à bien ces 3 missions. Nous avons volontairement commencé par le recueil de données territoriales car un apport de connaissances sur les spécificités des territoires des EPCI paraissait essentiel avant tout autre travail visant les acteurs de ce territoire. Néanmoins, construire et envoyer le questionnaire avant la recherche de données aurait permis la réception et le traitement des réponses aux questionnaire un mois plus tard. Nous aurions peut-être eu des bases de données moins complètes mais beaucoup plus de données sur les politiques et appétences de chaque EPCI pour le sport-santé. La 3^{ème} mission d'intégration des professionnels APA-S à la plateforme Bret on Mouv' n'a malheureusement pas pu être commencée. Quel que soit la gestion du temps adoptée, les trois missions n'auraient pas pu être toutes menées à bien dans le temps imparti. Malgré tout, les bases de données seront exploitées par le CROS de Bretagne et le questionnaire envoyé au EPCI de Bretagne ce qui permettra de continuer d'avancer sur le développement des offres d'APS pour les salariés de Bretagne

CONCLUSION & PERSPECTIVES

Nos résultats ont montré que chaque territoire a ses particularités et que pour développer le sport en entreprise en région Bretagne, il est nécessaire de les prendre en compte pour adapter l'offre d'APS. Chaque EPCI à sa politique en matière de sport, ses moyens financiers et techniques et des volontés propres en matière d'activités physiques et de santé. La création de bases de données précises et les enquêtes auprès des collectivités vont permettre de mieux connaître le territoire et constituent un premier travail essentiel au développement du sport en entreprise en Bretagne.

Pour le monde scientifique, et plus particulièrement le domaine de l'Activité Physique Adaptée et de la santé, cette étude est une recherche exploratoire dont l'originalité réside dans le fait qu'aucune prise en charge n'est réalisée sur des sujets sains ou pathologiques. On utilise des données brutes disponibles et des données obtenues par questionnaire pour développer un outil (Bret on Mouv') et rapprocher les entreprises et les APS sur l'ensemble de la région Bretagne. Cette recherche, à visée préventive, s'inscrit pleinement dans les enjeux de santé publique actuels en ayant pour finalité la diminution et la prévention des pathologies chroniques et motrices associées aux comportements délétères sur les espaces de travail.

Pour le CROS Bretagne, un acteur majeur du mouvement sportif et de l'APS en région Bretagne, l'enjeu de développement du sport en entreprise sur le territoire est un enjeu de taille. De nombreuses autres missions et objectifs opérationnels devront être créés pour couvrir l'ensemble des structures et des salariés de Bretagne.

A l'avenir, à l'image du CROS Bretagne qui développe activement le sport en entreprise de façon globale et durable, d'autres acteurs du territoire, ayant chacun des outils et des compétences propres, vont également se tourner vers le monde du travail et cibler les salariés dans un objectif de sport santé bien-être. Les collectivités territoriales, les entreprises, les clubs et associations sportive sont tous des potentiels promoteurs du sport en entreprise. C'est la constitution d'un véritable réseau d'acteurs, ayant cet objectif en commun, qui permettra aux salariés d'entreprises de bénéficier des bienfaits d'une activité physique adaptée à leur activité professionnelle.

BIBLIOGRAPHIE

- **Alves**, Alberto J, João L Viana, Suiane L Cavalcante, Nórton L Oliveira, José A Duarte, Jorge Mota, José Oliveira, et Fernando Ribeiro. « Physical activity in primary and secondary prevention of cardiovascular disease: Overview updated ». *World Journal of Cardiology* 8, no 10 (26 octobre 2016): 575-83.
- **Aubert-Lotarski**, esén, Etude et conseils : démarches et outils « données secondaires » 2007 <http://www.esen.education.fr/conseils/recueil-de-donnees/operations/construction-des-outils-de-recueil/donnees-secondaires/>.
- **Bachelet**, Rémi. « Éventail des méthodes de collecte de données », s. d., 14.
- **Bauman**, Adrian, Guansheng Ma, Frances Cuevas, Zainal Omar, Temo Waqanivalu, Philayrath Phongsavan, Kieren Keke, Anjana Bhushan, et Equity and Non-communicable Disease Risk Factors Project Collaborative Group. « Cross-National Comparisons of Socioeconomic Differences in the Prevalence of Leisure-Time and Occupational Physical Activity, and Active Commuting in Six Asia-Pacific Countries ». *Journal of Epidemiology and Community Health* 65, no 1 (janvier 2011): 35-43.
- **Beenackers**, Marielle A, Carlijn BM Kamphuis, Katrina Giskes, Johannes Brug, Anton E Kunst, Alex Burdorf, et Frank J van Lenthe. « Socioeconomic inequalities in occupational, leisure-time, and transport related physical activity among European adults: A systematic review ». *The International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity* 9 (19 septembre 2012): 116.
- **Birdee**, Gurjeet S., Daniel W. Byrne, Paula W. McGown, Russell L. Rothman, Lori A. Rolando, Marilyn C. Holmes, et Mary I. Yarbrough. « Relationship between Physical Inactivity and Health Characteristics among Participants in an Employee Wellness Program ». *Journal of occupational and environmental medicine / American College of Occupational and Environmental Medicine* 55, n° 5 (mai 2013): 514-19.
- **Biswas**, Aviroop, Paul I. Oh, Guy E. Faulkner, Ravi R. Bajaj, Michael A. Silver, Marc S. Mitchell, et David A. Alter. « Sedentary Time and Its Association With Risk for Disease Incidence, Mortality, and Hospitalization in Adults: A Systematic Review and Meta-Analysis ». *Annals of Internal Medicine* 162, n° 2 (20 janvier 2015):
- **Booth**, Frank W., Christian K. Roberts, et Matthew J. Laye. « Lack of exercise is a major cause of chronic diseases ». *Comprehensive Physiology* 2, n° 2 (avril 2012): 1143-1211.
- **Borodulin**, Katja, Tiina Laatikainen, Anne Juolevi, et Pekka Jousilahti. « Thirty-Year Trends of Physical Activity in Relation to Age, Calendar Time and Birth Cohort in Finnish Adults ». *European Journal of Public Health* 18, n° 3 (1 juin 2008): 339-44.
- **Boynton**, Petra M, et Trisha Greenhalgh. « Selecting, designing, and developing your questionnaire ». *BMJ : British Medical Journal* 328, n° 7451 (29 mai 2004): 1312-15.
- **Brown**, Wendy J., Kristiann C. Heesch, et Yvette D. Miller. « Life Events and Changing Physical Activity Patterns in Women at Different Life Stages ». *Annals of Behavioral Medicine* 37, n° 3 (juin 2009): 294-305.
- **Burns**, Karen E.A., Mark Duffett, Michelle E. Kho, Maureen O. Meade, Neill K.J. Adhikari, Tasnim Sinuff, et Deborah J. Cook. « A guide for the design and conduct of self-

administered surveys of clinicians ». *CMAJ : Canadian Medical Association Journal* 179, n° 3 (29 juillet 2008): 245-52. <https://doi.org/10.1503/cmaj.080372>.

- **Carsat Bretagne**, Statistiques Risques professionnels Accidents du travail et maladies professionnelles, 2016
- **Carton**, Matthieu. « Prévalence des troubles musculo-squelettiques et des facteurs biomécaniques d'origine professionnelle : premières estimations à partir de Constances », s. d., 10.
- **Caspersen**, C J, K E Powell, et G M Christenson. « *Physical activity, exercise, and physical fitness: definitions and distinctions for health-related research.* » *Public Health Reports* 100, n° 2 (1985): 126-31.
- **Conn**, Vicki S., Adam R. Hafdahl, Pamela S. Cooper, Lori M. Brown, et Sally L. Lusk. « Meta-Analysis of Workplace Physical Activity Interventions ». *American journal of preventive medicine* 37, n° 4 (octobre 2009): 330-39.
- **Connor** Desai, Saoirse, et Stian Reimers. « Comparing the Use of Open and Closed Questions for Web-Based Measures of the Continued-Influence Effect ». *Behavior Research Methods*, 25 juin 2018.
- **Data.gouv.**, « Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques ->, fiches équipements T4, 2017 (10/01/2017)
- **Debout**, Christophe. « Méthodologie quantitative et études descriptives simples ». *Soins* 57, n° 768 (septembre 2012): 55-60. <https://doi.org/10.1016/j.soins.2012.07.017>.
- **Ding**, Tracy Kolbe-Alexander, Binh Nguyen, Peter T. Katzmarzyk, Michael Pratt, et Kenny D. Lawson. « The Economic Burden of Physical Inactivity: A Systematic Review and Critical Appraisal ». *Br J Sports Med* 51, n° 19 (1 octobre 2017): 1392-1409.
- **Direction** de l'animation de la recherche des études et des statistiques, DARES, « Analyse. Travailleurs handicapés : quel accès à l'emploi en 2015 ? » mai 2017
- **Durstine**, J. Larry, Benjamin Gordon, Zhengzhen Wang, et Xijuan Luo. « Chronic disease and the link to physical activity ». *Journal of Sport and Health Science, Children's Physical Activity and Health: Chronic disease in children and young adults*, 2, n° 1 (1 mars 2013): 3-11.
- **Edwards**, Phil, Ian Roberts, Mike Clarke, Carolyn DiGiuseppi, Sarah Pratap, Reinhard Wentz, et Irene Kwan. « Increasing response rates to postal questionnaires: systematic review ». *BMJ : British Medical Journal* 324, n° 7347 (18 mai 2002): 1183.
- **Finger**, Jonas D, Thorkild Tylleskär, Thomas Lampert, et Gert BM Mensink. « Physical activity patterns and socioeconomic position : the German National Health Interview and Examination Survey 1998 (GNHIES98) ». *BMC Public Health* 12 (15 décembre 2012): 1079.
- **Fischbacher**, C, D Chappel, R Edwards, et N Summerton. « Health surveys via the Internet: quick and dirty or rapid and robust? » *Journal of the Royal Society of Medicine* 93, n° 7 (juillet 2000): 356-59.
- **Fontaine**, Roméo, Pascale Lengagne, et Damien Sauze. « L'exposition des travailleurs aux risques psychosociaux a-t-elle augmenté pendant la crise économique de 2008 ? » *Economie et Statistique* 486, n° 1 (2016): 103-28.

- **Fontaine**, Charle J., Meredith Piacentini, et Gary a. Liguori. « Occupational Sitting and Physical Activity Among University Employees ». *International Journal of Exercise Science* 7, no 4 (1 octobre 2014): 295-301.
- **Fridenson**, Patrick. « Les ouvriers de l'automobile et le sport ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 79, n° 1 (1989): 50-62.
- **Gibbs**, Bethany Barone, Andrea L. Hergenroeder, Peter T. Katzmarzyk, I-Min Lee, et John M. Jakicic. « *Definition, Measurement, and Health Risks Associated with Sedentary Behavior* ». *Medicine and science in sports and exercise* 47, n° 6 (juin 2015): 1295-1300.
- **Goodwill management**, « étude sur l'impact économique de l'activité physique et sportive sur l'entreprise, le salarié et la société civile » 2016
- **Gouvernement Australien**, Département de la Santé, « Comportement sédentaire » novembre 2017
- **Guilleux** Céline « Sport at work: the current state of research ». Calenda, February, 2016
- **Hammer**, Leslie B., Donald M. Truxillo, Todd Bodner, Jennifer Rineer, Amy C. Pytlovany, et Amy Richman. « Effects of a Workplace Intervention Targeting Psychosocial Risk Factors on Safety and Health Outcomes ». *BioMed Research International* 2015 (2015).
- **Heinen**, Luann, et Helen Darling. « Addressing Obesity in the Workplace : The Role of Employers ». *The Milbank Quarterly* 87, no 1 (mars 2009): 101-22. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0009.2009.00549.x>.
- **Holth**, Helene Sulutvedt, Hanne Kine Buchardt Werpen, John-Anker Zwart, et Knut Hagen. « Physical inactivity is associated with chronic musculoskeletal complaints 11 years later: results from the Nord-Trøndelag Health Study ». *BMC Musculoskeletal Disorders* 9 (1 décembre 2008): 159.
- **Hoy**, Damian G, Emma Smith, Marita Cross, Lidia Sanchez-Riera, Fiona M Blyth, Rachelle Buchbinder, Anthony D Woolf, Tim Driscoll, Peter Brooks, et Lyn M March. « Reflecting on the Global Burden of Musculoskeletal Conditions: Lessons Learnt from the Global Burden of Disease 2010 Study and the next Steps Forward ». *Annals of the Rheumatic Diseases* 74, n° 1 (janvier 2015): 4-7.
- **Haskell**, William L., I.-min Lee, Russell R. Pate, Kenneth E. Powell, Steven N. Blair, Barry A. Franklin, Caroline A. Macera, Gregory W. Heath, Paul D. Thompson, et Adrian Bauman. « *Physical Activity and Public Health: Updated Recommendation for Adults from the American College of Sports Medicine and the American Heart Association* ». *Medicine & Science in Sports & Exercise* 39, n° 8 (1 août 2007): 1423-34.
- **Institut** national de la santé et de la recherche médicale (France), et Centre d'expertise collective. *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique : [rapport]*, 2014.
- **Institut** National de la Statistique et des études économique « Population handicapée – Tableaux de l'Économie Française ». Consulté le 17 décembre 2018.
- **Institut** National de la Statistique et des études économique, Chiffres détaillés, démographie entreprise en 2017 : "dossier complet - département d'Ille-et-Vilaine (35) » Décembre 2018

- **Institut** National de la Statistique et des études économique, Chiffres détaillés, démographie entreprise en 2017 : « dossier complet – département Côtes d’Armor (22) » ; Décembre 2018
- **Institut** National de la Statistique et des études économique, Chiffres détaillés, démographie entreprise en 2017 : Dossier complet – Département Finistère (29) ; Décembre 2018
- **Institut** National de la Statistique et des études économique, Chiffres détaillés, démographie entreprise en 2017 : Dossier complet – département Morbihan (56) ; Décembre 2018
- **Institut** national de prévention et d’éducation pour la santé (France), Hélène Perrin-Escalon, Claire Bossard, François Beck, et Roselyne Bachelot-Narquin. *Baromètre santé nutrition 2008*. Saint-Denis: Éditions Inpes, 2009.
- **ISCA / Cebr** report « The economic cost of physical inactivity in Europe » Centre for Economics and Business Research , (Juin 2015)
- **Jakobsen**, Markus D., Emil Sundstrup, Mikkel Brandt, et Lars L. Andersen. « Psychosocial benefits of workplace physical exercise: cluster randomized controlled trial ». *BMC Public Health* 17 (10 octobre 2017).
- **Jarman**, Lisa, Angela Martin, Alison Venn, Petr Otahal, et Kristy Sanderson. « Does workplace health promotion contribute to job stress reduction? Three-year findings from Partnering Healthy@Work ». *BMC Public Health* 15 (24 décembre 2015).
- **Johnston**, Melissa P. « Secondary Data Analysis: A Method of Which the Time Has Come », s. d., 9.
- **Jørgensen**, Marie Birk, Mette Korshøj, Julie Lagersted-Olsen, Morten Villumsen, Ole Steen Mortensen, Jørgen Skotte, Karen Sjøgaard, Pascal Madeleine, Birthe Lykke Thomsen, et Andreas Holtermann. « Physical activities at work and risk of musculoskeletal pain and its consequences
- **Jirathananuwat**, Areeya, et Krit Pongpirul. « Promoting physical activity in the workplace: A systematic meta-review ». *Journal of Occupational Health* 59, n° 5 (20 septembre 2017): 385-93
- **Knight**, Joseph A. « Physical Inactivity: Associated Diseases and Disorders ». *Annals of Clinical & Laboratory Science* 42, n° 3 (20 juin 2012): 320-37.
- **Kumar**, Dodda Kiran, Neelima Rathan, Sreevalli Mohan, Mohammadi Begum, Bhanu Prasad, et Eswar Ravi Vara Prasad. « Exercise Prescriptions to Prevent Musculoskeletal Disorders in Dentists ». *Journal of Clinical and Diagnostic Research : JCDR* 8, n° 7 (juillet 2014): ZE13-16.
- **Labaree**, Robert V. « Research Guides: Organizing Your Social Sciences Research Paper: Quantitative Methods ». Research Guide. Consulté le 10 mars 2019. [//libguides.usc.edu/writingguide/quantitative](http://libguides.usc.edu/writingguide/quantitative)
- **Lamouroux** A. [1], A. Magnan [2], D. Vervloet [2] « Compliance, observance ou adhésion thérapeutique : de quoi parlons-nous ? - EM|consulte ». 2005
- **Le tremplin** « Les startups mettent votre entreprise au sport ! » Consulté le 11 décembre 2018.

- **Lee**, I-Min, Eric J Shiroma, Felipe Lobelo, Pekka Puska, Steven N Blair, et Peter T Katzmarzyk. « Impact of Physical Inactivity on the World's Major Non-Communicable Diseases ». *Lancet* 380, n° 9838 (21 juillet 2012): 219-29.
- **Legifrance**, Code du sport. Consulté le 19 décembre 2018.
- **Loitz**, Christina C., Robert J. Potter, Jessica L. Walker, Nicole C. McLeod, et Nora J. Johnston. « The effectiveness of workplace interventions to increase physical activity and decrease sedentary December 2015
- **Maisonneuve**, Fournier, Revue des Etudiants en Soins Primaires & Chercheurs Toulousains « Soins primaires : Construire une enquête et un questionnaire Le ciblage et le dépistage de la personne âgée fragile », octobre - novembre 2012
- **Malik**, Sumaira, Holly Blake, et L. Suzanne Suggs. « A systematic review of workplace health promotion interventions for increasing physical activity ». *British Journal of Health Psychology* In press (1 janvier 2013).
- **Mansoubi**, Maedeh, Natalie Pearson, Stacy A Clemes, Stuart JH Biddle, Danielle H Bodicoat, Keith Tolfrey, Charlotte L Edwardson, et Thomas Yates. « Energy expenditure during common sitting and standing tasks: examining the 1.5 MET definition of sedentary behaviour ». *BMC Public Health* 15 (29 mai 2015).
- **Marzin- Janvier** Patricia, Méthodologie : recueil et analyse des données, UE Méthodologie – Master2 PIF-DSN
- **Matta**, Joane. « Prévalence du surpoids, de l'obésité et des facteurs de risque cardio-métaboliques dans la cohorte Constances », s. d., 7
- **Masseglia**, Denis. « « Avec la promotion croissante du sport/santé, la prescription du sport sur ordonnance et la recherche permanente du bien-être au quotidien, le sport est devenu un enjeu de société, il était logique qu'il le soit aussi pour les entreprises. » », s. d., 11.
- **McColl** E, Jacoby A, Thomas L, Soutter J, Bamford C, Steen N, Thomas R, Harvey E, Garratt A, et Bond J. « Design and use of questionnaires: a review of best practice applicable to surveys of health service staff and patients ». *Health Technology Assessment* 5, n° 31 (7 janvier 2002). <https://doi.org/10.3310/hta5310>.
- **McCrary**, SK, et JA Levine. « Sedentariness at work; how much do we really sit? » *Obesity (Silver Spring, Md.)* 17, n° 11 (novembre 2009): 2103-5.
- **Mendes**, Márcio de Almeida, Inácio da Silva, Virgílio Ramires, Felipe Reichert, Rafaela Martins, Rodrigo Ferreira, et Elaine Tomasi. « Metabolic equivalent of task (METs) thresholds as an indicator of physical activity intensity ». *PLoS ONE* 13, n° 7 (19 juillet 2018).
- **Ministère** des Solidarités et de la Santé « Activité physique et santé », 20 septembre 2012.
- **Ministère** des sports « Plan national sport santé bien-être ». Consulté le 11 décembre 2018.
- **Ministère** des sports, « Communication en conseil des ministres du 10 octobre 2012 - La pratique des activités physiques et sportives facteur de santé publique », octobre 2012
- **Ministère** des sports, « Sport santé en entreprise - L'exemple de Safran ». sports.gouv.fr. Consulté le 11 décembre 2018.

- **Morken**, Tone, Nils Magerøy, et Bente E Moen. « Physical activity is associated with a low prevalence of musculoskeletal disorders in the Royal Norwegian Navy: a cross sectional study ». *BMC Musculoskeletal Disorders* 8 (2 juillet 2007): 56.
- **Mukaka**, MM. « A guide to appropriate use of Correlation coefficient in medical research ». *Malawi Medical Journal : The Journal of Medical Association of Malawi* 24, n° 3 (septembre 2012): 69-71.
- **Nakash**, Rachel A, Jane L Hutton, Ellen C Jørstad-Stein, Simon Gates, et Sarah E Lamb. « Maximising response to postal questionnaires – A systematic review of randomised trials in health research ». *BMC Medical Research Methodology* 6 (23 février 2006): 5.
- **Nunan**, David, Kamal R Mahtani, Nia Roberts, et Carl Heneghan. « Physical activity for the prevention and treatment of major chronic disease: an overview of systematic reviews ». *Systematic Reviews* 2 (10 juillet 2013): 56
- **O’Cathain**, Alicia, et Kate J Thomas. « “Any other comments?” Open questions on questionnaires – a bane or a bonus to research? » *BMC Medical Research Methodology* 4 (8 novembre 2004): 25.
- **OMS** - Organisation mondiale de la santé ; « Recommandations mondiales sur l’activité physique pour la santé ». OMS, 2010.
- **OMS** - Organisation mondiale de la Santé ; « 10 faits sur l’activité physique ». (Janvier 2017)
- **OMS** - Organisation mondiale de la Santé ; « Maladies non transmissibles » (Juin 2018)
- **Owen**, Neville, Geneviève N Healy, Charles E. Matthews, et David W. Dunstan. « Too Much Sitting: The Population-Health Science of Sedentary Behavior ». *Exercise and Sport Sciences Reviews* 38, no 3 (juillet 2010): 105-13.
- **Parry**, Sharon, Leon Straker, Nicholas D. Gilson, et Anne J. Smith. « Participatory Workplace Interventions Can Reduce Sedentary Time for Office Workers—A Randomised Controlled Trial ». *PLoS ONE* 8, n° 11 (12 novembre 2013).
- **Pate**, Russell R., Jennifer R. O’neill, et Felipe Lobelo. « The Evolving Definition of “Sedentary” ». *Exercise and Sport Sciences Reviews* 36, n° 4 (1 octobre 2008)
- **Pierre**, Julien « Le sport en entreprise : des sports corporatifs aux stages outdoor ». Consulté le 17 novembre 2018.
- **Pierre**, Julien, Lilian Pichot, et Fabrice Burlot. « Le sport en entreprise au service des pratiques managériales ». *Communication. Information médias théories pratiques*, n° Vol. 28/1 (1 septembre 2010): 133-60.
- **Ploeg**, Hidde P. van der, et Melvyn Hillsdon. « *Is Sedentary Behaviour Just Physical Inactivity by Another Name?* » *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity* 14, n° 1 (décembre 2017).
- **Prince**, S A, T J Saunders, K Gresty, et R D Reid. « A comparison of the effectiveness of physical activity and sedentary behaviour interventions in reducing sedentary time in adults: a systematic review and meta-analysis of controlled trials ». *Obesity Reviews* 15, n° 11 (novembre 2014): 905-19.
- **Provost**, Alexandre. « Repères méthodologiques pour la réalisation de diagnostics territoriaux au Québec », s. d., 113

- **Rezende**, Leandro Fornias Machado de, Maurício Rodrigues Lopes, Juan Pablo Rey-López, Victor Keihan Rodrigues Matsudo, et Olinda do Carmo Luiz. « Sedentary Behavior and Health Outcomes: An Overview of Systematic Reviews ». *PLoS ONE* 9, n° 8 (21 août 2014).
- **Ripon**, Romuald. « 1. La mise en œuvre d’une enquête quantitative par questionnaire : vices et vertus du chiffre ». In *Mener l’enquête : Guide des études de publics en bibliothèque*, édité par Christophe Evans, 62-79. La Boîte à outils. Villeurbanne: Presses de l’enssib, 2017.
- **Rodrigues**, Elisângela Valevein, Anna Raquel Silveira Gomes, Aldre Izabel Pchevozniki Tanhoffer, et Neiva Leite. « Effects of exercise on pain of musculoskeletal disorders: a systematic review ». *Acta Ortopedica Brasileira* 22, n° 6 (2014): 334-38.
- **Santé public France** « Qu’est-ce que les TMS ? (2011)
- **Saunders**, M. N. K., Philip Lewis, et Adrian Thornhill. *Research Methods for Business Students*. 5th ed. New York: Prentice Hall, 2009.
- **Schleyer** K. L., Titus, et Jane Forrest. *Methods for the Design and Administration of Web-Based*
- **Schneider**, Sven, et Simone Becker. « Prevalence of Physical Activity among the Working Population and Correlation with Work-Related Factors: Results from the First German National Health Survey ». *Journal of Occupational Health* 47, no 5 (2005): 414-23.
- **Sirene.fr**, par l’INSEE, rubrique « diffusion open data », extraite 21/02/2019
- **Stock**, Susan, Nektaria Nicolakakis, Karen Messing, Alice Turcot, et Hicham Raiq. « Quelle est la relation entre les troubles musculo-squelettiques (TMS) liés au travail et les facteurs psychosociaux ? Survol de diverses conceptions des facteurs psychosociaux du travail et proposition d’un nouveau modèle de la genèse des TMS ». *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, no 15 2 (28 mai 2013).
- **Stone**, D H. « Design a questionnaire. » *BMJ : British Medical Journal* 307, n° 6914 (13 novembre 1993): 1264-66.
- **Thorp**, Alicia A, Genevieve N Healy, Elisabeth Winkler, Bronwyn K Clark, Paul A Gardiner, Neville Owen, et David W Dunstan. « Prolonged sedentary time and physical activity in workplace and non-work contexts: a cross-sectional study of office, customer service and call centre employees ». *The International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity* 9 (26 octobre 2012): 128..
- **Tremblay**, Mark S., Salomé Aubert, Joel D. Barnes, Travis J. Saunders, Valerie Carson, Amy E. Latimer-Cheung, Sebastien F.M. Chastin, Teatske M. Altenburg, et Mai J.M. Chinapaw. « Sedentary Behavior Research Network (SBRN) – Terminology Consensus Project process and outcome ». *The International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity* 14 (10 juin 2017).
- **Tremblay** Mark « Letter to the Editor: Standardized use of the terms “sedentary” and “sedentary behaviours” » - *Applied Physiology, Nutrition, and Metabolism* » (avril 2012)
- **Vidalin**, Hubert. *Session spéciale sport santé ; SFMES/CNOSF/Ministère chargé des sports* « Thème de la session : L’activité physique et le sport dans les entreprises », 2014, 28.

- **Union Sport cycle**, Ministère des sport, MEDEF, Comité national Olympique et Sportif Français, Synthèse Etude « Sport en Entreprise », 21 novembre 2017
- **Yarborough**, Charles M. III, Stacy Brethauer, Wayne N. Burton, Raymond J. Fabius, Pamela Hymel, Shanu Kothari, Robert F. Kushner, *et al.*, « Obesity in the Workplace: Impact, Outcomes, and Recommendations ». *Journal of Occupational and Environmental Medicine* 60, no 1 (janvier 2018): 97–107.
- Stock, Susan, Nektaria Nicolakakis, Karen Messing, Alice Turcot, et Hicham Raiq. « Quelle est la relation entre les troubles musculo-squelettiques (TMS) liés au travail et les facteurs psychosociaux ?. Survol de diverses conceptions des facteurs psychosociaux du travail et proposition d'un nouveau modèle de la genèse des TMS ». *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, no 15 2 (28 mai 2013).

TABLE DE REFERENCE DES FIGURES

Figures		
Numéro	Titre	Page
1	Exercice d'étirement dorsaux-lombaires pour soulager les tensions musculaires et les maux de dos dus à une sur-sollicitation	22
2	Autres freins à la mise en place d'AP au sein des entreprises	25
3	Répartition (nbr et %) des équipements sportifs au sein des quatre départements bretons	42
4	Répartition (nombre) des équipements sportifs de Bretagne en fonction du type d'équipement	43
5	Répartition (%) des équipements sportifs de Bretagne en fonction du type d'équipement sportif et du département de localisation	44
6	Répartition du nombre d'équipements support d'APS en fonction des 30 premières EPCI de localisation	45
7	Répartition des établissements ayant pour activité principale l'APS par département de la région Bretagne	46
8	Répartition (nombre) des établissements de Bretagne en fonction de leur code APE et du département de localisation	47
9	Répartition (%) des établissements de Bretagne en fonction de leur code APE et du département de localisation	48
10	Classement des 10 premières EPCI de Bretagne en fonction du nombre d'établissements ayant une activité principale liée à l'APS (APE ensei.loisir, acti.club, acti.cult.phy et acti.autre).	48
11	Classement des 10 premières EPCI de Bretagne en fonction de leur nombre d'établissements ayant une APE « ensei.loisir »	49
12	Classement des 10 premières EPCI de Bretagne en fonction de leur nombre d'établissements ayant une APE « acti.club »	49
13	Classement des 10 premières EPCI de Bretagne en fonction de leur nombre d'établissements ayant une APE « acti.cult.phy »	50
14	Classement des 10 premières EPCI de Bretagne en fonction de leur nombre d'établissements ayant une APE « acti.autre »	50
15	Nombre de salariés bretons affiliés au régime général par Comités Techniques Nationaux (CTN)	51
16	Nombre d'entreprises et d'établissements en Bretagne (2017)	52
17	Nombre d'entreprises et d'établissements dans les départements de Bretagne (2017)	52
18	Répartition (nbr et %) des équipements au sein des 5 communes de l'EPCI Chateaugiron Communauté	53

TABLE DE REFERENCE DES TABLEAUX

Tableaux		
Numéro	Titre	Page
1	Modalités d'usage du sport par les entreprises	17
2	Actions des entreprises en matière de sport	17
3	Taux d'emploi, de chômage et d'activité des personnes handicapées en 2015	26
4	Règle d'interprétation de la taille d'un coefficient de corrélation	40
5	Nombre et type d'équipements en fonction des communes de l'EPCI	54
6	Nombre d'établissements par code APE et par communes appartenants à l'EPCI Chateaugiron Communauté	55
7	Réponses de l'EPCI Chateaugiron Communauté au questionnaire sport/santé	56
8	Matrice de corrélation (r) des variables étudiées pour chaque EPCI et signification (p) associée	60

ANNEXES

Annexe n°1 : Dépense énergétique (METs) des activités physiques

Annexe n°2 : Charte « entreprise actives du PNNS »

Annexe n°3 : Fédérations Sportives proposant une offre « sport en entreprise »

Annexe n°4 : Extrait de la base de données « nombre d'équipements »

Annexe n°5 : Extrait de la base de données « description des équipements »

Annexe n°6 : Descriptions des codes APE

Annexe n°7 : Extrait de la base de données « établissements »

Annexe n°8 : Classement total des EPCI en fonction de leur nombre d'établissements

Annexe n°9 : Questionnaire envoyé à l'EPCI

Annexe 1 : Dépense énergétique (METs) des activités physiques

Très léger ≤ 3 METS	Léger >3 METS et ≤ 5 METS	Moyen >5 METS et ≤ 7 METS	Lourd >7 METS et ≤ 9 METS	Très lourd >9 METS
Activités domestiques				
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Se doucher, se raser, s'habiller <input type="checkbox"/> Ecrire <input type="checkbox"/> Repasser <input type="checkbox"/> Dépoussiérer <input type="checkbox"/> Laver les vitres <input type="checkbox"/> Faire les lits <input type="checkbox"/> Cuisiner, faire la vaisselle, faire les courses <input type="checkbox"/> Réparer et laver la voiture 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Passer l'aspirateur <input type="checkbox"/> Balayer lentement <input type="checkbox"/> Cirer le parquet <input type="checkbox"/> Porter des charges jusqu'à 6 kg en montant les escaliers <input type="checkbox"/> Nettoyer 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter des charges de 7 à 10 kg en montant les escaliers 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter des charges de 11 à 22 kg en montant les escaliers <input type="checkbox"/> Grimper des escaliers, une échelle, avec charges 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter des charges de 22 à 33 kg en montant les escaliers
Activités d'entraînement et sportives				
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Marche 4 km/h <input type="checkbox"/> Stretching, Yoga <input type="checkbox"/> Equitation (au pas) <input type="checkbox"/> Bowling 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Marche 6 km/h <input type="checkbox"/> Bicyclette à plat (moins de 16 km/h) <input type="checkbox"/> Gym légère <input type="checkbox"/> Tennis de table <input type="checkbox"/> Golf <input type="checkbox"/> Volley-ball à 6 (hors compétition) <input type="checkbox"/> Badminton <input type="checkbox"/> Ski de descente <input type="checkbox"/> Canoë (loisirs) <input type="checkbox"/> Aquagym 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Marche rapide 7 km/h <input type="checkbox"/> Marche en montée 5 km/h <input type="checkbox"/> Bicyclette statique à faible résistance <input type="checkbox"/> Bicyclette à plat (16 à moins de 20 km/h) <input type="checkbox"/> Entraînement en club de mise en forme <input type="checkbox"/> Natation (brasse lente) <input type="checkbox"/> Rameur <input type="checkbox"/> Equitation (trot) <input type="checkbox"/> Tennis en double (hors compétition) <input type="checkbox"/> Ski de randonnée <input type="checkbox"/> Patins à glace, patins à roulettes <input type="checkbox"/> Escrime <input type="checkbox"/> Ski nautique <input type="checkbox"/> Jeu de raquettes 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Trottinement (8 km/h) <input type="checkbox"/> Bicyclette (20 à 22 km/h) <input type="checkbox"/> Gymnastique intense <input type="checkbox"/> Natation (Crawl lent) <input type="checkbox"/> Tennis en simple (hors compétition) <input type="checkbox"/> Football <input type="checkbox"/> Corde à sauter rythme lent <input type="checkbox"/> Escalade, varappe 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Course (11 km/h) <input type="checkbox"/> Plongée sous-marine <input type="checkbox"/> Natation (papillon, autres nages rapides) <input type="checkbox"/> Canoë, aviron en compétition <input type="checkbox"/> Handball <input type="checkbox"/> Rugby <input type="checkbox"/> Squash <input type="checkbox"/> Judo
Activités de loisirs				
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Jardinage léger : tonte de gazon sur tracteur, ramassage de fruits et légumes <input type="checkbox"/> Bricolage : menuiserie, peinture intérieure <input type="checkbox"/> Conduite automobile <input type="checkbox"/> Billard <input type="checkbox"/> Croquet <input type="checkbox"/> Voyages, tourisme <input type="checkbox"/> Piano <input type="checkbox"/> Frappe machine <input type="checkbox"/> Jeux avec des enfants (effort léger), porter de jeunes enfants <input type="checkbox"/> Jeux avec des animaux (effort léger) <input type="checkbox"/> Danse de société à rythme modéré <input type="checkbox"/> Activité sexuelle 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Jardinage : tonte d'arbuste, tonte d'allées, tonte de pelouse, tonte en terre légère, tonte, cultiver son jardin <input type="checkbox"/> tonte d'une tondeuse autotractée <input type="checkbox"/> Pêcher à la ligne <input type="checkbox"/> Chasser <input type="checkbox"/> Marcher, courir avec des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Jardinage : tonte d'une tondeuse manuelle à plat, tonte d'un petit motoculteur, tonte de neige <input type="checkbox"/> Bricolage : tonte du bois <input type="checkbox"/> Danse à rythme rapide 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bricolage : de briques, de menuiserie lourde, de ténancement 	

Annexe 2 : Charte « entreprise actives du PNNS »

CHARTÉ ÉTABLISSEMENTS ACTIFS DU PNNS

L'ÉTABLISSEMENT SIGNATAIRE ADHÈRE À LA PRÉSENTE CHARTE ET S'ENGAGE À :

Article 1 > **Devenir un acteur de la nutrition** en développant ou en favorisant le développement d'actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs du PNNS.

Article 2 > **Promouvoir les conditions** d'une nutrition conforme aux repères du PNNS en favorisant le dialogue au sein de l'entreprise.

Article 3 > **Mettre en place, chaque année, un minimum de trois actions** dans trois des sept domaines d'intervention suivants : l'offre alimentaire, l'offre d'activité physique, l'information-éducation, la formation, le soutien à la participation à la recherche, et, en lien avec la médecine du travail, le dépistage, la facilitation de la prise en charge des pathologies liées à la nutrition.

Article 4 > **Veiller** à ce que, pour les actions mises en œuvre pour la promotion de la nutrition, soient utilisées **exclusivement** les recommandations issues des **référentiels du PNNS**, et que les affiches, documents écrits ou diffusés par voie informatique soient porteurs du logo du PNNS.

Article 5 > **Nommer un référent** « Établissement actif du PNNS » qui mentionnera chaque année à l'agence régionale de santé les actions mises en place et prévues pour l'année suivante.

Article 6 > **Afficher le logo** « Établissement actif du PNNS » de façon explicite sur les documents informant du programme ou des actions menées au sein de l'établissement.

Article 7 > **Le PNNS fournira** au niveau régional ou national **les outils et les conseils utiles** à la mise en place des actions ; il mettra à disposition des établissements signataires sur un site Internet les actions mises en œuvre et transmises par les signataires, afin de permettre leur mutualisation.

Le directeur général de l'ARS :

Le responsable d'établissement :



Annexe 3 : Fédérations Sportives proposant une offre « sport en entreprise »



Annexe 5 : Extrait de la base de données « description des équipements »

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	Nom EPCI	Type EPCI	Commune		Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Nom de l'installation	Nbre équipements identiques	DE
2		CC	Boisgervilly		carrière	Equipement équestre - Carrière	HARAS DE LA GERILLAIS	1	
3		CC	Boisgervilly		carrière de dressage	Equipement équestre - Carrière de dressage/rond de longe	HARAS DE LA GERILLAIS	1	
4		CC	Boisgervilly		Circuit des deux chapelles	Divers équipements Sports de nature - Boucle de randonnée	Circuit de randonnée	1	
5		CC	Boisgervilly		manège	Equipement équestre - Manège	HARAS DE LA GERILLAIS	1	
6		CC	Boisgervilly		Plateau EPS	Plateau EPS - Plateau EPS/Multisports/city-stades	Complexe sportif	1	
7		CC	Boisgervilly		Salle des sports	Salle multisports - Salle multisports	Complexe sportif	1	
8		CC	Boisgervilly		Salle mezzanine	Salle non spécialisée - Salles polyvalentes / des fêtes / non spécialisées	Complexe sportif	1	
9		CC	Boisgervilly		Terrain d'entraînement	Terrain de grands jeux - Terrain de football	Terrain d'entraînement	1	
10		CC	Boisgervilly		Terrain d'honneur	Terrain de grands jeux - Terrain de football	Complexe sportif	1	
11		CC	Chapelle-du-Lou		Carrière	Equipement équestre - Carrière	Les Ecuries du Cercle du Lou	1	
12		CC	Chapelle-du-Lou		Piste	Equipement d'athlétisme - Piste d'athlétisme isolée	Playground	1	
13		CC	Chapelle-du-Lou		Playground	Plateau EPS - Plateau EPS/Multisports/city-stades	Playground	1	
14		CC	Chapelle-du-Lou		Terrain de boules	Boulodrome - Terrain de boules	Playground	1	
15		CC	Chapelle-du-Lou		Terrain de football	Terrain de grands jeux - Terrain de football	Terrain de football municipal	1	
16		CC	Crouais		Terrain de football	Terrain de grands jeux - Terrain de football	Terrain de football	1	
17		CC	Gaël		Circuit de Gaël	Divers équipements Sports de nature - Boucle de randonnée	Circuit de Gaël	1	
18	CC de Saint-Méen Montauban	CC	Gaël		Salle multisports	Salle multisports - Salle multisports	Complexe sportif	1	
19	CC de Saint-Méen Montauban	CC	Gaël		Terrain de football	Terrain de grands jeux - Terrain de football	Complexe sportif	1	
20	CC de Saint-Méen Montauban	CC	Gaël		Terrain d'honneur	Terrain de grands jeux - Terrain de football	Complexe sportif	1	
21	CC de Saint-Méen Montauban	CC	Irodouër		Boulodrome	Boulodrome - Terrain de pétanque	Complexe sportif	1	
22	CC de Saint-Méen Montauban	CC	Irodouër		Boulodrome (2)	Boulodrome - Terrain de pétanque	Complexe sportif	4	
23	CC de Saint-Méen Montauban	CC	Irodouër		Circuit de Patroc	Divers équipements Sports de nature - Boucle de randonnée	Circuits de randonnée	1	
24	CC de Saint-Méen Montauban	CC	Irodouër		Circuit des Couëttes	Divers équipements Sports de nature - Boucle de randonnée	Circuits de randonnée	1	
25	CC de Saint-Méen Montauban	CC	Irodouër		Circuit du Rocher	Divers équipements Sports de nature - Boucle de randonnée	Circuits de randonnée	1	
26	CC de Saint-Méen Montauban	CC	Irodouër		Plateau EPS	Plateau EPS - Plateau EPS/Multisports/city-stades	Complexe sportif	1	
27	CC de Saint-Méen Montauban	CC	Irodouër		Salle multisports	Salle multisports - Salle multisports	Complexe sportif	1	
28	CC de Saint-Méen Montauban	CC	Irodouër		Terrain de football	Terrain de grands jeux - Terrain de football	Complexe sportif	1	
29	CC de Saint-Méen Montauban	CC	Irodouër		Terrain de football annexe	Terrain de grands jeux - Terrain de football	Complexe sportif	1	
30	CC de Saint-Méen Montauban	CC	Landujan		Plateau EPS	Plateau EPS - Plateau EPS/Multisports/city-stades	Complexe sportif	1	

Annexe 6 : Descriptions des codes APE

Sous-classe 85.51Z : Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

Cette sous-classe comprend la formation dans des activités sportives donnée à des groupes ou des individus par des camps ou des écoles. Les écoles de formation sportive de jour et celles offrant un hébergement sont également incluses. Cette sous-classe ne comprend pas la formation sportive donnée dans les écoles et universités. La formation peut être dispensée dans diverses structures telles que les installations de formation de l'unité ou du client, des établissements d'enseignement ou par d'autres moyens. La formation relevant de cette sous-classe est formellement organisée.

NOMENCLATURES

Dernière mise à jour le : 01/01/2008

Cette sous-classe comprend

- la formation sportive (base-ball, basket-ball, cricket, football, etc.)
- les camps offrant une formation sportive
- les cours de gymnastique
- les cours d'équitation donnés dans des académies ou écoles
- les cours de natation
- les instructeurs de sports, professeurs et entraîneurs professionnels indépendants
- les cours d'arts martiaux
- les cours de jeux de cartes (comme le bridge)
- les cours de yoga

Cette sous-classe comprend aussi

- l'enseignement à caractère récréatif des échecs

Cette sous-classe ne comprend pas

- l'enseignement culturel (cf. **85.52Z**)

Sous-classe 93.12Z : Activités de clubs de sports

Cette sous-classe comprend les activités des clubs de sports- professionnels, semi-professionnels ou amateurs- qui donnent à leurs membres la possibilité de pratiquer des activités sportives.

NOMENCLATURES

Dernière mise à jour le : 01/01/2008

Cette sous-classe comprend

- l'exploitation des clubs de sports :
 - clubs de football
 - clubs de bowling
 - clubs de natation
 - clubs de golf
 - clubs de boxe
 - clubs de sports d'hiver
 - clubs d'échecs
 - clubs d'athlétisme
 - clubs de tir, etc.

Cette sous-classe ne comprend pas

- les cours de sports donnés par des professeurs indépendants, des entraîneurs (cf. **85.51Z**)
- l'exploitation d'installations sportives (cf. **93.11Z**)
- l'organisation et la gestion d'activités sportives en salle ou en plein air pour des professionnels ou des amateurs par des organisations disposant de leurs propres installations (cf. **93.11Z**)

Sous-classe 93.13Z : Activités des centres de culture physique

NOMENCLATURES

Dernière mise à jour le : 01/01/2008

Cette sous-classe comprend

- les clubs et centres de culture physique et de musculation

Cette sous-classe ne comprend pas

- les cours de sports donnés par des professeurs indépendants, des entraîneurs (cf. **85.51Z**)

Sous-classe 93.19Z : Autres activités liées au sport

NOMENCLATURES

Dernière mise à jour le : 01/01/2008

Cette sous-classe comprend

- les activités des producteurs ou promoteurs d'événements sportifs, disposant ou non de leurs propres installations
- les activités des sportifs professionnels, des arbitres, des juges, des chronométreurs, etc.
- les activités des ligues sportives et organismes de réglementation
- les activités liées à la promotion de manifestations sportives
- les activités des écuries de chevaux de course, des chenils de lévriers de course et des écuries de voitures de course
- l'exploitation de réserves pour la pêche et la chasse sportive
- les activités des guides de montagne
- les activités de soutien à la pêche et à la chasse sportives ou récréatives

Cette sous-classe ne comprend pas

- la location d'équipement de sport (cf. **77.21Z**)
- les activités des établissements d'enseignement de disciplines sportives et d'activités ludiques (cf. **85.51Z**)
- les activités des instructeurs de sports, professeurs et entraîneurs professionnels (cf. **85.51Z**)
- l'organisation et la gestion d'activités sportives en salle ou en plein air pour des professionnels ou des amateurs par des clubs de sports disposant ou non de leurs propres installations (cf. **93.11Z** et **93.12Z**)
- les activités des parcs et des plages (cf. **93.29Z**)

Annexe 7 : Extrait de la base de données « établissements »

	DENOMINATION INTER-COM.	LIBELLE INTER-COM.	LIEU ETABLISSEMENT	DENOMINATION ETABLISSEMENT	DENOMINATION USUELLE	DATE DE CREATION	CATEGORIE	N° SIREN	ACTIVITE PRINCIPALE	NOMENCLATURE ACT. PRINCIPALE	IDENTIFIANT ASSOCIATION	ETABLISSEMENT EN SIEG	MIC SIEG	N° VOIE	VOIE	LIBELLE	CODE POSTAL	COMMUNE	COMPLEMENT ADRESSE ETABLISSEMENT	SEXE	NOM	NOM D'USAGE	PRENOM	
2268	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	YOGA CASTELGIRONNAIS	GV 35	08/10/1985	PME	3.3E+08	93.122	NAFRev2	W353007078	VRAI	10	BD	JEAN-PAUL GOURI	35410	chateaugiron	MAIRIE						
2269	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	GYMNASTIQUE FEMININE CASTELGIRONNAISE		01/07/1974	PME	3.4E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	15	BD	JP GOURDEL	35410	chateaugiron	MAIRIE						
2260	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	LOISIRS DE SAINT AUBIN DU PAVAIL		24/09/1987		3.4E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	11	4 RUE	DE LA MAIRIE	35410	chateaugiron							
2261	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	ASS DETENTE & LOISIRS OSSEENNE		04/10/1988	PME	3.5E+08	93.122	NAFRev2	W353003644	VRAI	19		BOURG	35410	chateaugiron	MAIRIE						
2262	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	US OSSE ST AUBIN DU PAVAIL		01/10/2008	PME	3.9E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	21	7 RUE	DE LA MAIRIE	35410	chateaugiron	MAIRIE						
2263	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	ENERGYM CHATEAUGIRON		01/01/2004	PME	4.1E+08	93.122	NAFRev2	W353004924	VRAI	20	RUE	STE CROIX	35410	chateaugiron	SALLE DES TISSERANDS						
2264	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	US CASTEL GIRONNAISE		01/01/2004	PME	4.1E+08	93.122	NAFRev2	W353000834	FAUX	10	RTE	STA RTE DE JANZI	35410	chateaugiron	USC DE FOOTBALL						
2265	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	US CASTEL GIRONNAISE		13/09/2011	PME	4.1E+08	93.122	NAFRev2	W353000834	FAUX	10		SALLE DU SEMINA	35410	chateaugiron	SECTION ROLLER						
2266	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	ECOLE CYRANO		21/02/2011	PME	4.2E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	31	9 RUE	DES CARRIERES	35410	chateaugiron	CHEZ THIERRY NICOL						
2267	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ST AUBIN PAVAIL		01/10/2001	PME	4.4E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	17		LE BOURG	35410	chateaugiron	MAIRIE						
2268	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	ASSOCIATION MOTO CLUB DE L'HOMELAIS		10/11/1982		4.5E+08	93.122	NAFRev2	W353004076	VRAI	12		L'HOMELAIS	35410	chateaugiron	CHEZ MR GANDON PIERRE						
2269	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	COMITE REGIONAL DE DANSE DE BRETAGNE		28/07/1986		4.5E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	18	1	PRIEURE	35410	chateaugiron	MAISON REG MUSIQUE DAN						
2270	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	ASS RANDONNEURS CASTELGIRONNAIS		15/05/1990		4.5E+08	93.122	NAFRev2	W353003106	VRAI	19	12 RUE	DE SAVOIE	35410	chateaugiron							
2271	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	UNION SPORT CASTELGIRONNAISE BADMINTON		01/10/2004	PME	4.8E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	16		MAIRIE	35410	chateaugiron	LE CHATEAU						
2272	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	ECOLE D'ESCRIME CYRANO		10/01/2007		5E+08	93.122	NAFRev2	W353005220	VRAI	10	8 RUE	DE LA MADELEINE	35410	chateaugiron							
2273	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	JUDO CLUB CHATEAUGIRON		30/07/2010	PME	5.2E+08	93.122	NAFRev2	W353008949	VRAI	21	PL	DE LA GIRONDE	35410	chateaugiron	DOJO						
2274	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	ASSO SPORTIVE DU COLLEGE PUBLIC DE CHATEAU		15/01/1989		5.3E+08	93.122	NAFRev2	W353004975	VRAI	18	2 RUE	JULES FERRY	35410	chateaugiron	COLLEGE V SEGALAN						
2275	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	ROLLER ARTISTIQUE ILLE-ET-VILAINE		19/10/2017	PME	5.3E+08	93.122	NAFRev2	W353010338	VRAI	27	12 RUE	DU GAST	35410	chateaugiron							
2276	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	USC ROLLER		21/05/2012	PME	7.5E+08	93.122	NAFRev2	W353011123	VRAI	14	PL	DE LA GIRONDE	35410	chateaugiron							
2277	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	UNION SPORTIVE CASTELGIRONNAISE FOOTBALL		06/08/2012	PME	7.5E+08	93.122	NAFRev2	W353011297	VRAI	16	AV	PIERRE LE TREUT	35410	chateaugiron	STADE MUNICIPAL						
2278	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	UNION SPORTIVE CASTELGIRONNAISE BASKET BAL		08/07/2013	PME	7.9E+08	93.122	NAFRev2	W353012174	VRAI	12	RUE	SAINTE CROIX	35410	chateaugiron	SALLE SOLANGE CHENEDE						
2279	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	OSOLE LE WEEK END POUR AIMER L EAU		15/12/2012		8E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	18	4 RUE	SAINTE CROIX	35410	chateaugiron							
2280	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	LE PALET CASTELGIRONNAIS		05/08/1946		8E+08	93.122	NAFRev2	W353002598	VRAI	14		LE CHATEAU	35410	chateaugiron	MAIRIE						
2281	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	OSSE SAINT AUBIN		10/11/2014	PME	8.1E+08	93.122	NAFRev2	W353002724	VRAI	11		TAYEE	35410	chateaugiron							
2282	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	LA BOUCLE DU PAVAIL		29/03/2016		8.2E+08	93.122	NAFRev2	W353014628	VRAI	12	RUE	DE LA MAIRIE	35410	chateaugiron	MAIRIE						
2283	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	UNION SPORTIVE CASTELGIRONNAISE		21/06/2016		8.2E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	10	16 RUE	MATHURIN MEHE	35410	chateaugiron							
2284	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	ASSOCIATION DE CHASSE COMMUNALE DE SAINT.		21/09/1982		8.2E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	18			35410	chateaugiron	MAIRIE						
2285	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		chateaugiron	CHATEAUGIRON COMMUNAUTE HANDBALL CLUB		27/06/2018		8.4E+08	93.122	NAFRev2	W353016572	VRAI	14	BD	DU CHATEAU	35410	chateaugiron	HOTEL DE VILLE						
2286	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		domloup	DOMLOUP SPORTS		01/01/1988	PME	3.4E+08	93.122	NAFRev2	W353002989	VRAI	11	1 ALL	DE L'ETANG	35410	domloup	MAIRIE						
2287	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		domloup	DOJO LIFFREEN D'AIKIDO IWAMA RYU		23/06/1995		4.9E+08	93.122	NAFRev2	W353003634	VRAI	12	5 ALL	DES JONQUILLES	35410	domloup	CHEZ MR ROSAIS BRUNO						
2288	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		domloup	FOULEES DE DOMLOUP		29/03/2001		5.3E+08	93.122	NAFRev2	W353014373	VRAI	14	16 RUE	DU CLOS SAINT JE	35410	domloup	CHEZ MR COUDE PHILIPPE						
2289	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		domloup			01/03/2012	PME	7.5E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	11	26 RUE	DU CLOS SAINT JE	35410	domloup					M	FELIX	ANTHONY
2290	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FEMININ		01/01/1900		3E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	14		MAIRIE	35530	noyal sur vila							
2291	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	GYM VOLONTAIRE DE NOYAL		25/06/1970	PME	3.4E+08	93.122	NAFRev2	W353004695	VRAI	11	PL	DE LA MAIRIE	35530	noyal sur vila							
2292	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	TENNIS CLUB DU BOIS ORCAN		08/10/2013	PME	3.5E+08	93.122	NAFRev2	W353002619	VRAI	26		LE PATIS HIDOUZE	35530	noyal sur vila							
2293	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	ATHLETIC CLUB HAUTE VILAINE		01/09/2015	PME	4.1E+08	93.122	NAFRev2	W353013498	VRAI	28		MAIRIE DE NOYAL	35530	noyal sur vila							
2294	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	ASS OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS		24/06/1971		4.2E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	13	18 PL	DE LA MAIRIE	35530	noyal sur vila							
2295	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	NOYAL BRECE FOOTBALL CLUB		01/01/2016	PME	4.4E+08	93.122	NAFRev2	W353006563	VRAI	22	PL	DE LA MAIRIE	35530	noyal sur vila	MAIRIE						
2296	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	TENNIS DE TABLE DE HAUTE VILAINE		28/09/2001	PME	4.4E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	13		MAIRIE	35530	noyal sur vila							
2297	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	ATHLETIC CLUB DE HAUTE-VILAINE		03/11/1977		4.8E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	14	AV	DU GENERAL DE G	35530	noyal sur vila							
2298	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	DOJO NOYALAIS		01/01/2006	PME	4.9E+08	93.122	NAFRev2	W353001359	VRAI	19	98 BD	MAURICE AUDRAI	35530	noyal sur vila							
2299	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	LE DUFF SPORTING CLUB		09/09/2016		5.2E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	22	52 AV	DU CANADA	35530	noyal sur vila							
2300	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	ECOLE D'ARTS MARTIAUX SHINDOZEN 35 (NOYAL-		01/06/2016	PME	5.2E+08	93.122	NAFRev2	W353008508	VRAI	28	1 RUE	DES DOUGLAS	35530	noyal sur vila							
2301	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JACQUES-BR		26/01/2001		5.2E+08	93.122	NAFRev2	W353012815	VRAI	15	RUE	ALAIN FOURNIER	35530	noyal sur vila	COLLEGE JACQUES-BREL						
2302	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	TEAM SOJASUN CYCLISTE		03/06/2002		5.4E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	13	2 RUE	JULIEN NEUV	35530	noyal sur vila							
2303	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	ASS SPORTIVE DES ETS PELPEL		01/01/1900		7.8E+08	93.122	NAFRev2		VRAI	19	LD	LA CROIX MULON	35530	noyal sur vila							
2304	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	AMICALE SPORTIVE NOYALAISE		01/01/1900	PME	7.8E+08	93.122	NAFRev2	W353006434	VRAI	12		BOURG	35530	noyal sur vila	SALLE COMMUNALE DES SP						
2305	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	AMICALE SPORTIVE NOYALAISE		01/01/2003	PME	7.8E+08	93.122	NAFRev2	W353006434	FAUX	12	RUE	JULIEN NEUV	35530	noyal sur vila	SALLE NOMINOE						
2306	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	JUDO PAYS DE VILAINE		19/01/2009		7.9E+08	93.122	NAFRev2	W353007148	VRAI	14	RUE	JULIEN NEUV	35530	noyal sur vila							
2307	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	AMICALE CYCLO NOYALAISE		30/11/2018		8.1E+08	93.122	NAFRev2	W353013682	VRAI	26	RUE	JULIEN NEUV	35530	noyal sur vila	MAISON DES SPORTS						
2308	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	ASN ROLLER ET PATINAGE		04/03/2015		8.1E+08	93.122	NAFRev2	W353013837	VRAI	13	18 PL	DE LA MAIRIE	35530	noyal sur vila							
2309	CC du Pays de Chateaugiron Commur CC		noyal sur vilain	TENNIS CLUB NOYAL SUP-VILAINE		01/07/2015	PME	9.1E+08	93.122	NAFRev2	W353013966	VRAI	19	RUE	FRANCOIS MOYNI	35530	noyal sur vila	SALLE DE TENNIS						

Annexe 8 : Classement total des EPCI en fonction de leur nombre d'établissements

	Code APE								TOTAL	%
	85.51		93.12		93.13		93.19			
Rennes Métropole (1)	276	12.5%	900	10.9%	50	23.9%	138	9.8%	1364	11.3%
CA Lorient Agglomération (2)	144	6.5%	397	4.8%	15	7.2%	104	7.4%	660	5.5%
Brest métropole (3)	111	5.0%	414	5.0%	14	6.7%	64	4.5%	603	5.0%
CA Saint-Brieuc Armor Agglomération (4)	59	2.7%	435	5.3%	11	5.3%	38	2.7%	543	4.5%
CA Vannes Agglomération (5)	181	8.2%	191	2.3%	17	8.1%	91	6.5%	480	4.0%
CA Vitré Communauté (6)	28	1.3%	394	4.8%	9	4.3%	33	2.3%	464	3.8%
CC Auray Quiberon Terre Atlantique (7)	128	5.8%	220	2.7%	5	2.4%	56	4.0%	409	3.4%
CA Lannion-Trégor Communauté (8)	101	4.6%	274	3.3%	4	1.9%	29	2.1%	408	3.4%
CA Dinan Agglomération (9)	62	2.8%	257	3.1%	5	2.4%	30	2.1%	354	2.9%
CA Saint Malo Agglomération(10)	68	3.1%	247	3.0%	5	2.4%	29	2.1%	349	2.9%
CA Quimper Bretagne Occidentale	39	1.8%	225	2.7%	7	3.3%	45	3.2%	316	2.6%
CA Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération	39	1.8%	226	2.7%	1	0.5%	22	1.6%	288	2.4%
CA Morlaix Communauté	47	2.1%	182	2.2%	3	1.4%	30	2.1%	262	2.2%
CC Lamballe Terre et Mer	36	1.6%	192	2.3%	1	0.5%	28	2.0%	257	2.1%
CA Fougères Agglomération	14	0.6%	176	2.1%	1	0.5%	33	2.3%	224	1.9%
CC Presqu'île de Crozon-Aulne maritime	45	2.0%	140	1.7%	3	1.4%	27	1.9%	215	1.8%
CC Bretagne Porte de Loire Communauté	20	0.9%	172	2.1%	2	1.0%	14	1.0%	208	1.7%
CC du Pays de Landerneau-Daoulas	29	1.3%	150	1.8%	4	1.9%	18	1.3%	201	1.7%
CC du Pays d'Iroise	34	1.5%	137	1.7%	3	1.4%	17	1.2%	191	1.6%
CA Concarneau Cornouaille Agglomération	35	1.6%	117	1.4%	0	0.0%	27	1.9%	179	1.5%
CA Quimperlé Communauté	32	1.5%	120	1.5%	5	2.4%	15	1.1%	172	1.4%
CC Centre Morbihan Communauté	10	0.5%	127	1.5%	2	1.0%	32	2.3%	171	1.4%
CC Ploërmel Communauté	21	1.0%	126	1.5%	1	0.5%	23	1.6%	171	1.4%
CC Côte d'Emeraude	38	1.7%	104	1.3%	2	1.0%	25	1.8%	169	1.4%
CC Roche aux Fées Communauté	26	1.2%	122	1.5%	4	1.9%	17	1.2%	169	1.4%
CA Redon Agglomération	26	1.2%	117	1.4%	1	0.5%	24	1.7%	168	1.4%
CC de Vallons de Haute-Bretagne Communauté	26	1.2%	110	1.3%	2	1.0%	21	1.5%	159	1.3%
CC Loudéac Communauté - Bretagne Centre	19	0.9%	118	1.4%	1	0.5%	18	1.3%	156	1.3%
CC Pontivy Communauté	18	0.8%	105	1.3%	5	2.4%	22	1.6%	150	1.2%
CC du Pays Bigouden Sud	43	2.0%	84	1.0%	2	1.0%	14	1.0%	143	1.2%
CC Haut-Léon Communauté	26	1.2%	98	1.2%	2	1.0%	15	1.1%	141	1.2%
CC De l'Oust à Brocéliande Communauté	21	1.0%	93	1.1%	2	1.0%	22	1.6%	138	1.1%
CC du Pays des Abers	22	1.0%	95	1.2%	1	0.5%	15	1.1%	133	1.1%
CC Bretagne Romantique	23	1.0%	82	1.0%	1	0.5%	17	1.2%	123	1.0%
CC du Val d'Ille - Aubigné	16	0.7%	93	1.1%	0	0.0%	14	1.0%	123	1.0%
CC du Pays Fouesnantais	28	1.3%	64	0.8%	0	0.0%	15	1.1%	107	0.9%
CC Roi Morvan Communauté	13	0.6%	77	0.9%	2	1.0%	12	0.9%	104	0.9%
CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay	21	1.0%	69	0.8%	2	1.0%	10	0.7%	102	0.8%
CC du Pays de Landivisiau	11	0.5%	77	0.9%	0	0.0%	10	0.7%	98	0.8%
CC Communauté Lesneven Côte des Légendes	19	0.9%	67	0.8%	0	0.0%	11	0.8%	97	0.8%
CC Arc Sud Bretagne	22	1.0%	59	0.7%	1	0.5%	10	0.7%	92	0.8%
CC du Pays de Chateaugiron Communauté	10	0.5%	70	0.9%	3	1.4%	9	0.6%	92	0.8%
CC Montfort Communauté	16	0.7%	64	0.8%	1	0.5%	9	0.6%	90	0.7%
CC Leff Armor Communauté	14	0.6%	62	0.8%	0	0.0%	11	0.8%	87	0.7%
CC Douarnenez Communauté	21	1.0%	49	0.6%	1	0.5%	11	0.8%	82	0.7%
CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel	12	0.5%	47	0.6%	1	0.5%	20	1.4%	80	0.7%
CC Couesnon Marches de Bretagne	16	0.7%	44	0.5%	1	0.5%	17	1.2%	78	0.6%
CC du Kreiz-Breizh	12	0.5%	52	0.6%	0	0.0%	9	0.6%	73	0.6%
CC Poher communauté	6	0.3%	52	0.6%	0	0.0%	10	0.7%	68	0.6%
CC Cap Sizun - Pointe du Raz	13	0.6%	48	0.6%	1	0.5%	5	0.4%	67	0.6%
CC de Saint-Méen Montauban	9	0.4%	47	0.6%	2	1.0%	9	0.6%	67	0.6%
CC Questembert Communauté	8	0.4%	46	0.6%	1	0.5%	12	0.9%	67	0.6%
CC du Haut Pays Bigouden	18	0.8%	33	0.4%	1	0.5%	13	0.9%	65	0.5%
CC de Brocéliande	13	0.6%	40	0.5%	0	0.0%	6	0.4%	59	0.5%
CC de Haute Cornouaille	7	0.3%	43	0.5%	0	0.0%	7	0.5%	57	0.5%
CC de Blavet Bellevue Océan	16	0.7%	32	0.4%	0	0.0%	7	0.5%	55	0.5%
CC de Belle-Île-en-Mer	13	0.6%	14	0.2%	0	0.0%	5	0.4%	32	0.3%
CC Liffré - Cormier Communauté	11	0.5%	9	0.1%	1	0.5%	11	0.8%	32	0.3%
CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique	6	0.3%	15	0.2%	0	0.0%	2	0.1%	23	0.2%
CC Monts d'Arrée Communauté	5	0.2%	14	0.2%	0	0.0%	2	0.1%	21	0.2%
TOTAL	2203	100%	8234	100%	209	100%	1410	100%	12056	100%
MOY	37	1.7%	137	1.7%	3	1.7%	24	1.7%	201	1.7%
ECART -TYPE	46.61	2.1%	141.79	1.7%	7.13	3.4%	23.94	1.7%	210.79	1.7%

Annexe 9 : Questionnaire envoyé à l'EPC

1 Lettre d'information

~

La communauté scientifique est unanime : la pratique d'activités physiques et sportives (APS) adaptées aux employés d'entreprises permet de lutter efficacement contre l'inactivité, la sédentarité, les troubles psycho-sociaux, les troubles physiques ou encore les maladies et accidents professionnels étant largement présents dans notre contexte socio-économique actuel.

Dans la continuité des objectifs du plan régional sport santé bien-être* et au vu des problématiques de santé identifiées dans le monde du travail, le mouvement sportif Breton place le « sport en entreprise » au cœur de ses enjeux en mettant en place Bret' on Mouv, une offre numérique innovante de géo localisation d'APS ayant pour objectif de :

1. Rapprocher et mettre en contact clubs/coachs sportifs et entreprises
2. Accompagner ces entreprises dans le développement du bien-être et de la santé des salariés.

Pour développer Bret' on Mouv' et répondre favorablement à ces objectifs, nous avons créé ce questionnaire à portée intercommunale qui permettra d'obtenir des données sur :

- ✓ Vos orientations et actions en matière d'APS
- ✓ Vos appétences pour le développement du sport, santé, bien-être et de la qualité de vie :
 - ⇒ de vos habitants
 - ⇒ des salariés d'entreprise du territoire

La communauté de communes de Châteaugiron Communauté faisant partie du territoire de Bretagne, nous comptons sur vous pour répondre à ce questionnaire en ligne avant le x/x/xxxx afin de dresser un portrait de vos pratiques territoriales le plus représentatif et le plus proche de la réalité possible. Le nombre de questions à traiter est de 19 questions, pour un temps total de traitement estimé à 15 min.

Merci à vous pour votre mobilisation.

~



* Plan régional sport santé bien-être : Document de référence pour le développement du sport santé en région co-organisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) de Bretagne. Ce plan a également été signé par le mouvement sportif avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne, le Campus Sport Bretagne, le Stade Rennais athlétisme, la Profession Sport Loisir de Bretagne. La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) de Bretagne, le département des Côtes d'Armor, la Mutualité Française, le CHU de Rennes, l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) et enfin les villes de Brest et de Rennes sont également partenaires.

Nom de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : Informations sur le répondant au questionnaire :
 Nom :
 Prénom :
 Nom du Président(e) EPCI : Fonction :
 Téléphone :
 Nombre de communes regroupées : email :

I - Politique en matière d'activités physiques et sportives (APS) sur votre territoire

1. La compétence sportive de l'EPCI

- 1) Votre EPCI exerce-t-elle la compétence sportive ? Oui Non
 2) Si oui, quels sont ses champs d'intervention ?

2a) Compétence en FONCTIONNEMENT

Champs d'intervention :
 Soutien technique (1) / financier (2) / aucun soutien (3) en ce qui concerne (plusieurs réponses possibles) :

	1	2	3
⇒ Mouvement sportif et associatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⇒ Evènementiels/Manif. sportives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⇒ Animations sportives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⇒ Aide à l'emploi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⇒ Gestion d'équipements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⇒ Sport de Haut niveau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⇒ Sport scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⇒ Sport de Nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⇒ Sport santé bien-être	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⇒ Handisport/Sport adapté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres champs d'intervention en fonctionnement ?
 Oui Non
 Si oui, précisez :

2b) Compétence en INVESTISSEMENT

Champs d'intervention : **Oui / Non**

⇒ Réalisation d'équipements d'intérêt communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⇒ Réalisation d'équipements locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⇒ Rénovation d'équipements locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⇒ Matériels mouvement sportif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⇒ Infrastructures sports de nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres champs d'intervention en investissement ?
 Oui Non
 Si oui, précisez :

2. Projet sportif de l'EPCI

- 3) Avez-vous en projet le développement de nouveaux champs d'intervention ? Oui Non
 4) Si oui, quel(s) champ(s) d'intervention privilégieriez-vous ? (Plusieurs choix possibles)

En fonctionnement :

- | | | |
|---|--|--|
| - Mouv. Sportif et associatif <input type="checkbox"/> | - Aide à l'emploi <input type="checkbox"/> | - Sport santé bien-être <input type="checkbox"/> |
| - Evènementiels/Manif. Sportives <input type="checkbox"/> | - Sport de nature <input type="checkbox"/> | - Sport de haut niveau <input type="checkbox"/> |
| - Animations sportives <input type="checkbox"/> | - Sport Scolaire <input type="checkbox"/> | - Handisport/sport adapté <input type="checkbox"/> |
| - Gestion d'équipements <input type="checkbox"/> | | |

Autre, précisez :

En Investissement :

- | | |
|---|--|
| - Réalisation d'équipements d'intérêt com. <input type="checkbox"/> | - Matériels mouvement sportif <input type="checkbox"/> |
| - Réalisation d'équipements locaux <input type="checkbox"/> | - Infrastructures sport de nature <input type="checkbox"/> |
| - Rénovation d'équipements locaux <input type="checkbox"/> | |

Autre, précisez :

II - Politique en matière de sport santé

5) Si vous avez comme champs d'intervention le sport-santé, précisez le(s) action(s) développée(s)? (*Intitulé, public(s) visé(s), etc.*)

.....

6) Avez-vous en projet une autre action sport-santé ?
 Oui Non

Si oui, précisez (*intitulé, public(s) visé(s), etc.*) ?

.....

III - Le sport en entreprise

7) Que représente le « sport en entreprise » pour vous ? (*Plusieurs réponses possibles*)

- | | | | |
|--|--------------------------|--|--------------------------|
| - Compétitions inter-entreprise (équipe) | <input type="checkbox"/> | - Sponsoring de structures sportives | <input type="checkbox"/> |
| - Compétitions intra-entreprise | <input type="checkbox"/> | - Management/cohésion d'équipe | <input type="checkbox"/> |
| - Intervention d'un coach dans l'établissement | <input type="checkbox"/> | - Image de l'entreprise | <input type="checkbox"/> |
| - Intervention d'un coach hors établissement | <input type="checkbox"/> | - Augmentation de la productivité | <input type="checkbox"/> |
| - Equipement(s) sportif(s) dans l'établissement | <input type="checkbox"/> | - Pratique libre sur le temps du midi | <input type="checkbox"/> |
| - Salle/espace de sport dédié dans l'établissement | <input type="checkbox"/> | - Prévention/conseil de bonnes pratiques | <input type="checkbox"/> |
| - Accès à un équipement extérieur | <input type="checkbox"/> | - Santé bien-être des salariés | <input type="checkbox"/> |
| - Accès à une salle/un espace de sport extérieur | <input type="checkbox"/> | | |

Oui / Non

8) Souhaitez-vous des informations sur son développement en Bretagne ?

9) Développez-vous un projet sport/santé à destination des entreprises ?

Si oui, le(s)quel(s) ?

.....

10) Avez-vous le projet de développer le sport/santé à destination des entreprises ?

Si oui, comment ?

.....

11) Connaissez-vous une ou des entreprise(s) proposant des APS à leurs employés ?

12) Avez-vous accompagné une ou plusieurs d'entre elles dans leur action ?

13) Des chefs d'entreprise ont-ils déjà fait appel à vous à ce sujet ?

14) Voudriez-vous développer le sport/santé à destination des entreprises ?

IV - Le sport santé pour les agents de votre EPCI

15) Développez-vous le sport santé pour les agents de votre EPCI ?

Si non, souhaiteriez-vous développer le sport santé pour vos agents ?

Si oui, souhaiteriez-vous être accompagné dans ce projet ?

V - Votre EPCI et le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne

16) Connaissez-vous le CROS Bretagne ?

17) Connaissez-vous **BRET^{en}MOUV** ?

18) Seriez-vous intéressé par une matinée d'échanges « APS en entreprise » ?

Remarques/observations/précisions :

19) Seriez-vous prêt à intégrer **BRET^{en}MOUV** au sein de votre EPCI pour

le bien-être de vos salariés ?

Remarques/observations/précisions :

~

Le traitement des données et les résultats sont strictement confidentiels et anonymes (aucun nom, prénom du/des répondant(s) ne sera publié). Un retour sur les résultats de l'enquête vous sera communiqué ultérieurement.

Pour toutes questions techniques, nous vous invitons à contacter le Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne à l'adresse mail bretagne@franceolympique.com ou au **02 99 54 67 87**.

Le mouvement sportif Breton vous remercie de votre mobilisation sur cette enquête. Les éléments fournis sont précieux et permettront d'adapter et de développer les actions de sport, santé et bien-être sur le territoire.

Mme / Mr [Nom Prénom], [Poste] au CROS de Bretagne.

~



CROS
BRETAGNE



Résumé

Ce mémoire de fin d'études s'intéresse au développement sport en entreprise en Bretagne. Les pratiques physiques sur le lieu de travail permettent de lutter contre des comportements délétères associés aux risques de développer une pathologie chronique. Malheureusement, en Bretagne comme partout en France pratiquer une activité physique sur le lieu de travail reste peu répandu. De plus en plus d'acteurs du territoire et chefs d'entreprises se tournent vers l'activité physique pour le bien être des salariés, mais beaucoup de freins sont présents et notamment un manque d'accompagnement. Bret 'on Mouv' est un outil développé par le Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne (CROS), dont l'objectif est de rapprocher les acteurs du territoire et proposer des offres d'APS aux entreprises. Pour le développer, le CROS Bretagne a besoin de données qualitatives et quantitatives à jour sur chaque territoire de Bretagne. Dans cette étude exploratoire, par le biais d'un questionnaire et une création de bases de données, nous proposons une approche originale permettant de répondre aux enjeux de santé public actuels en développant le sport en entreprise.

Abstract

This dissertation focuses on development of sport in companies in Brittany. Physical activities on the workplace enable to fight against harmful behaviour which can increase the risk of developing chronic pathology. Unfortunately, in Bretagne region as all the French territory, practice a physical activity on our workplace is very rare. However, more economic actors and company managers think about physical activity for their employees' well-being, but a lot of obstacle are present especially a lack of support. "Bret on Mouv" is a platform developed by the Regional Olympic and Sports Committee of Brittany (CROS) whose goal is to attract economic actors from Brittany's territory by proposing a physical activity offer to companies. In order to develop it, Brittany's CROS needs update qualitative and quantitative data on each Brittany's land. In this exploratory study, through a questionnaire and data bases, we offer a new approach allowing to answer current public health issues by developing sport in companies.

Mots clés

Activités physiques	Bretagne
Lieu de travail	Salarié
Outils	Santé

Keywords

Physical activities	Brittany
Work place	Workers
Tools	Health